

Outil d'Évaluation de la Pauvreté de la marque Grille de Notation de la Pauvreté™ Burundi

Mark Schreiner

31 octobre 2017

Iyi nyandiko iboneka mu Kirundi kuri SimplePovertyScorecard.com

Hati hii na zana husika zimo kwa lugha ya Kiswahili kwenye SimplePovertyScorecard.com

This document in English is available at SimplePovertyScorecard.com.

Ce document en Français est disponible sur SimplePovertyScorecard.com

Résumé

L'outil d'évaluation de la pauvreté de la marque Grille de Notation de la Pauvreté™ (*Simple Poverty Scorecard*® *poverty-assessment tool*) estime la probabilité qu'un ménage du Burundi ait des dépenses de consommation en dessous d'un seuil de pauvreté donné. Ladite grille utilise 10 indicateurs peu coûteux tirés de l'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages du Burundi réalisée en 2013/14. La grille peut être administrée au ménage en plus ou moins dix minutes. La précision est établie pour une gamme de seuils de pauvreté. La grille est un moyen pratique que les programmes qui s'intéressent à l'amélioration du niveau de pauvreté au Burundi peuvent utiliser aux fins d'estimer le taux de pauvreté de leurs participants, suivre l'évolution du taux de pauvreté dans le temps, et segmenter leurs participants afin de leur offrir des services différenciés.

Remerciements

Les données de base ont été fournies par l'Institut de Statistiques et d'Études Économiques du Burundi. Je tiens à remercier Nadia Belhaj Hassine Belghith, Nicolas Ndayishimiye, Noé Nduwabike, Mélance Nibigira, Jeanine Niyukuri, et Jean Paul Sossou. La traduction de ce document de l'Anglais en Français a été faite par Jean Paul Sossou, jean_paul182003@yahoo.fr. "Grille de Notation de la Pauvreté" is a Trademark (and "Simple Poverty Scorecard" is a Registered Trademark) of Microfinance Risk Management, L.L.C. Copyright © 2017 Microfinance Risk Management.

Auteur

Mark Schreiner est le Directeur de Microfinance Risk Management, L.L.C. et Chercheur Sénior au Center for Social Development, Washington University in St. Louis.

Outil d'Évaluation de la Pauvreté « Grille de Notation de la Pauvreté™ »

Code ID de l'interview : _____	<u>Nom et prénoms</u>	<u>Référence d'Identité</u>
Date d'enquête : _____	Participant : _____	_____
Pays : <u>BDI</u>	Agent : _____	_____
Grille : <u>001</u>	Agence : _____	_____
Poids d'échantillonnage : _____	Effectif des membres du ménage : _____	_____

Indicateur	Réponses	Notes	Score
1. Combien de membres du ménage sont âgés 18 ans ou moins ?	A. Six ou plus	0	
	B. Quatre, ou cinq	3	
	C. Trois	6	
	D. Deux	9	
	E. Un	13	
	F. Aucun	19	
2. Tous les membres du ménage âges de 7 à 16 ans fréquentent-ils actuellement (durant l'année scolaire en cours) une école ou un établissement d'enseignement ?	A. Non	0	
	B. Oui	3	
	C. Pas de membres de 7 à 16 ans	6	
3. Parmi les membres du ménage âgés d'au moins 10 ans qui ont travaillé ne serait-ce qu'une heure dans les 7 derniers jours, combien ont leur emploi principal (celui qu'ils ont exercé ou celui qu'ils ont l'habitude d'exercer) dans l'activité de l'agriculture, élevage, ou pêche ?	A. Trois ou plus	0	
	B. Deux	5	
	C. Un, ou aucun	9	
4. Si le chef de ménage masculin a travaillé ne serait-ce qu'une heure dans les 7 derniers jours, est-ce qu'il a son emploi principal (celui qu'il a exercé ou qu'il a l'habitude d'exercer) dans l'activité de l'agriculture, élevage, ou pêche ?	A. Ne travaille pas	0	
	B. Il a travaillé dans l'agriculture etc.	4	
	C. Il n'y a pas chef de ménage masculin	7	
	D. Il a travaillé, mais pas dans l'agriculture	11	
5. La femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef sait-elle lire et écrire une phrase simple en Kirundi, Français, Swahili, ou une autre langue ?	A. Il n'y a pas femme chef de ménage/épouse du chef de ménage	0	
	B. Non	1	
	C. Kirundi seulement	2	
	D. Français, mais pas Swahili ou une autre langue (peu importe Kirundi)	4	
	E. Swahili ou une autre langue (peu importe Kirundi ou Français)	7	
6. Quel est le type des lieux d'aisance utilisé par votre ménage pour le WC ?	A. Trou ouvert, latrines publiques, chez le voisin, ou autre	0	
	B. Latrines traditionnelles	4	
	C. WC avec chasse eau, latrines à évacuation, ou latrines améliorées à ventilation	12	
7. Quelle est la principale source d'énergie utilisée pour la cuisine ?	A. Bois ramassé/reçu, ou déchets d'animaux	0	
	B. Bois acheté, ou autre	1	
	C. Charbon, gaz, électricité, pétrole, ou ne fait pas de cuisine	11	
8. Quelle est la principale source d'éclairage de votre ménage ?	A. Feu de bois, ou autre	0	
	B. Bobèche, ou gaz	5	
	C. Lampe tempête, énergie solaire, ou bougie	9	
	D. Electricité, ou groupe électrogène	15	
9. Votre ménage possède-t-il un téléphone mobile actuellement ?	A. Non	0	
	B. Oui	7	
10. Votre ménage possède-t-il un poste radio actuellement ?	A. Non	0	
	B. Oui	3	

Feuille de Travail : Membres du Ménage, Âge, Fréquentation à l'École, Statut de Travail, et Travail dans l'Agriculture

Commencez à remplir en premier l'en-tête ; ce faisant, mentionnez le code identifiant unique de l'interview (si disponible), la date de l'interview, et le poids d'échantillonnage du ménage (si disponible). Puis, enregistrez les prénoms et noms et la référence d'identité du participant (qui peut ne pas être l'enquêté), de l'agent de terrain en charge du participant (qui peut être vous, l'agent enquêteur), et celle de l'agence/point de service de l'organisme avec lequel le participant est en relation.

Ensuite, lire à l'enquêté : *S'il vous plaît, dites-moi les prénoms ou sobriquets et les âges de tous les membres du ménage, en commençant par le chef et son/sa (plus ancienne) conjoint(e). Le ménage est un ensemble de personnes ou une seule personne (apparentées ou non) partageant le plus souvent les mêmes repas, reconnaissant l'autorité d'un même individu (appelé le chef de ménage) et dont les ressources ou les dépenses sont communes. Elles habitent généralement sous le même toit.*

Notez le prénom/sobriquet et l'âge de chaque membre, et notez qui est le chef de ménage et son sexe et qui est la (plus ancienne) épouse/conjoint(e) du chef (s'il/elle existe). Connaitre l'âge précis d'un membre importe seulement si son âge réel est proche 7, 10, ou 16 ans. Notez l'effectif des membres à l'en-tête de la grille à côté de « Effectif des membres du ménage : », et encerclez la réponse appropriée pour le premier indicateur.

Pour chaque membre âgé de 7 à 16 ans, demandez si il/elle fréquente actuellement (durant l'année scolaire en cours) l'école, et notez la réponse. Encerclez la réponse du deuxième indicateur. Marquez « C. Pas de membres de 7 à 16 ans » s'il n'y a aucun membre de 7 à 16 ans. Marquez « B. Oui » s'il y a des membres de 7 à 16 ans et tous fréquentent une école. Marquez « A. Non » s'il y a des membres de 7 à 16 ans et au moins l'un d'entre eux ne fréquente pas l'école.

Pour chaque membre âgé d'au moins 10 ans, demandez s'il/elle a travaillé ne serait-ce qu'une heure dans les 7 derniers jours, et notez la réponse. Pour chaque membre qui a travaillé, demandez si son emploi principal (celui qu'il/elle a exercé ou qu'il/elle a l'habitude d'exercer) est dans l'activité de l'agriculture, élevage, ou pêche, et notez la réponse. Encerclez alors les réponses appropriées pour les troisième et quatrième indicateurs.

N'oubliez pas de consulter le « Guide d'Entrevue » pour avoir plus de détails.

Prénom (ou sobriquet)	Est-t-il [NOM] le chef ou la (plus ancienne) épouse/conjoint(e) du chef ?	Quel âge a [NOM] ?	Si [NOM] a de 7 à 16 ans, est-ce que il/elle fréquente actuellement l'école ?	Si [NOM] a au moins 10 ans, est-ce qu'il/elle a travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de 7 derniers jours ?	Si [NOM] a travaillé, est-ce que son emploi principal (celui qu'il/elle a exercé ou qu'il/elle a l'habitude d'exercer) est dans l'activité de l'agriculture, élevage, ou pêche ?
1.	Chef masculin Chef féminin		<7 ou >16 Non Oui	<10 ans Non Oui	<10 Ne travaille pas Non Oui
2.	Épouse/conjoint(e) Autre		<7 ou >16 Non Oui	<10 ans Non Oui	<10 Ne travaille pas Non Oui
3.	Autre		<7 ou >16 Non Oui	<10 ans Non Oui	<10 Ne travaille pas Non Oui
4.	Autre		<7 ou >16 Non Oui	<10 ans Non Oui	<10 Ne travaille pas Non Oui
5.	Autre		<7 ou >16 Non Oui	<10 ans Non Oui	<10 Ne travaille pas Non Oui
6.	Autre		<7 ou >16 Non Oui	<10 ans Non Oui	<10 Ne travaille pas Non Oui
7.	Autre		<7 ou >16 Non Oui	<10 ans Non Oui	<10 Ne travaille pas Non Oui
8.	Autre		<7 ou >16 Non Oui	<10 ans Non Oui	<10 Ne travaille pas Non Oui
9.	Autre		<7 ou >16 Non Oui	<10 ans Non Oui	<10 Ne travaille pas Non Oui
10.	Autre		<7 ou >16 Non Oui	<10 ans Non Oui	<10 Ne travaille pas Non Oui
11.	Autre		<7 ou >16 Non Oui	<10 ans Non Oui	<10 Ne travaille pas Non Oui
12.	Autre		<7 ou >16 Non Oui	<10 ans Non Oui	<10 Ne travaille pas Non Oui
13.	Autre		<7 ou >16 Non Oui	<10 ans Non Oui	<10 Ne travaille pas Non Oui
L'effectif des membres :	—	—	—	—	L'effectif dans l'agriculture :

**Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté :
Seuils de pauvreté nationaux**

Score	Probabilité de pauvreté (%)			
	Nationaux (def. 2013)			
	Alimentaire	100%	150%	200%
0-16	71,8	92,3	98,5	98,9
17-20	70,9	91,2	97,9	98,6
21-23	55,0	86,1	94,9	98,1
24-25	49,2	84,7	94,8	98,1
26-27	47,8	82,5	92,9	97,9
28-29	46,8	81,0	92,9	97,8
30-31	31,8	78,1	92,9	97,8
32-33	31,8	72,3	91,9	97,8
34-35	31,0	70,5	87,9	96,0
36-37	25,8	66,3	85,0	94,0
38-39	18,9	52,5	81,8	94,0
40-41	15,6	49,1	76,1	90,7
42-43	13,4	38,4	68,6	83,5
44-45	11,1	35,2	65,3	82,1
46-47	9,4	32,9	63,7	82,1
48-51	6,1	29,6	63,7	80,8
52-56	3,7	19,9	47,0	69,8
57-67	3,3	11,8	28,2	45,3
68-100	0,9	5,2	12,4	24,9

**Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté :
Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011**

Score	Probabilité de pauvreté (%)					
	Intl. 2005 PPA (def. 2013)				Intl. 2011 PPA (def. 2013)	
	\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
0-16	96,4	98,9	99,5	100,0	95,1	98,9
17-20	94,0	98,6	99,4	100,0	93,6	98,6
21-23	91,5	97,7	99,0	99,9	89,8	97,0
24-25	89,7	97,7	99,0	99,9	87,4	97,0
26-27	87,6	97,6	99,0	99,9	85,9	96,9
28-29	87,3	97,5	99,0	99,9	84,8	96,9
30-31	86,6	97,5	98,9	99,9	84,5	96,9
32-33	84,5	97,5	98,7	99,9	79,0	96,9
34-35	80,1	94,9	98,7	99,9	76,2	94,3
36-37	75,1	92,1	96,2	99,9	70,9	91,6
38-39	67,7	92,1	96,1	99,8	62,6	91,6
40-41	62,3	89,2	94,7	99,2	58,6	87,5
42-43	55,7	80,7	89,4	99,1	46,5	78,7
44-45	48,9	79,6	86,9	98,9	41,7	76,7
46-47	45,6	77,9	86,4	98,7	38,3	75,9
48-51	44,4	77,2	85,7	98,7	36,2	75,0
52-56	31,6	64,9	78,5	98,7	25,4	62,1
57-67	15,9	40,9	56,1	91,3	13,4	37,9
68-100	7,3	19,1	31,2	72,5	5,9	17,6

Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté :
Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles

Score	Probabilité de pauvreté (%)					
	Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2013)				
		20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
0-16	68,9	51,8	77,2	82,5	88,9	97,9
17-20	68,2	51,8	77,0	81,5	88,5	96,8
21-23	53,0	31,9	61,4	70,9	80,6	93,9
24-25	49,6	29,0	58,7	68,6	80,6	93,7
26-27	44,5	27,5	55,8	66,3	77,3	92,4
28-29	43,2	24,7	53,1	64,2	74,6	92,2
30-31	28,9	17,5	38,8	53,0	68,8	91,2
32-33	28,9	17,5	38,8	53,0	67,1	89,6
34-35	28,9	15,8	38,8	53,0	67,1	86,4
36-37	25,4	13,8	34,2	47,8	59,3	82,5
38-39	19,2	8,4	24,9	34,9	45,8	78,7
40-41	17,6	8,4	22,9	34,9	45,8	71,2
42-43	13,7	8,0	17,3	24,5	32,2	63,8
44-45	10,3	4,5	13,9	21,0	29,7	60,6
46-47	8,8	2,4	12,4	18,5	26,7	58,3
48-51	5,6	2,0	8,6	12,6	20,3	58,3
52-56	3,1	1,2	5,0	9,9	13,6	42,7
57-67	2,4	1,1	2,8	5,8	7,6	23,3
68-100	0,6	0,3	0,6	1,6	2,6	9,8

Outil d'Évaluation de la Pauvreté de la marque Grille de Notation de la PauvretéTM Burundi

1. Introduction

L'outil d'évaluation de la Pauvreté de la marque Grille de Notation de la Pauvreté (*Simple Poverty Scorecard[®] poverty assessment tool*) est un moyen peu coûteux et transparent par lequel les programmes de lutte contre la pauvreté au Burundi peuvent estimer les taux de pauvreté d'une population à un instant donné, suivre les taux de variation annuel du taux de pauvreté, et segmenter les participants pour leur appliquer des traitements différenciés.

L'approche directe d'évaluation de la pauvreté via les enquêtes sur la consommation et les conditions de vie des ménages est difficile et coûteuse. L'*Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages du Burundi* de 2013/14 (ECVMB) réalisée par l'*Institut de Statistiques et d'Études Économiques du Burundi* (ISTEEBU) en est un exemple. Au cours des travaux de collecte de l'ECVMB 2013/14, les agents enquêteurs ont eu à visiter quatre fois chaque ménage et ont passé environ 1,3 jours avec chaque ménage. Ils ont eu à poser aux enquêtés environ 1 100 questions dont plusieurs avaient un certain nombre de questions suivantes ou concernaient chacun des membres du ménage. Les membres des ménages enquêtés ont été priés de tenir un journal des dépenses effectuées sur une période d'environ 12 jours.

Par rapport à l'approche directe, l'approche indirecte adoptée par la grille est simple, rapide, et peu coûteuse. Elle est développée à partir de dix indicateurs (tels que : « Quelle est la principale source d'énergie utilisée pour la cuisine ? » et « Votre ménage possède-t-il un poste radio actuellement ? ») avec lesquels sont construits un *score* corrélé avec le statut socioéconomique du ménage obtenu à partir de l'ECVMB de 2013/14.

La grille est différente de « *proxy means tests* » (outils d'approximation des ressources des ménages pour réaliser le ciblage, Coady, Grosh et Hoddinott, 2002). Cette différence réside en ce qu'elle est transparente, est à la portée de tous,¹ et est adaptée aux objectifs et aux moyens non pas des gouvernements mais plutôt des organisations locales de lutte contre la pauvreté. Les options généralement usitées par de telles organisations pour évaluer le statut de pauvreté sont habituellement bruts (telles que les règles basées sur la possession des terres ou sur la nature et la qualité de l'habitation) ou subjectives et relatives (tel que « *participatory wealth ranking* », la classification par une approche participative du niveau de richesse d'un ménage, réalisée par des enquêteurs qualifiés). Les estimations de pauvreté via ces approches peuvent s'avérer onéreuses, leur précision/biais est inconnue, et elles ne sont pas comparables d'une organisation à une autre, d'une région à une autre, ni d'une période à une autre.

¹ L'outil d'évaluation de la pauvreté de la marque Grille de Notation de la Pauvreté du Burundi n'est de quelque manière que ce soit un bien public. Ses droits d'auteurs sont détenus par Microfinance Risk Management, L.L.C.

La grille peut être utilisée pour estimer la proportion des participants d'un programme qui sont en-dessous d'un seuil de pauvreté donné, comme par exemple le seuil national de pauvreté du Burundi. Les partenaires de l'USAID au Burundi qui œuvrent pour la promotion de la micro entreprise peuvent utiliser la grille avec le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 pour évaluer la proportion de leurs bénéficiaires qui sont « très pauvres ».² Les programmes peuvent aussi l'utiliser pour estimer le taux de variation annuel du taux de pauvreté. Dans tous ces cas, la grille représente un outil objectif qui est basé sur les dépenses de consommation des ménages participants au programme. Etant entendu qu'une enquête sur les dépenses de consommation des ménages reste coûteuse même pour l'Etat, certaines organisations locales de lutte contre la pauvreté pourraient cependant avoir la capacité d'implémenter un outil d'évaluation de la pauvreté qui est peu coûteux et qui servirait à contrôler le taux de pauvreté au sein de leurs participants et (si désiré) segmenter les participants pour leur appliquer des services différenciés.

L'approche statistique utilisée pour l'élaboration de la grille n'est pas complexe et vise à être comprise par les non spécialistes. Après tout, si les dirigeants d'organismes doivent se décider à adopter la grille et à l'utiliser dans leur processus de prise de décision, il faudrait au prime abord qu'ils se convainquent de son efficacité. En effet, la transparence et la simplicité de la grille favorisent la confiance en son utilité.

² L'USAID définit un ménage *très pauvre* si sa dépense de consommation journalière par tête est inférieure au seuil le plus élevé entre le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 (BIF1 216, Tableau 1) et le seuil (BIF656) qui marque la moitié la plus pauvre des personnes en dessous de 100% du seuil national de pauvreté.

Convaincre les dirigeants est vraiment important ; les « outils d'approximation des ressources des ménages pour réaliser le ciblage » et les régressions sur les « déterminants de la pauvreté » existaient depuis des décennies, mais elles sont rarement utilisées par les programmes locaux de lutte de contre la pauvreté pour formuler des décisions. Ceci n'est pas dû au fait qu'elles ne fonctionnent pas mais parce qu'elles sont souvent présentées (quand elles sont présentées) comme des coefficients provenant des tableaux de régression qui sont incompréhensibles des potentiels utilisateurs (avec des libellés des indicateurs comme « LGHHSZ_2 » qui sont de signification mystérieuse) et des notes négatives avec beaucoup de décimaux. Grâce au phénomène lié à l'efficacité de la prédiction des grilles de notation connu sous le nom de « *flat maximum* », les méthodes simples et transparentes de construction des grilles de notation sont habituellement presque aussi exactes que les méthodes plus complexes et opaques (Schreiner, 2012a ; Caire et Schreiner, 2012).

Au-delà de son coût moindre et de sa transparence, l'approche technique de la grille est innovatrice. Cette innovation réside en la façon dont les *scores* sont associés aux probabilités de pauvreté, en l'accent qui est mis sur les tests d'efficacité de la grille, et en la manière dont les formules de calcul des écarts types sont obtenues. Bien que les tests d'efficacité soient simples et banals en analyse statistique pour les académiciens et dans la sphère des grilles de notation pour l'estimation du risque de défaillance des emprunteurs des institutions financières, ils ont rarement été utilisés dans le cas d'un outil d'évaluation de la pauvreté.

La grille est basée sur les données de l'ECVMB de 2013/14 organisée par l'ISTEEBU du Burundi. Les indicateurs qui figurent dans la grille ont été sélectionnés suivant les critères ci-après :

- Peu coûteux à collecter, facile à répondre, et vérifiable
- Fortement corrélé à la pauvreté
- Susceptible de changer dans le temps suivant la variation du statut de pauvreté
- Applicable à toutes les régions du Burundi

Toutes les notes liées à chacun des indicateurs de la grille sont des entiers naturels. Le total de ces notes (c'est-à-dire, le *score*) varie de 0 (le plus probable à être en dessous du seuil de pauvreté) à 100 (le moins probable à être en dessous du seuil de pauvreté). Pendant environ dix minutes, des agents même non spécialistes peuvent recueillir les données sur le terrain et calculer les *scores* sur la même feuille du questionnaire.

La grille peut être utilisée pour faire trois estimations fondamentales. Premièrement, elle peut évaluer la « probabilité de pauvreté » d'un ménage spécifique, c'est-à-dire la probabilité que le ménage ait des dépenses de consommation par équivalent adulte ou par tête en dessous d'un seuil de pauvreté donné.

Deuxièmement, la grille permet d'estimer le taux de pauvreté d'une population de ménages à un instant donné. Cette estimation s'obtient en faisant la moyenne des probabilités de pauvreté d'un échantillon représentatif de ménages tirés de la population.

Troisièmement, la grille peut estimer le taux annuel de variation du taux de pauvreté d'un groupe de ménages. Calculé à partir de deux échantillons indépendants

représentatifs de la même population entre deux instants, ce taux est l'écart entre la probabilité moyenne de pauvreté de l'échantillon de *base* et celle de l'échantillon de *suivi*, divisé par le temps (exprimé en années) écoulé entre la date moyenne des interviews au niveau de l'échantillon de *base* et celle au niveau de l'échantillon de *suivi*.

Calculé à partir d'un seul échantillon de ménages où chaque ménage a été noté deux fois, l'estimation du taux annuel de variation du taux de pauvreté est la somme de l'écart en probabilité de pauvreté entre la date de l'interview de *base* et celle de l'interview de *suivi* de chaque ménage, divisé par la somme des temps (exprimés en années) écoulés entre les deux dates d'interviews de chaque ménage (Schreiner, 2014a).

La grille peut aussi être utilisée pour segmenter les participants et leur offrir des traitements différenciés. Afin d'aider les dirigeants à choisir les points de coupure (c'est-à-dire, le *score* maximum à obtenir pour être ciblé) appropriés pour l'atteinte des objectifs de leurs organisations, plusieurs mesures de l'efficacité du ciblage sont rapportées pour une variété de points de coupure possibles.

Ce document présente une grille unique dont les indicateurs et les scores y associés ont été obtenus à partir des données issues de l'ECVMB de 2013/14 et en considérant un seuil de pauvreté de BIF1 321 par équivalent adulte par jour. Les *scores* obtenus à partir de cette seule grille ont été étalonnés avec ces mêmes données pour déterminer les probabilités de pauvreté suivant 16 seuils de pauvreté.

La grille a été construite en se basant sur les données des trois cinquièmes de l'ensemble des ménages de l'ECVMB de 2013/14. Les données de ces même trois

cinquièmes des ménages de l’ECVMB de 2013/14 ont servi aussi à convertir les *scores* en probabilités de pauvreté suivant 16 seuils de pauvreté. Les données des deux cinquièmes restants de l’ensemble des ménages ont servi à la validation de l’efficacité de cette grille du point de vue de l’estimation des probabilités de pauvreté, des taux de pauvreté de population à un point du temps, et de la segmentation des participants.

Etant donné les hypothèses de leur construction, tous les trois estimateurs de la grille (la probabilité de pauvreté d’un ménage, le taux de pauvreté d’une population à un point du temps, et le taux de variation annuel du taux de pauvreté d’une population) sont non biaisés. C’est-à-dire, leurs estimations correspondent en moyenne aux valeurs observées dans des échantillons répétés quand ils (les estimateurs) sont construits (et appliqués) à partir d’une même population au sein de laquelle les relations entre les indicateurs de la grille et la pauvreté restent inchangées. Comme tous modèles prédictifs, la grille est construite à partir d’un seul échantillon et est ainsi biaisée dans une certaine mesure quand elle est appliquée (comme c’est le cas dans ce document) à l’échantillon de validation. De plus des erreurs apparaissent si elle est appliquée (en pratique) à une autre population ou quand elle est appliquée après 2013/14 (puisque les relations entre les indicateurs et la pauvreté changent suivant le temps).³

³ D’importants exemples incluent les échantillons représentatifs de la population à une date après 2013/14 et des sous-échantillons non-représentatifs de la population nationale (Schreiner, à paraître ; Diamond *et al.*, 2016 ; Tarozzi et Deaton, 2009).

Ainsi, bien que l'estimation de la pauvreté par l'approche indirecte soit peu coûteuse par rapport à celle par l'approche d'une enquête directe, elle est en pratique aussi biaisée. (Les valeurs observées par l'approche de l'enquête directe sont considérées sans erreur, ignorant l'erreur liée à la variation d'échantillonnage). Des erreurs apparaissent parce que la grille suppose nécessairement que la relation future entre les indicateurs et la pauvreté dans toutes les sous populations sera conforme à celle révélée par les données utilisées dans la construction de la grille. Naturellement, cette hypothèse—inévitable dans la notation prédictive—n'est valide qu'en partie.

L'erreur moyenne—l'écart entre les estimations des taux de pauvreté obtenues par de la grille et les taux de pauvreté observés pour 100% du seuil national de pauvreté lorsqu'on utilise 1 000 échantillons *bootstrap* de $n = 16\ 384$ tirés de l'échantillon de validation—est de $-0,4$ point de pourcentage. La moyenne des erreurs absolues au niveau des 16 seuils de pauvreté est d'environ 0,5 point de pourcentage, et la valeur maximale des erreurs absolues à travers tous les seuils de pauvreté est de 1,1 point de pourcentage. Ces erreurs d'estimation sont dues à la variation d'échantillonnage, et non au biais ; l'erreur moyenne devrait être égale à zéro si l'ECVMB de 2013/14 allait être répétée plusieurs fois et divisées en sous échantillons avant que tout le processus de construction et de validation de la grille soit repris.

Pour $n = 16\ 384$, les intervalles de confiance à 90 pour cent des estimations sont de $\pm 0,6$ point de pourcentage ou moins. Pour $n = 1\ 024$, les intervalles de confiance à 90 pour cent sont de $\pm 2,5$ points de pourcentage ou moins.

La section 2 ci-dessous décrit les données et les seuils de pauvreté. Les sections 3 et 4 décrivent le processus d'élaboration de la grille et présentent des directives pratiques pour son implémentation. Les sections 5 et 6 expliquent comment obtenir l'estimation des probabilités de pauvreté des ménages et des taux de pauvreté des populations en un instant donné. La section 7 présente l'estimation du taux de variation annuel des taux de pauvreté des populations. La section 8 discute du ciblage. La dernière section est la conclusion.

Le « Guide d'Entrevue » (placé après la Bibliographie) indique comment les questions doivent être posées (et comment les réponses doivent être interprétées) de façon à mimer aussi étroitement que possible les pratiques de l'ECVMB de 2013/14 du Burundi. Ce « Guide » (et la « Feuille de Travail ») fait partie intégrante de l'outil d'évaluation de la pauvreté de la marque a Grille de Notation de la Pauvreté du Burundi.

2. Données et seuils de pauvreté

Cette section présente les données utilisées pour construire et valider la grille et la définition de la *pauvreté* de 2013 du Burundi. Elle présente aussi les 16 seuils de pauvreté suivant lesquels les *scores* ont été calibrés/étalonnés.

2.1 Données

Les indicateurs et les notes de la grille sont sélectionnés (construits) à partir des données d'un échantillon aléatoire représentant les trois cinquièmes de l'ensemble des 6 681 ménages de l'ECVMB de 2013/14 pour lesquels les données sur les dépenses de consommation sont disponibles. L'ECVMB de 2013/14 est la plus récente enquête nationale sur la consommation au Burundi.

Les données de ces trois cinquièmes de l'ensemble des ménages de l'ECVMB de 2013/14 qui ont servi à la construction de la grille ont été aussi utilisées pour associer (calibrer/étalonner) les *scores* aux probabilités de pauvreté suivant tous les seuils de pauvreté.

Les données des deux cinquièmes restants de l'ensemble des ménages de l'ECVMB de 2013/14 ont été utilisées pour tester (valider) la précision « hors échantillon de construction » de la grille ; c'est-à-dire que la précision a été testée avec les données qui ne sont pas utilisées pour la construction/étalonnage. Elles ont été aussi utilisées pour tester la précision du ciblage hors échantillon.

Les travaux de terrain de l'ECVMB de 2013/14 se sont déroulés du 01^{er} décembre 2013 au 31 mars 2014. Les dépenses de consommation des ménages sont exprimées en unités de BIF par équivalent adulte ou par tête par jour au prix moyen à Bujumbura-Mairie pendant la période des travaux de terrain de l'ECVMB.

2.2 Taux de pauvreté base ménage, base individus, et base participants

Un *taux de pauvreté* est la proportion des unités des ménages dont la dépense totale de consommation (divisée par l'effectif des membres du ménage) est en dessous d'un seuil de pauvreté donné. L'unité d'analyse est soit le ménage lui-même ou un membre du ménage. Par définition, chaque membre d'un ménage donné a le même statut de pauvreté (ou la même probabilité de pauvreté estimée) tout comme les autres membres du ménage.

Par exemple, considérons qu'un programme offre des services à deux ménages. Le premier ménage est pauvre (sa dépense de consommation par équivalent adulte ou par tête est en dessous d'un seuil de pauvreté donné) et est constitué de trois (3) membres dont un (1) est participant au programme. Le second ménage est non pauvre et est constitué de quatre (4) membres dont deux (2) sont des participants au programme.

Les taux de pauvreté sont soit base ménage ou base individu. Si le programme définit ses participants comme étant les ménages, alors le taux de pauvreté base ménage

est pertinent. Le taux de pauvreté base ménage estimé est la moyenne pondérée⁴ des statuts de pauvreté (ou des probabilités de pauvreté) des ménages qui ont des participants au programme, peu importe l'effectif des membres du ménage et peu importe l'effectif des membres du ménage qui sont participants du programme. Tous les ménages ont le même poids dans cette moyenne pondérée. Dans l'exemple, ce taux de pauvreté base ménages est $\frac{1 \cdot 1 + 1 \cdot 0}{1 + 1} = \frac{1}{2} = 0,5 = 50$ pour cent. Dans le terme « $1 \cdot 1$ » du numérateur, le premier « 1 » est le poids du premier ménage, et le second « 1 » représente le statut de pauvreté (pauvre) du premier ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Dans le terme « $1 \cdot 0$ » du numérateur, le « 1 » est le poids du second ménage, et le « 0 » représente le statut de pauvreté (non pauvre) du second ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Le terme « $1 + 1$ » au dénominateur est la somme des poids des deux ménages. Les poids des ménages ont été utilisés puisque l'unité d'analyse est le ménage.

Par contre, le taux de pauvreté base individu est pertinent si le programme définit toutes les personnes membres des ménages qui bénéficient de ses services comme ses participants. Pour cet exemple, le taux de pauvreté base individu est la moyenne des statuts de pauvreté (ou des probabilités de pauvreté estimées) des ménages participants, pondérée⁵ (l'effectif des membres) des ménages, soit

⁴ Les exemples supposent un tirage aléatoire simple des ménages, ce qui induit que tous les ménages ont le même poids, qui est considéré ici égal à un (1).

⁵ Etant donné qu'un échantillonnage aléatoire simple ait été opéré au niveau ménage, le poids d'un ménage base individus est l'effectif des membres de ce ménage.

$$\frac{3 \cdot 1 + 4 \cdot 0}{3 + 4} = \frac{3}{7} = 0,43 = 43 \text{ pour cent.}$$

Dans le terme « $3 \cdot 1$ » du numérateur, le « 3 » est le poids du premier ménage (puisqu'il comprend trois membres), et le « 1 » représente le statut de pauvreté (pauvre) du premier ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Dans le terme « $4 \cdot 0$ » du numérateur, le « 4 » est le poids du second ménage (puisqu'il comprend quatre membres), et le « 0 » représente le statut de pauvreté (non pauvre) du second ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Le terme « $4 + 3$ » au dénominateur est la somme des poids des deux ménages. Le poids du ménage est l'effectif de ses membres parce que l'unité d'analyse est le membre du ménage.

Enfin, prenons l'exemple d'un programme qui considère ses *participants* comme étant seulement les membres du ménage avec lesquels il est en relation directe. Pour cet exemple, il s'ensuit que seulement certains—mais pas l'ensemble—des membres du ménage sont comptés. Le taux de pauvreté base individu est alors la moyenne des statuts de pauvreté (ou des probabilités de pauvreté estimées) des ménages participants, pondérée par l'effectif des participants⁶ du ménage, soit

$$\frac{1 \cdot 1 + 2 \cdot 0}{1 + 2} = \frac{1}{3} = 0,33 = 33 \text{ pour cent.}$$

Le premier « 1 » du terme « $1 \cdot 1$ » du numérateur est le poids du premier ménage (puisqu'il comprend un participant), et le second « 1 » représente le statut de pauvreté (pauvre) du premier ménage ou sa

⁶ Etant donné qu'un échantillonnage aléatoire simple ait été opéré au niveau ménage, le poids d'un ménage base individu est l'effectif des participants de ce ménage au programme.

probabilité de pauvreté estimée. Dans le terme « $2 \cdot 0$ » du numérateur, le « 2 » est le poids du second ménage (puisqu'il comprend deux participants), et le « 0 » représente le statut de pauvreté (non pauvre) du second ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Le terme « $1 + 2$ » au dénominateur est la somme des poids des deux ménages. Le poids du ménage est l'effectif de ses participants directs au programme parce que l'unité d'analyse est le participant direct au programme.

En résumé, les taux de pauvreté estimés sont des moyennes pondérées des statuts de pauvreté (ou probabilités de pauvreté) des ménages, où—en supposant un échantillonnage aléatoire simple au niveau ménage—le poids est l'effectif des unités pertinentes du ménage. En rapportant les taux de pauvreté, les programmes devraient préciser l'unité d'analyse—ménage, membre du ménage, ou participant—et justifier la pertinence de cette unité d'analyse.

Le Tableau 1 présente les seuils de pauvreté et les taux de pauvreté base ménage et base individu issues de l'ECVMB de 2013/14 pour :

- Le Burundi dans son ensemble
- L'échantillon de construction/étalonnage
- L'échantillon de validation tiré de l'ECVMB de 2013/14

Le Tableau 2 affiche, pour chacune des 17 provinces du Burundi, les seuils de pauvreté et les taux de pauvreté base ménage et base individu par zones urbaines/rurales/tout.

Les taux de pauvreté base ménage sont rapportés parce que—comme illustré ci-dessous—ils peuvent facilement être convertis en taux de pauvreté d'autres unités d'analyse et aussi parce que l'échantillonnage est presque toujours fait au niveau ménage. C'est également pour cette raison que la grille est construite, calibrée, et validée avec les poids des ménages. Les taux de pauvreté base individu figurent aussi dans les Tableaux 1 et 2 parce que ce sont les taux calculés et communiqués par le gouvernement du Burundi.⁷ De plus, les débats sociaux et les discussions de politique publique se focalisent ordinairement sur les taux de pauvreté base individu. Et l'objectif des organisations locales de lutte contre la pauvreté est d'aider les individus (pas des ménages) à améliorer leur bien-être.

⁷ En fait, l'ISTEEBU (2015) a rapporté les taux de pauvreté par équivalent adulte, ainsi ses chiffres diffèrent légèrement des taux de pauvreté par tête affichés dans ce papier. Il n'est pas commode de considérer dans le calcul du taux de pauvreté un poids plus élevé pour un adulte masculin en comparaison avec un enfant ou un adulte féminin juste parce que les besoins alimentaires d'un adulte masculin sont en moyenne plus élevés. En principe, le bien-être est le même pour tous quelque soit l'âge, le sexe, le poids corporel, ou le niveau d'activité.

2.3 Définitions de la *pauvreté* et des seuils de pauvreté

Le statut de pauvreté (« pauvre » ou « non pauvre ») d'un ménage dépend de la position (en-dessous ou au-dessus) de sa dépense de consommation par tête ou par équivalent adulte par rapport à un seuil de pauvreté donné. Par conséquent, la définition de la *pauvreté* est une comparaison d'un seuil de pauvreté avec une mesure de la consommation.

Etant donné que les organisations locales de lutte contre la pauvreté au Burundi pourraient vouloir utiliser plusieurs ou différents seuils de pauvreté, les *scores* obtenus de l'unique grille ont été étalonnés suivant 16 seuils de pauvreté :

- Alimentaire
- 100% du seuil national
- 150% du seuil national
- 200% du seuil national
- \$1,25/jour PPA 2005
- \$2,00/jour PPA 2005
- \$2,50/jour PPA 2005
- \$5,00/jour PPA 2005
- \$1,90/jour PPA 2011
- \$3,10/jour PPA 2011
- Le seuil de pauvreté qui marque la moitié la plus pauvre des personnes en dessous de 100% du seuil national
- Premier quintile (20^{ème} percentile) des dépenses de consommation
- Deuxième quintile (40^{ème} percentile) des dépenses de consommation
- La médiane (50^{ème} percentile) des dépenses de consommation
- Troisième quintile (60^{ème} percentile) des dépenses de consommation
- Quatrième quintile (80^{ème} percentile) des dépenses de consommation

2.3.1 Seuils nationaux de pauvreté

ISTEEBU (2015, pp. 34-36) a présenté la définition de la *consommation* de l'ECVMB 2013/14. La définition du seuil national du Burundi de 2013 (appelé d'habitude ici « 100% du seuil national ») est dérivée de la méthode de coût des besoins fondamentaux de Ravallion (1998).

La première étape a consisté à définir le niveau de référence (seuil) de la consommation alimentaire comme étant le coût d'un panier de 46 biens alimentaires correspondant à 2 100 Calories et représentant 82 pour cent du total de la consommation alimentaire, et dont la proportion relative de chacun est la même que celle des dépenses de consommation le concernant dans l'ECVMB 2013/2014 (ISTEEBU, 2015, p.36). Ce coût a été ensuite ajusté pour tenir compte des différences de prix des biens alimentaires—observées dans l'ECVMB—à travers les 17 provinces du Burundi. Le seuil alimentaire de chaque province est en unités de BIF par équivalent adulte par jour au prix moyen à Bujumbura-Mairie durant les travaux de terrain de l'ECVMB 2013/14. Le seuil alimentaire moyen pour tout Burundi est BIF911 par équivalent adulte par jour, correspondant à un taux de pauvreté base ménage de 28,9 pour cent et base individu de 34,1 pour cent (Tableau 1).

Le seuil national (alimentaire plus non alimentaire) est défini comme le seuil alimentaire auquel s'ajoute un niveau de référence de consommation non alimentaire. Ce niveau de référence de consommation non alimentaire est considéré comme étant la consommation non alimentaire dans l'ECVMB 2013/14 des ménages dont la consommation *totale* (pas seulement la consommation *alimentaire*) est égale au seuil alimentaire.⁸ De même que le seuil alimentaire, le seuil non alimentaire a été ajusté par rapport aux différences de prix à travers les provinces. Le seuil national de pauvreté (alimentaire plus non alimentaire) adopté par l'ECVMB de 2013/14 en moyenne pour tout le Burundi vaut BIF1 452 par équivalent adulte par jour ; ce qui correspond à un taux de pauvreté base ménage de 58,3 pour cent et base individu de 64,9 pour cent (Tableau 1).⁹

Les valeurs de 150% et 200% du seuil national de pauvreté sont des multiples de la valeur de 100% du seuil national de pauvreté.

⁸ Ceci a été déterminé via une régression (ISTEEBU, 2015, p. 37).

⁹ Ce taux de pauvreté base individu de 64,9 pour cent diffère légèrement de celui de 64,4 pour cent affiché par ISTEEBU (2015, p. 8). En effet, l'ISTEEBU a rapporté un taux de pauvreté au niveau équivalent adulte quoique le taux de pauvreté au niveau individu soit le plus indiqué. Aussi, le seuil de pauvreté moyen national de BIF1 452 rapporté ici ne correspond pas à la valeur de $BIF636\ 510 \div 365 = BIF1\ 743$ obtenue par l'ISTEEBU (p. 8) et qui est le seuil de Bujumbura-Mairie. Le seuil moyen de tout Burundi est plus bas parce que les prix sont plus bas hors de la Capitale.

2.3.2 Seuils de pauvreté internationaux PPA 2005 et 2011

Les seuils internationaux PPA 2005 et PPA 2011 sont obtenus à partir de :

- Taux de change PPA du Burundi pour « les dépenses de consommation individuelles des ménages » :
 - 2005 :¹⁰ BIF447,036 pour \$1,00
 - 2011 :¹¹ BIF487,327 pour \$1,00
- L'Indice de Prix à la Consommation (IPC) pour tout le Burundi :¹²
 - La moyenne de l'année 2005 : 117,10
 - La moyenne de l'année 2011 : 208,26
 - La moyenne de décembre 2013 à mars 2014 (période des travaux de terrain de l'ECVMB) : 273,53
- Les déflateurs de prix de tout Burundi et des régions :¹³
 - Tout Burundi 0,8324
 - Bujumbura-Mairie 1,0000
 - Bujumbura-Rural 0,7921
 - Bubanza 0,8187
 - Bururi 0,9121
 - Cankuzo 0,8155
 - Cibitoke 0,8667
 - Gitega 0,8602
 - Karusi 0,7527
 - Kayanza 0,8167
 - Kirundo 0,8150
 - Makamba 0,8356
 - Muramvya 0,8253
 - Muyinga 0,8408
 - Mwaro 0,8149
 - Ngozi 0,7691
 - Rutana 0,7890
 - Ruyigi 0,7862

¹⁰ World Bank, 2008

¹¹ iresearch.worldbank.org/PovcalNet/Detail.aspx?Format=Detail&C0=BDI_3&PPP0=487.327&PL0=1.90&Y0=2013&NumOfCountries=1, récupéré le 24 octobre 2017.

¹² La série mensuelle d'IPC est obtenue de l'ISTEEBU mais la base a été changée à base 100 décembre 2003.

¹³ Les déflateurs de prix sont fournis par l'ISTEEBU avec les données de l'ECVMB 2013/14.

2.3.2.1 Le seuil de \$1,25/jour PPA 2005

Pour une province donnée du Burundi, le seuil de pauvreté de \$1,25/jour PPA 2005 au prix moyen à Bujumbura-Mairie au cours des travaux de terrain de l'ECVMB de 2013/14 est obtenu par :

$$\frac{\$1,25 \cdot \left(\frac{\text{Facteur PPA 2005}}{\$1,00} \right) \left(\frac{\text{IPC}_{\text{ECVMB13/14}}}{\text{IPC}_{2005}} \right) \cdot \text{Déflateur provincial}}{\text{Déflateur tout - Burundi}}$$

Par exemple, pour la province de Bujumbura-Rural, le seuil de \$1,25/jour PPA 2005 vaut

$$\frac{\$1,25 \cdot \left(\frac{\text{BIF}447,036}{\$1,00} \right) \left(\frac{273,53}{117,10} \right) \cdot 0,7921}{0,8324} = \text{BIF}1\ 242.$$

Le seuil de \$1,25/jour PPA 2005 de tout Burundi est la moyenne pondérée aux populations des provinces des 17 seuils provinciaux de \$1,25/jour PPA 2005. Ce qui revient à BIF1 305 par tête par jour, correspondant à un taux de pauvreté base ménage de 67,5 pour cent et base individu de 73,7 pour cent (Tableau 1).¹⁴

Les valeurs des seuils de \$2,00, \$2,50, et \$5,00 PPA 2005 sont des multiples de la valeur du seuil de \$1,25/jour PPA 2005.

¹⁴ Pour l'ECVMB 2013/14 du Burundi, PovcalNet de la Banque Mondiale n'a pas rapporté le seuil de \$1,25/jour PPA 2005 ni le taux de pauvreté y relatif.

2.3.2.2 Le seuil de pauvreté de \$1,90 PPA 2011

Etant donné les mêmes paramètres présentés dans la sous section précédente, le seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011 au prix moyen à Bujumbura au cours des travaux de terrain de l'ECVMB de 2013/14 s'obtient par :

$$\frac{\$1,90 \cdot \left(\frac{\text{Facteur PPA 2011}}{\$1,00} \right) \cdot \left(\frac{\text{IPC}_{\text{ECVMB13/14}}}{\text{IPC}_{2011}} \right) \cdot \text{Déflateur provincial}}{\text{Déflateur tout - Burundi}} .$$

Par exemple, pour la province de Bujumbura-Rural le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 vaut :

$$\frac{\$1,90 \cdot \left(\frac{\text{BIF}487,327}{\$1,00} \right) \cdot \left(\frac{273,53}{208,26} \right) \cdot 0,7921}{0,8324} = \text{BIF}1\ 157.$$

Le seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011 de tout Burundi est la moyenne pondérée par les effectifs de la population des seuils de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011 des 17 provinces. Il vaut BIF1 216 par tête par jour, correspondant à un taux de pauvreté base ménage de 63,7 pour cent et à un taux de pauvreté base individu de 70,3 pour cent (Tableau 1).

A titre de comparaison, PovcalNet¹⁵ de World Bank a rapporté pour l'ECVMB 2013/14 du Burundi un seuil de \$1,90/jour PPA 2011 légèrement plus bas (BIF1 205 versus BIF1 216) et un taux de pauvreté base individu plus élevé (de 73,7 pour cent versus 70,3 pour cent). Les sources des différences de chiffres ne sont pas évidentes, étant donné que PovcalNet n'a pas rapporté :

- La période/lieu de ses unités de prix
- Le recours éventuel à un ajustement par rapport aux variations de prix provinciaux (accompagné de la méthodologie de cet ajustement)
- La méthodologie utilisée pour déflater à travers le temps les facteurs PPA 2011
- S'ils ont utilisé ou non les mêmes données que l'ISTEEBU¹⁶

Etant donné que ce papier a documenté l'estimation du seuil de \$1,90/jour PPA 2011, Schreiner (2014b) précise que ses chiffres sont à préférer à ceux de PovcalNet.

Le seuil de pauvreté de \$3,10/jour PPA 2011 est un multiple du seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011.

¹⁵ iresearch.worldbank.org/PovcalNet/Detail.aspx?Format=Detail&C0=BDI_3&PPP0=487.327&PL0=1.90&Y0=2013&NumOfCountries=1, récupéré le 24 octobre 2017.

¹⁶ World Bank (2016) a utilisé le même seuil national avec une mesure différente de la consommation.

2.3.3 Seuil « très pauvre » de l'USAID

Les organismes partenaires de l'USAID au Burundi qui promeuvent les micro entreprises et qui utilisent la grille pour rapporter à l'USAID l'effectif de leurs participants qui sont « très pauvres » devraient utiliser le seuil de \$1,90/jour PPA 2011. En effet, l'USAID définit les « très pauvres » comme étant les personnes vivant dans des ménages ayant des dépenses de consommation journalières par tête en dessous du plus élevé des deux seuils de pauvreté suivants (U.S. Congress, 2004) :

- Le seuil de pauvreté qui marque la moitié la plus pauvre des personnes vivant en dessous de 100% du seuil national (BIF656, qui correspond à un taux de pauvreté base individu de 32,5 pour cent, Tableau 1)
- Le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 (BIF1 216, qui correspond à un taux de pauvreté base individu de 70,3 pour cent)

2.3.4 Seuils de pauvreté définis comme des percentiles de dépenses de consommation

La grille prend en charge aussi, pour le Burundi, des seuils de pauvreté définis comme des percentiles de dépenses de consommation, ce qui facilite un nombre de types d'analyses. Par exemple, le seuil de pauvreté défini par le deuxième quintile des dépenses (40^{ème} percentile) pourrait aider à suivre la progression du Burundi au regard de l'objectif de la Banque Mondiale de « Prospérité partagée/croissance économique inclusive » (World Bank, 2013) qui est de promouvoir la croissance des revenus (prospérité partagée) de 40 pour cent de la population mondiale la plus pauvre.

L'analyse combinée des quatre seuils de pauvreté définis comme des percentiles des dépenses de consommation pourraient aussi aidée à observer la relation entre la consommation et la santé (ou n'importe quelle autre chose ayant une relation avec la

consommation). Ainsi, la grille constitue une alternative pour les études sur l'équité en matière de santé qui utilisent traditionnellement un « indice de richesse » tel que celui élaboré à partir des données des Enquêtes Démographiques et de Santé (Rutstein et Johnson, 2004) pour comparer une certaine estimation de la richesse avec la santé.

Naturellement, les analystes pourraient toujours faire (et peuvent encore faire) les analyses relatives à la richesse par le biais des *scores* issus de la grille. Mais la prise en charge des seuils de consommation relatifs par la grille offre maintenant beaucoup de possibilités d'utilisation simple d'un seul outil pour analyser n'importe quel ou tous les sujets suivants :

- Richesse relative (via *scores*)
- Consommation absolue (via les probabilités de pauvreté et les seuils de pauvreté absolus)
- Consommation relative (via les probabilités de pauvreté et les seuils de pauvreté définis comme des percentiles des dépenses de consommation)

Contrairement à la grille, les indices de richesse servent seulement à analyser la richesse relative. De plus, la grille—contrairement aux indices basés sur l'Analyse en Composante Principale ou les approches similaires—utilise une norme/critère facile à comprendre dont la définition est externe à la grille elle-même (la consommation rapportée à un seuil de pauvreté définis en unités monétaires).

A l’opposé, un indice de richesse définit de façon opaque la *pauvreté* en fonction de ses propres indicateurs et coefficients, sans faire référence à une norme/critère externe. Ce qui signifie que deux indices de richesses qui ont différents indicateurs ou différents coefficients—même s’ils étaient construits à partir des mêmes données d’un pays donné—impliquent deux définitions différentes de la *pauvreté*. Dans la même situation, deux grilles pourraient produire des estimations comparables sous une seule définition de la *pauvreté*.

3. Construction de la grille

Pour le Burundi, environ 70 indicateurs ont été initialement identifiés comme des indicateurs candidats. Ils ont trait à :

- La composition du ménage (telle que l'effectif des membres du ménage âgés de 18 ans ou moins)
- L'éducation (telle que la capacité de la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de lire et écrire une phrase simple en une certaine langue)
- L'habitation (telle que le type des lieux d'aisance utilisé pour le WC)
- La possession d'actifs durables (tels que les téléphones mobiles ou postes radio)
- Emploi (tel que le fait que le chef de ménage masculin travaille dans l'agriculture)

Le Tableau 3 liste tous les potentiels indicateurs classés par ordre décroissant des « coefficients d'incertitudes » fondés sur le concept d'entropie (Goodman et Kruskal, 1979). Ce coefficient mesure le pouvoir de l'indicateur pris à lui seul en termes de prédiction du statut de pauvreté.¹⁷

Une des applications possibles de la grille est l'estimation du taux de variation annuel du taux de pauvreté. Ainsi, sans prendre en compte d'autres considérations, dans le choix des indicateurs une préférence est donnée aux indicateurs qui ont plus de faculté à varier dans le temps. Par exemple, la possession d'un téléphone mobile ou poste radio est probablement plus susceptible de varier suite à une variation du niveau de pauvreté que l'est l'âge du chef de ménage masculin.

La grille est conçue au moyen de régressions *Logit* sur le sous échantillon de construction et en considérant le seuil de pauvreté de tout Burundi de BIF1 321 par

¹⁷ Le coefficient d'incertitude n'a pas été utilisé dans le processus de sélection des indicateurs de la grille ; il a été utilisé seulement comme critère d'ordonnement des indicateurs candidats du Tableau 3.

équivalent adulte. La sélection des indicateurs est basée sur le jugement et des statistiques. La première étape consiste à construire—par le biais d’une régression *Logit*—une série de grilles à un seul indicateur à partir de chaque indicateur potentiel. La puissance statistique de chaque grille est donnée par « *c* », une mesure de la capacité de discrimination par statut de pauvreté (SAS Institute Inc., 2004).

Une des grilles à un indicateur est alors sélectionnée en prenant en compte plusieurs facteurs (Schreiner *et al.*, 2004 ; Zeller, 2004). Ces facteurs incluent l’amélioration de l’efficacité, la probabilité d’acceptation par les utilisateurs de la grille (déterminée par la simplicité, le coût de la collecte, et le « bien-fondé » de l’indicateur selon l’expérience, la théorie, et le bon sens), la sensibilité aux changements de la consommation, la diversité des indicateurs, l’applicabilité à toutes régions du territoire Burundais, la tendance à maintenir une relation peu changeante avec le statut de pauvreté à travers le temps, la faculté à discriminer les ménages pauvres et non pauvres situés à l’extrémité inférieure (pauvre) de la distribution des dépenses de consommation, et la faculté de l’indicateur à être vérifié.

Des séries de grilles à deux variables sont ensuite construites ; chacune est basée sur la grille à un indicateur retenue à l’issue de la première étape à laquelle est ajouté un second indicateur candidat. La meilleure grille à deux indicateurs est sélectionnée en se basant toujours sur la précision statistique et les critères non statistiques. Ces étapes sont répétées jusqu’à ce que la grille ait 10 indicateurs qui fonctionnent bien ensemble et qui répondent aux considérations aussi bien statistiques que non statistiques.

La dernière étape consiste à transformer les coefficients issus de la régression *Logit* en nombres entiers naturels de telle manière que les *scores* varient de 0 (le plus probable à être en dessous du seuil de pauvreté) à 100 (le moins probable à être en dessous du seuil de pauvreté).

Cet algorithme défini est similaire à la régression des moindres carrés ordinaires avec sélection « pas à pas » (*stepwise*) des variables. Il diffère de la régression « pas à pas » naïve du fait que la sélection des indicateurs de la grille prend en compte à la fois des critères statistiques¹⁸ et non statistiques. L'utilisation des critères non statistiques peut améliorer la robustesse dans le temps et vis-à-vis des sous-populations d'individus non représentatifs de la population nationale. Elle aide également à garantir que les indicateurs soient simples, aient un sens, et soient acceptés par les utilisateurs.

¹⁸ Le critère statistique de sélection d'un indicateur n'est pas le *p-value* de son coefficient mais plutôt son pouvoir de discrimination des ménages par statuts de pauvreté.

La grille élaborée ici est applicable à n'importe quel point du territoire Burundais. La segmentation des outils d'évaluation de la pauvreté par zone (urbaine ou rurale) n'améliore pas pour autant l'efficacité du ciblage. Ceci est documenté pour neuf pays de l'Afrique Subsaharienne (Brown, Ravallion, et van de Walle, 2016),¹⁹ en Indonésie (World Bank, 2012), au Bangladesh (Sharif, 2009), en l'Inde et au Mexique (Schreiner 2006b et 2005a), au Sri Lanka (Narayan et Yoshida, 2005), et en Jamaïque (Grosh et Baker, 1995). En général, la segmentation pourrait améliorer la précision de l'estimation des taux de pauvreté (Schreiner, à paraître ; Diamond *et al.*, 2016 ; Tarozzi et Deaton, 2009), mais il peut accroître aussi le risque de surapprentissage (Haslett, 2012).

¹⁹ Les neuf pays sont Burkina Faso, Ethiopie, Ghana, Malawi, Mali, Niger, Nigeria, Tanzanie, et Ouganda. En moyenne, à travers ces neuf pays, quand on cible les personnes ayant des scores inférieurs au premier quintile de *scores* ou aux deux premiers quintiles de *scores* et quand 20 ou 40 pour cent des personnes sont pauvres, la segmentation en zone urbaine/rurale fait augmenter le nombre de pauvres correctement ciblés d'environ 1 pour 200 ou 1 pour 400 personnes pauvres (Schreiner, 2017c).

4. Directives pratiques d'utilisation de la grille

Le défi principal de la conception d'une grille n'est pas de maximiser l'efficacité statistique mais plutôt d'améliorer les chances qu'elle soit adoptée et utilisée (Schreiner, 2005b). L'échec des projets de notation ne relève pas d'habitude du fait que les grilles soient statistiquement non précises mais plutôt de la faillite de l'organisme dans la prise des décisions nécessaires à la bonne intégration de la grille dans son processus/environnement de travail, et à la formation et à la motivation des agents (Schreiner, 2002). Après tout, la plupart des grilles de notation élaborées avec un soin raisonnable ont une efficacité de ciblage/pouvoir prédictif similaire du fait du phénomène empirique connu sous le nom de « *flat maximum* » (Caire et Schreiner, 2012 ; Hand, 2006 ; Baesens *et al.*, 2003 ; Lovie et Lovie, 1986 ; Kolesar et Showers, 1985 ; Stillwell, Barron, et Edwards, 1983 ; Dawes, 1979 ; Wainer, 1976 ; Myers et Forgy, 1963). Les entraves à l'adoption d'une grille par les utilisateurs sont moins liées aux techniques statistiques utilisées mais beaucoup plus aux hommes, c'est-à-dire que les entraves ne sont pas liées à l'exactitude statistique mais plutôt à la gestion du changement organisationnel induit par l'introduction de ladite grille dans les processus/procédures de l'organisme. Il est bien plus facile d'obtenir une efficacité adéquate d'une grille que de garantir son adoption.

La présente grille est conçue de manière à favoriser sa compréhension par les utilisateurs et à gagner leur confiance afin qu'ils l'adoptent sans y être contraints et l'utilisent convenablement. Evidemment, la précision de la grille importe, mais elle doit être balancée avec le coût, l'usage facile, et une apparence/présentation qui force crédibilité. Les organismes sont plus susceptibles de collecter les données, calculer les *scores*, et s'intéresser aux résultats si, de leur point de vue, l'usage de la grille n'exige pas beaucoup d'efforts supplémentaires, n'intègre pas des formules compliquées, et si l'ensemble du processus leur semble être logique.

C'est pour cela que la grille tient sur une page. Le processus de construction, les indicateurs, et les notes sont simples et transparents. Les calculs/techniques compliqués sont minimisés de façon que les non-spécialistes puissent calculer les *scores* à la main et sur le terrain. En effet la grille comprend :

- Seulement 10 indicateurs
- Uniquement des modalités catégorielles
- Uniquement des notes simples (nombres entiers naturels et pas d'autres fonctions arithmétiques en dehors de l'addition)

La grille (avec sa « Feuille de Travail ») est prête à l'emploi. Elle peut être déjà photocopiée et distribuée aux agents enquêteurs pour utilisation.

Les agents enquêteurs en utilisant la grille du Burundi doivent :

- Mentionner l'identifiant de l'entrevue, la date d'entrevue, le code pays (« BDI »), le code de la grille (« 001 ») et le poids d'échantillonnage assigné au ménage du participant dans le plan d'échantillonnage par l'organisation (si c'est connu)
- Mentionner le nom et l'identifiant du participant (qui peut être différent de celui de l'enquêté), le nom et l'identifiant de l'agent de terrain (qui n'est pas nécessairement celui de l'agent enquêteur) qui gère la relation de l'organisation avec le participant, et le nom et l'identifiant du point de service de l'organisation dont est rattaché le participant
- Enregistrer sur la « Feuille de Travail » les prénoms (ou sobriquets), l'âge, la fréquentation scolaire, le statut de travail en général, et le statut de travail dans l'agriculture. Ils devront noter aussi le membre qui est le chef de ménage masculin (s'il existe) et le membre qui est la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef (s'elle existe)
- Enregistrer l'effectif des membres du ménage à l'en-tête de la grille à côté de « Effectif des membres du ménage : » en se basant sur la « Feuille de Travail »
- Encercler la réponse appropriée au premier indicateur (« Combien de membres du ménage sont âgés 18 ans ou moins ? ») en se basant sur la « Feuille de Travail »
- En se basant sur les enregistrements de la « Feuille de Travail », encercler la réponse appropriée pour le deuxième indicateur de la grille (« Tous les membres du ménage âgés de 7 à 16 ans fréquentent-ils actuellement (durant l'année scolaire en cours) une école ou un établissement d'enseignement ? »)
- En se basant sur les enregistrements de la « Feuille de Travail », encercler la réponse appropriée pour le troisième indicateur de la grille (« Parmi les membres du ménage âgés d'au moins 10 ans qui ont travaillé ne serait-ce qu'une heure dans les 7 derniers jours, combien ont leur emploi principal (celui qu'ils ont exercé ou celui qu'ils ont l'habitude d'exercer) dans l'activité de l'agriculture, élevage, ou pêche ? »)
- En se basant sur les enregistrements de la « Feuille de Travail », encercler la réponse appropriée pour le quatrième indicateur de la grille (« Si le chef de ménage masculin a travaillé ne serait qu'une heure dans les 7 derniers jours, est-ce qu'il a son emploi principal (celui qu'il a exercé ou qu'il a l'habitude d'exercer) dans l'activité de l'agriculture, élevage, ou pêche ? »)
- Lire chacune des questions restantes de la grille une à la suite de l'autre
- Encercler les réponses appropriées et les notes correspondantes, et transcrire les notes dans la colonne à l'extrême droite de la grille
- Additionner les notes pour obtenir le *score*
- Mettre en application la règle de ciblage (s'il en existe) en se basant sur le *score*
- Transmettre la grille ainsi renseignée à l'équipe de pilotage pour l'enregistrement ou la saisie des données et leur analyse

Les agents enquêteurs doivent être bien formés étant entendu que la qualité des *produits* (estimations des taux de pauvreté) dépend de celle des *intrants* (données collectées). Si c'est les organismes ou les agents de terrain qui recueillent eux-mêmes les données, et s'ils pensent qu'ils ont un intérêt à manipuler le taux de pauvreté (par exemple, s'ils sont récompensés ou espèrent des aides extérieures pour avoir présenté un taux de pauvreté élevé), il est impérieux de procéder à un contrôle continu de la qualité des données. Ce contrôle passe par une révision systématique des données fournies, des descentes inopinées sur le terrain, et des audits par échantillonnage aléatoire (c'est-à-dire, tirer de façon aléatoire des grilles remplies et procéder à la vérification des informations sur le terrain, Matul et Kline, 2003).²⁰ IRIS Center (2007a) et Toohig (2008) sont de bons guides pratiques pour l'élaboration du budget, la formation des agents enquêteurs et superviseurs, la logistique à déployer, l'échantillonnage, l'art d'enquêter, le pilotage, la collecte des données, et le contrôle de qualité de la collecte. Schreiner (2014a) explique comment calculer les estimations et les analyser.

²⁰ Si un organisme veut dissimuler les notes associées à chaque indicateur aux agents enquêteurs et aux enquêtés, alors il peut leur donner une version de la grille sans notes. Ainsi les notes seront appliquées aux réponses au siège après la collecte pour calculer les *scores*. Même si les notes sont dissimulées, les agents enquêteurs et les enquêtés peuvent utiliser leur bon sens pour deviner à quel point les modalités de réponses sont associées à la pauvreté. Schreiner (2012b) soutient que la dissimulation des notes en Colombie (Camacho and Conover, 2011) n'a pas empêché pour autant les fraudes et dans tous les cas, les fraudes au niveau de l'équipe du siège étaient plus préjudiciables que celles orchestrées sur le terrain par les agents enquêteurs et les enquêtés.

En particulier, bien que la collecte des données relatives aux indicateurs de la grille soit relativement facile comparativement à celle d'autres outils d'évaluation de la pauvreté, elle reste absolument difficile. Une formation sur les définitions des termes et concepts de la grille est indispensable, et les agents enquêteurs devront scrupuleusement étudier et suivre les directives du « Guide d'Entrevue » fourni à la suite de la section « Bibliographie » du présent papier, puisque ces directives—aussi bien que la « Feuille de Travail »—font partie intégrante de l'outil d'évaluation de la pauvreté de la marque Grille de Notation de la Pauvreté.²¹

Au Nigéria par exemple, une étude (Onwujekwe, Hanson, et Fox-Rushby, 2006) a révélé de toute évidence qu'il est possible qu'il y ait de faibles corrélations entre les données collectées par deux enquêteurs chez un même ménage dans la même journée et de faibles corrélations *test-retest* (données collectées deux fois chez un même ménage par le même enquêteur à deux dates différentes) des indicateurs apparemment irréfutables telle que la possession d'une automobile. Par contre, Grosh et Baker (1995) suggèrent qu'une sous-évaluation prononcée des actifs n'affecte pas le ciblage. A la première étape de sélection des bénéficiaires d'un programme d'aide aux ménages ruraux au Mexique, Martinelli et Parker (2007, pp. 24–25) ont relevé qu'« une sous-évaluation [de la possession d'un actif] est très répandue mais n'a pas grand effet,

²¹ Ces directives sont les seules que les organismes doivent fournir aux agents enquêteurs. Les réponses à toutes autres questions/difficultés d'interprétation devront être laissées au jugement des agents enquêteurs et des enquêtés en respect de la logique suivie par l'ISTEEBU du Burundi lors de la phase de collecte des données de l'ECVMB de 2013/14.

excepté pour quelques biens. . . [et] une sur-évaluation est courante pour quelques biens
». Enfin, comme c'est le cas à la deuxième étape du processus de ciblage du programme
susvisé en Mexique, la plupart des fausses déclarations permises par l'auto-évaluation
peuvent être corrigées (ou prévenues) par des agents de terrains qui rendent visite au
domicile des participants du programme. Cette procédure est recommandée aux
organismes de lutte contre la pauvreté au Burundi.

Pour ce qui concerne l'implémentation et la conception de l'échantillonnage,
l'organisme devra tenir compte des paramètres suivants :

- Qui est ce qui administrera la grille ?
- Où les interviews s'effectueront ?
- Comment seront enregistrés les réponses et les *scores* ?
- Quels sont les participants au programme qui seront interviewés ?
- Combien de participants au programme seront interviewés ?
- Combien de fois les participants au programme seront interviewés ?
- La grille sera-t-elle appliquée plus d'une fois ?
- Les mêmes participants seront-ils interviewés plus d'une fois ?

En général, l'échantillonnage devrait découler des objectifs poursuivis par
l'organisme en appliquant la grille, des questionnements à répondre, et du budget. Le
principal objectif devrait être de s'assurer que l'échantillon est représentatif d'une
population bien définie et que l'usage de la grille permettra à l'organisation de
s'informer sur une question qui lui est importante.

Les non spécialistes qui administrent la grille sur le terrain aux participants peuvent être :

- Des employés de l'organisation
- De tierces personnes

Il y a une seule manière correcte et indiquée de faire les interviews : ils devront être effectués face à face par un agent enquêteur formé pour suivre le « Guide d'Entrevue », et dans le logement du ménage échantillonné. C'est comme cela que l'ISTEEBU du Burundi avait conduit les interviews au cours de l'ECVMB de 2013/14, et cette méthode a produit les données les plus précises et par conséquent les meilleures estimations de taux de pauvreté. Naturellement, il est possible de conduire les interviews d'une autre façon telle que :

- En se passant des agents enquêteurs (par exemple, les répondants remplissent eux-mêmes une grille en papier, ou remplissent un questionnaire web, ou répondent aux questions envoyées via e-mail, message texte, ou un système de réponse vocale interactive automatique)
- Hors du logement (par exemple, à un point de service de l'organisation ou dans un lieu public)
- Pas face à face (par exemple, un agent enquêteur qui conduit une interview par téléphone)

Bien que de telles méthodes non indiquées puissent réduire les coûts de la collecte d'information, elles affectent aussi les réponses (Schreiner, 2015a) et par conséquent diminuent la précision des estimations de la grille. Par conséquent, les interviews conduites dans le logement par un agent enquêteur formé sont recommandés ; les méthodes non indiquées ne sont pas recommandées. Dans certains contextes—comme quand les agents de terrain de l'organisation ne visitent pas déjà du tout

périodiquement les participants au domicile—une organisation pourrait juger que le fait que les approches non indiquées soient peu coûteuses compense assez le fait que les estimations soient moins précises. Le bien-fondé des méthodes non indiquées dépend des facteurs spécifiques du contexte qui devront être jugés par les organisations elles-mêmes. Pour décider sagement, les organisations qui sont en train de considérer les méthodes non indiquées doivent tester à quel degré les réponses diffèrent lorsqu'elles appliquent une méthode non indiquée versus un agent enquêteur formé qui se rend au domicile du répondant.

Les réponses, les notes, les *scores*, et les probabilités de pauvreté peuvent être consignés sur :

- Papier sur le terrain et enregistrés au niveau d'un service
- Papier sur le terrain et saisis dans une base de données ou un tableur au siège
- Un appareil électronique portatif sur le terrain et transférés ensuite dans une base de données²²

Etant donné la population des participants concernés par l'objet de l'enquête, les individus à noter peuvent être :

- Tous les individus concernés (recensement)
- Un échantillon représentatif de tous les participants concernés
- Tous les participants d'un échantillon représentatif de tous les points de service concernés et/ou d'un échantillon représentatif des agents de terrain concernés
- Un échantillon représentatif de tous les participants d'un échantillon représentatif de tous les points de service concernés et/ou d'un échantillon représentatif des agents de terrain concernés

²² Les auteurs de ce papier peuvent appuyer les organisations qui veulent une aide pour mettre au point un système de collecte de données via des appareils électroniques portables sur le terrain ou qui capte les données dans une base de données une fois que les papiers remplis sont ramenés du terrain. Un support est disponible également pour l'automatisation des calculs des estimations et pour générer les rapports/états basiques.

S'il n'est pas déterminé pas d'autres facteurs, le nombre de participants à être notés peut être obtenu par le biais de formules (présentées plus loin) de détermination de la taille d'échantillon afin d'atteindre un niveau de confiance et un intervalle de confiance souhaités. Cependant, pour étudier utilement des questions d'importance pour l'organisation, l'accent devrait être moins mis sur l'interview d'un échantillon de taille assez large afin d'atteindre un certain niveau de signification statistique arbitraire, mais beaucoup plus sur l'obtention d'un échantillon représentatif d'une population bien définie qui est pertinent pour les problèmes qui importent à l'organisation.

La fréquence d'administration de la notation peut être :

- Ponctuelle, en tant qu'un projet exceptionnel (excluant toute estimation de la variation des taux de pauvreté dans le temps)
- Une fois tous les trois ans (ou à toutes périodes fixes ou variables, permettant l'estimation de la variation des taux de pauvreté dans le temps)
- Chaque fois que l'agent enquêteur rend visite aux participants à leur domicile pour une raison faisant partie de leur travail quotidien (permettant l'estimation de la variation des taux de pauvreté dans le temps)

Lorsque la grille doit être appliquée plus d'une fois afin d'évaluer les taux de variation annuels de taux de pauvreté, elle peut s'appliquer :

- A des groupes de participants différents de la même population
- A un groupe fixe de participants dans le temps

Un exemple de ces séries de choix à faire pour l'utilisation d'une grille est illustré par BRAC et ASA, deux organismes de microfinance du Bangladesh (avec environ 7 millions de clients chacun) qui avaient manifesté leur désir d'appliquer l'outil d'évaluation de la pauvreté de la marque Grille de Notation de Pauvreté du Bangladesh (Schreiner, 2013a) sur un échantillon de 25 000 clients. Leur conception est que tous les responsables des prêts dans un échantillon aléatoire des succursales devront noter tous les participants chaque fois qu'ils visitent un participant à son domicile (à peu près une fois l'an). Cette notation est, en effet, considérée comme étant un élément des diligences habituelles effectuées avant le déboursement du crédit. Les réponses sont enregistrées sur feuille et sur le terrain par les agents de crédit avant d'être envoyées au siège pour être saisies dans une base de données et converties en probabilités de pauvreté.

5. Estimation des probabilités de pauvreté des ménages

La somme des notes de la grille pour un ménage est appelée le *score*. Pour le Burundi, les *scores* varient de 0 (le plus probable à être en dessous du seuil de pauvreté) à 100 (le moins probable à être en dessous du seuil de pauvreté). Quand bien même les *scores* élevés indiquent une probabilité moindre d'être pauvre, les *scores* ne sont en eux-mêmes que des unités relatives. Par exemple, le fait de doubler le *score* d'un ménage diminue la probabilité que ce ménage soit en-dessous d'un seuil de pauvreté donné, mais n'implique pas que sa probabilité de pauvreté ait diminué de moitié.

Pour obtenir des unités absolues, les *scores* sont convertis en *probabilités de pauvreté*, c'est-à-dire les probabilités d'être en dessous du seuil de pauvreté. Ceci est fait par l'intermédiaire des tableaux simples de correspondance qu'il faut consulter. En prenant l'exemple de 100% du seuil national, les *scores* de 38 à 39 correspondent à une probabilité de pauvreté de 52,5 pour cent, et ceux de 40 à 41 correspondent à une probabilité de pauvreté de 49,1 pour cent (Tableau 4).

La probabilité de pauvreté correspondant à un *score* varie suivant le seuil de pauvreté considéré. Par exemple, les *scores* de 38 à 39 correspondent à une probabilité de pauvreté de 52,5 pour cent pour 100% du seuil national, mais à 62,6 pour cent pour le seuil de \$1,90/jour PPA 2011.²³

²³ Commencant par le Tableau 4, la plupart des tableaux sont présentées en 16 versions, une relative à chaque seuil de pauvreté. Pour les maintenir dans un ordre, elles ont été groupées par seuil de pauvreté. Les tableaux uniques qui concernent tous les seuils de

5.1 Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté

Chaque *score* est lié (étalonné) à une probabilité de pauvreté qui est définie comme la proportion des ménages de l'échantillon d'étalonnage ayant enregistré ce *score* et qui ont une dépense de consommation par équivalent adulte ou par tête en dessous d'un seuil de pauvreté donné.

En prenant l'exemple du 100% du seuil national (Tableau 5), 10 319 ménages (normalisé) du sous échantillon d'étalonnage possèdent un *score* de 38 à 39, et 5 417 ménages (normalisé) parmi eux sont en dessous du seuil de pauvreté. La probabilité de pauvreté estimée correspondant à un *score* de 38 à 39 est alors 52,5 pour cent puisque $5\,417 \div 10\,319 = 52,5$ pour cent.

En considérant 100% du seuil national et la tranche de *score* de 40 à 41, 6 886 ménages (normalisé) du sous échantillon d'étalonnage sont dans cette tranche, et parmi eux 3 382 (normalisé) sont en dessous du seuil (Tableau 5). Par conséquent, la probabilité de pauvreté correspondant à la tranche de *score* de 40 à 41 est $3\,382 \div 6\,886 = 49,1$ pour cent.

La même méthode a été utilisée pour convertir les *scores* en probabilités de pauvreté estimées pour tous les seuils de pauvreté.²⁴

pauvreté sont disposés avec le premier groupe de tableaux relatifs au 100% du seuil national de pauvreté.

²⁴ Pour garantir que les probabilités de pauvreté ne croissent jamais lorsque les *scores* augmentent, une moyenne des probabilités de pauvreté à travers des paires de *scores* adjacents peut être itérativement faite avant de constituer les tranches de *scores*. Cela préserve la grille des biais statistiques tout en épargnant aux utilisateurs les frustrations nées de la possibilité que des *scores* plus élevés soient associés à des probabilités de

Bien que la grille soit conçue en faisant appel en partie au jugement en fonction des critères non statistiques, la méthode de conversion conduit à des probabilités de pauvreté objectives ; c'est-à-dire qu'elles sont obtenues à partir des seuils de pauvreté monétaires et des données d'une enquête sur les dépenses de consommation des ménages. Les probabilités de pauvreté calibrées seraient objectives même si le processus de sélection des indicateurs et des notes n'était aucunement fondé sur des données. En fait, des grilles objectives et de précisions éprouvées ont souvent été construites sur jugement d'expert pour la sélection des indicateurs et pour l'assignation des notes aux réponses (Fuller, 2006 ; Caire, 2004 ; Schreiner *et al.*, 2014). Bien entendu, la présente grille est fondée sur des données et le jugement. Le fait que ce document reconnaît que certains choix intervenant dans la réalisation de la grille—comme dans n'importe quelle analyse statistique—sont faits par le biais du jugement n'enlève en aucune manière l'objectivité des probabilités de pauvreté, puisqu'elle dépend de l'utilisation des données pour la conversion des *scores* en probabilités et non de l'utilisation des données—et rien que les données—pour la construction de la grille.

Bien que les notes qui se trouvent sur la grille du Burundi soient la transformation des coefficients issus de la régression logistique, les *scores* (non transformés) n'ont pas été convertis en probabilités de pauvreté par le biais de la formule du *Logit* qui s'écrit : $2,718281828^{score} \times (1 + 2,718281828^{score})^{-1}$. Ceci s'explique par le fait que la formule du *Logit* est exotérique et difficile à calculer manuellement.

pauvreté plus élevées ; ceci étant dû malencontreusement à une variation d'échantillonnage des tranches de *scores* de quelques ménages.

Les non spécialistes trouvent beaucoup plus intuitif que la probabilité de pauvreté soit définie comme la proportion des ménages de la population des ménages ayant enregistré un *score* donné qui sont en dessous du seuil de pauvreté. De cette façon, la conversion des *scores* en probabilités de pauvreté n'exige aucun calcul arithmétique mais juste une simple lecture d'un tableau de correspondance. Cette approche de conversion peut aussi améliorer la précision, surtout avec des échantillons de grandes tailles.

5.2 Précision des estimations des probabilités de pauvreté des ménages

Tant que les relations entre les indicateurs et la pauvreté ne change pas dans le temps, et tant que la grille est appliquée à des ménages représentatifs de la même population de ménages à partir de laquelle elle a été construite, le procédé de conversion utilisé ici fournira des estimations non biaisées des probabilités de pauvreté. Une *estimation non biaisée* signifie qu'en prenant une série d'échantillons de la population mère, la moyenne des probabilités de pauvreté estimées de la série d'échantillons correspondrait à la probabilité de pauvreté réelle de la population mère. Sous les hypothèses présentées ci-dessus, la grille permet aussi d'obtenir des estimations non biaisées des taux de pauvreté à une date donnée, de même que des estimations non biaisées de taux de variation annuel de taux de pauvreté entre deux dates.²⁵

²⁵ Ceci est énoncé parce que ces taux de pauvreté estimés des populations sont des fonctions linéaires des estimations sans biais des probabilités de pauvreté des ménages.

Naturellement, les relations entre les indicateurs et la pauvreté varient dans une certaine mesure inconnue au cours du temps et à travers les sous-populations du Burundi. Par conséquent, les estimations issues de la grille seront, d'une manière générale, erronées lorsqu'elle est appliquée après mars 2014 (mois de fin des travaux de collecte de l'ECVMB de 2013/14) ou qu'elle est appliquée sur des sous-populations non représentatives de la population du Burundi.

A quel degré les estimations de probabilités de pauvreté des ménages sont-elles précises, lorsqu'on fait l'hypothèse que les relations entre les indicateurs et la pauvreté demeurent inchangées à travers le temps et que l'échantillon choisi est représentatif de la population Burundaise ? Pour obtenir une estimation de la précision des probabilités de pauvreté des ménages, la grille est appliquée à 1 000 échantillons *bootstrap* de taille $n = 16\ 384$ de l'échantillon de validation tiré de l'ECVMB de 2013/14.

L'échantillonnage par *bootstrap* implique :

- Appliquer la grille à chaque ménage de l'échantillon de validation
- Constituer un échantillon *bootstrap* par tirage avec remise (« *with replacement* ») des ménages de l'échantillon de validation
- Calculer, pour chaque tranche de *score*, la probabilité de pauvreté observée dans l'échantillon *bootstrap*, c'est-à-dire, la proportion des ménages ayant enregistré ce *score* et dont les dépenses de consommation sont en dessous du seuil de pauvreté
- Enregistrer pour chaque tranche de *score* l'écart entre la probabilité de pauvreté estimée (Tableau 4) et la probabilité de pauvreté observée dans l'échantillon *bootstrap*
- Reprendre les trois précédentes étapes 1 000 fois
- Calculer, pour chaque tranche de *score*, l'écart moyen entre les probabilités de pauvreté estimées et celles observées à travers les 1 000 échantillons *bootstrap*
- Calculer, pour chaque tranche de *score*, les intervalles contenant les 900, 950 et 990 écarts centraux entre les probabilités de pauvreté estimées et celles observées

Pour chaque tranche de *scores* et $n = 16\ 384$, le Tableau 6 présente les écarts moyens entre les probabilités estimées de pauvreté et les probabilités observées de pauvreté aussi bien que les intervalles de confiance de ces écarts.

Pour 100% du seuil national, la probabilité moyenne de pauvreté à travers les échantillons *bootstrap* (52,5 pour cent, Tableau 4) pour les *scores* de 38 à 39 obtenus à partir de l'échantillon de validation tiré de l'ECVMB de 2013/14 est inférieure de 3,9 points de pourcentage par rapport à la valeur observée. Pour les *scores* de 40 à 41, la valeur estimée de la probabilité moyenne de pauvreté est inférieure de 2,7 points de pourcentage par rapport à la valeur observée.²⁶

L'intervalle de confiance à 90 pour cent des écarts relatifs aux *scores* de 38 à 39 est $\pm 3,5$ points de pourcentage (100% du seuil national, Tableau 6). Ceci signifie que dans 900 des 1 000 échantillons *bootstrap*, l'écart moyen entre la valeur estimée et la valeur observée est entre $-7,4$ et $-0,4$ points de pourcentage (puisque $-3,9 - 3,5 = -7,4$ et $-3,9 + 3,5 = -0,4$). Dans 950 des 1 000 échantillons *bootstrap* (95 pour cent), l'intervalle de confiance de l'écart est $-3,9 \pm 3,7$ points de pourcentage, et dans 990 des 1 000 échantillons *bootstrap* (99 pour cent), l'intervalle de confiance est $-3,9 \pm 4,7$ points de pourcentage.

²⁶ Ces écarts ne sont pas nuls malgré le caractère sans biais de l'estimateur parce que la grille est construite sur un échantillon unique. Les écarts moyens pour chaque *score* seraient nuls si les échantillons étaient tirés de nouveau de la population et subdivisés par la suite en sous-échantillons avant la construction de la grille et l'étalonnage des *scores* aux probabilités de pauvreté.

Certains des écarts absolus entre les probabilités estimées et les probabilités observées pour 100% du seuil national affichés dans le Tableau 6 sont grands. Ces écarts s'expliquent par le fait que l'échantillon de validation est un échantillon unique qui—à cause de la variation d'échantillonnage—diffère en distribution des sous échantillons de construction et d'étalonnage et de la population du Burundi. Cependant, pour le ciblage, ce qui est important c'est l'écart au niveau de la plage des *scores* situés juste au-dessus et ceux juste en dessous du point de coupure de ciblage. Ce fait atténue les effets de biais et de variation de l'échantillonnage sur le ciblage (Friedman, 1997). La section 8 ci-dessous présente de façon détaillée la précision du ciblage.

De plus, si les estimations des taux de pauvreté des populations de ménages devraient être bien exactes, alors les erreurs sur les probabilités de pauvreté des différents ménages devront largement s'équilibrer. Comme présenté dans la section suivante, c'est généralement le cas des échantillons représentatifs de la population nationale en 2013/14, bien qu'il le soit moins bien dans le cas des échantillons tirés des sous échantillons de la population nationale ou dans une autre période de temps.

Une autre source des écarts entre les valeurs estimées et observées des probabilités de pauvreté est le surapprentissage (« *overfitting* »). La présente grille est sans biais, mais elle peut être sujette au phénomène du surapprentissage quand elle sera appliquée après la fin des travaux de collecte de données de l'ECVMB en mars 2014. Cela signifie qu'elle peut être si bien ajustée aux données de l'échantillon de construction/calibrage tiré de l'ECVMB de 2013/14 qu'elle capture non seulement

certaines tendances réelles mais aussi certaines tendances aléatoires qui, dues à la variation d'échantillonnage, n'apparaissent seulement que dans les données de l'échantillon de construction/calibrage tiré de l'ECVMB de 2013/14 mais pas dans l'ensemble de la population Burundaise. Ou simplement la grille peut être sujette au phénomène du surapprentissage parce qu'elle est fortement sensible aux variations à travers le temps des relations entre les indicateurs et la pauvreté ou quand elle est appliquée à des échantillons non représentatifs de la population nationale.

Ce phénomène peut être minimisé en simplifiant la grille, en ne s'appuyant pas uniquement sur les données, et en considérant aussi la théorie, les expériences, et le jugement (le bon sens). Bien entendu, la grille présentée ici a pris en compte tous ces critères. La combinaison de plusieurs grilles peut aussi réduire le surapprentissage, mais cela ajoute plus de complexité.

Toutefois, la majeure partie des erreurs au niveau des probabilités de pauvreté des différents ménages s'équilibrent lorsqu'on procède aux estimations de taux de pauvreté pour des échantillons représentatifs de la population nationale (confer les deux sections suivantes). De plus, certains écarts dans les estimations de variation de pauvreté à travers le temps ont des sources non liées à la grille, tels que les changements dans les relations entre les indicateurs et la pauvreté, les variations d'échantillonnage, les variations au niveau des seuils de pauvreté, le changement dans le temps de la qualité des données, et les imperfections dans les ajustements de prix par rapport au temps et aux zones géographiques. Ces facteurs ne peuvent être maîtrisés qu'en améliorant la disponibilité, la fréquence, la quantité, et la qualité des données des enquêtes nationales sur la consommation (ce qui échappe à cette grille) ou en réduisant le surapprentissage (ce qui n'apporte que des bénéfices limités, vu la simplicité de la grille).

6. Estimations du taux de pauvreté à une date

Le taux de pauvreté estimé d'une population à une date est la moyenne des probabilités de pauvreté estimées des différents ménages d'un échantillon représentatif de la population.

Supposons qu'un programme enquête un échantillon de trois ménages le 1^{er} janvier 2019 avec les notes respectifs de 20, 30, et 40, correspondant aux probabilités de pauvreté de 91,2 pour cent, 78,1 pour cent, et 49,1 pour cent (100% du seuil national, Tableau 4). Le taux de pauvreté estimé de cette population de ménages est la probabilité de pauvreté moyenne des ménages $(91,2 + 78,1 + 49,1) \div 3 = 72,8$ pour cent.²⁷

Attention : le taux de pauvreté d'une population n'est pas la probabilité de pauvreté correspondant au *score* moyen d'un échantillon de cette population. Ici, le *score* moyen est 30 et correspond à une probabilité de pauvreté de 78,1 pour cent. Ce qui est différent de 72,8 pour cent qui représentent la moyenne des trois différentes probabilités de pauvreté associées respectivement aux trois *scores* individuels.

Contrairement aux probabilités de pauvreté, les *scores* ont un caractère ordinal, comme les lettres de l'alphabet ou les couleurs dans le spectre lumineux. Les *scores* n'étant pas des nombres cardinaux, alors ils ne peuvent pas être additionnés, et leurs moyennes à travers les ménages ne peuvent pas être calculées. Seulement trois opérations sont

²⁷ Cet exemple suppose un échantillonnage aléatoire simple (ou un recensement) et une analyse au niveau ménage. Ainsi le poids de chaque ménage est supposé égal à un (1). Les poids pourraient être différents par ménage si on considérait l'échantillonnage stratifié ou si l'analyse était au niveau individu.

possibles avec les *scores* : conversion en probabilités de pauvreté, analyse de distribution (Schreiner 2012a), ou comparaison avec un point de coupure de segmentation. Il existe quelques contextes dans lesquels l'analyse des *scores* est appropriée, mais en général, si on ne s'y connaît pas vraiment, il vaudra mieux utiliser les probabilités de pauvreté plutôt que les *scores*.

Les *scores* de la grille sont convertis en probabilités de pauvreté pour chacun des 16 seuils de pauvreté en utilisant les données de l'ECVMB de 2013/14. Le processus de conversion des *scores* en probabilités de pauvreté est exactement le même pour tous les seuils de pauvreté. Mais pour les utilisateurs, ce qui fait seule la différence entre deux seuils de pauvreté est le tableau de conversion qui est spécifique à chaque seuil de pauvreté.

6.1 Précision des taux de pauvreté estimés

En appliquant la grille du Burundi à 1 000 échantillons *bootstrap* de taille $n = 16$ 384 de l'échantillon de validation et en considérant 100% du seuil national de pauvreté, l'erreur moyenne (l'écart moyen entre les taux de pauvreté estimés et les taux de pauvreté observés lors de l'ECVMB de 2013/14) à un point du temps est de -0,4 point de pourcentage (Tableau 8, qui résume les chiffres du Tableau 7 relatifs à chacun des 16 seuils de pauvreté). L'erreur absolue maximum à travers les 16 seuils de pauvreté est de 1,1 point de pourcentage, tandis que la moyenne des valeurs absolues des erreurs des 16 seuils de pauvreté avoisine 0,5 point de pourcentage. Une partie de ces écarts est due

à la variation d'échantillonnage découlant de la division de l'ECVMB de 2013/14 en sous échantillons.

Lorsqu'on estime le taux de pauvreté à une date donnée pour un seuil de pauvreté donné, l'erreur moyenne rapportée au Tableau 8 devrait être soustraite de la probabilité moyenne de pauvreté pour rendre l'estimation sans biais/correcte. En considérant la grille du Burundi avec 100% du seuil national et l'échantillon de validation, l'erreur est de $-0,4$ point de pourcentage. Ainsi l'estimation sans biais/correcte du taux de pauvreté au sein de ces trois ménages visés ci-dessus est $72,8 - (-0,4) = 73,2$ pour cent.

L'intervalle de confiance à 90 pour cent du taux de pauvreté estimé d'une population de taille $n = 16\ 384$ est de $\pm 0,6$ point de pourcentage ou moins pour tous les seuils de pauvreté (Tableau 8). Ce qui signifie que dans 900 des 1 000 échantillons *bootstraps* de cette taille, la différence absolue entre l'estimation (après correction de l'erreur moyenne connue) et la valeur observée est inférieure ou égale à 0,6 point de pourcentage.

Par exemple, en considérant la grille et 100% du seuil national de pauvreté, et en supposant que la probabilité moyenne (avec biais/sans correction) de pauvreté dans un échantillon de taille $n = 16\ 384$ soit 72,8 pour cent, alors on s'attendrait que 90 pour cent des échantillons de taille $n = 16\ 384$ fournissent des estimations des taux de pauvreté qui tombent dans l'intervalle $72,8 - (-0,4) - 0,6 = 72,6$ pour cent à $72,8 - (-0,4) + 0,6 = 73,8$ pour cent, et la valeur observée la plus probable étant au centre de

cet intervalle, soit $72.8 - (-0.4) = 73.2$ pour cent. Ceci s'explique par le fait que l'estimation originelle (biaisée/incorrecte) est de 72,8 pour cent, l'erreur moyenne (biais) se chiffre à -0,4 point de pourcentage, et l'intervalle de confiance à 90 pour cent de 100% du seuil national de pauvreté dans l'échantillon de validation et pour cette taille d'échantillon est de $\pm 0,6$ point de pourcentage (Tableau 8).

6.2 Formule de calcul de l'écart-type des taux de pauvreté estimés

Quelle est la précision des estimations de taux de pauvreté ? Etant donné que ces estimations de taux de pauvreté sont des valeurs moyennes, elles obéissent à une distribution Normal (avec des échantillons « de tailles grandes ») et peuvent être caractérisées par leurs erreurs (écarts moyens par rapport aux valeurs observées) accompagnés de leurs écarts-types estimés (précision).

Schreiner (2008) a proposé une approche pour la détermination de la formule de calcul de l'écart-type des taux de pauvreté estimés indirectement via les outils d'évaluation de la pauvreté. Cette approche commence avec la formule standard de Cochran (1977) : $\pm c = \pm z \cdot \sigma$, qui établit—dans le cas de l'approche directe d'estimation d'une proportion—l'intervalle de confiance comme une fonction de l'écart-type, avec :

$\pm c$, l'intervalle de confiance en terme de proportion
(par exemple : 0,02 pour ± 2 points de pourcentage),

z , un paramètre obtenu à partir de la distribution Normal, qui vaut :

$$\begin{cases} 1,04 \text{ pour les intervalles de confiance à } 70 \text{ pour cent} \\ 1,28 \text{ pour les intervalles de confiance à } 80 \text{ pour cent,} \\ 1,64 \text{ pour les intervalles de confiance à } 90 \text{ pour cent} \end{cases}$$

σ , l'écart-type du taux de pauvreté estimé, soit $\sqrt{\frac{\hat{p} \cdot (1 - \hat{p})}{n}} \cdot \phi$,

\hat{p} , la proportion des ménages de l'échantillon
qui sont en-dessous du seuil de pauvreté,

ϕ , le facteur d'exhaustivité de la population $\sqrt{\frac{N - n}{N - 1}}$,

N , la taille de la population, et

n , la taille de l'échantillon.

Par exemple, l'ECVMB de 2013/14 du Burundi a fourni une estimation par l'approche de mesure directe du taux de pauvreté base ménage relatif à 100% du seuil national de pauvreté dans l'échantillon de validation qui vaut $\hat{p} = 58,1$ pour cent (Tableau 1).²⁸ Si cette estimation venait d'un échantillon de taille $n = 16\,384$ tiré d'une population de taille $N = 2\,022\,016$ ménages (une estimation de l'effectif total des ménages au Burundi en 2013/14 selon les poids d'échantillonnage de l'ECVMB), alors

le facteur d'exhaustivité serait $\phi = \sqrt{\frac{2\,022\,016 - 16\,384}{2\,022\,016 - 1}} = 0,9959$, qui est proche de ϕ

$= 1$. Si le niveau de confiance souhaité est 90 pour cent ($z = 1,64$), alors l'intervalle de confiance c est :

$$\pm z \cdot \sqrt{\frac{\hat{p} \cdot (1 - \hat{p})}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{N - 1}} = \pm 1,64 \cdot \sqrt{\frac{0,581 \cdot (1 - 0,581)}{16\,384}} \cdot \sqrt{\frac{2\,022\,016 - 16\,384}{2\,022\,016 - 1}} = \pm 0,630$$

point de pourcentage. (Si ϕ est considéré égal à 1, alors l'intervalle de confiance est $\pm 0,632$ point de pourcentage.)

Cependant, les outils d'évaluation de la pauvreté ne sont pas des approches directes de mesure de la pauvreté, et, par conséquent, cette formule n'est pas applicable. Pour déterminer une formule applicable à la grille, il faudra examiner le Tableau 7 qui reporte les intervalles de confiance empiriques $\pm c$ des erreurs des estimations de la grille appliquée à 1 000 échantillons *bootstrap* de tailles variées, tirés de l'échantillon de validation. Par exemple, pour un échantillon de taille $n = 16\,384$ tiré de l'échantillon de

²⁸ L'analyse faite ici ne prend pas en compte le fait que les estimations de taux de pauvreté à partir de l'ECVMB sont elles aussi basées sur des échantillons de la population. Ainsi elles possèdent déjà leur propre erreur d'échantillonnage.

validation et considérant 100% du seuil national, l'intervalle de confiance à 90 pour cent est $\pm 0,597$ point de pourcentage.²⁹

Par conséquent, l'intervalle de confiance à 90 pour cent de la grille du Burundi pour un échantillon de taille $n = 16\,384$ est $\pm 0,597$ point de pourcentage, alors qu'il est de $\pm 0,630$ point de pourcentage pour l'approche de mesure directe. Le ratio de ces deux valeurs donne $0,597 \div 0,630 = 0,95$.

Considérons maintenant le même exercice mais pour un échantillon de taille $n = 8\,192$. L'intervalle de confiance sous l'approche directe et pour le seuil national de pauvreté dans l'échantillon de validation est :

$$\pm 1,64 \cdot \sqrt{\frac{0,581 \cdot (1 - 0,581)}{8\,192}} \cdot \sqrt{\frac{2\,022\,016 - 8\,192}{2\,022\,016 - 1}} = \pm 0,892 \text{ point de pourcentage.}$$

L'intervalle de confiance empirique sous la grille du Burundi (Tableau 7) est de $\pm 0,832$ point de pourcentage. Par conséquent pour $n = 8\,192$, le ratio de ces deux valeurs est $0,832 \div 0,892 = 0,93$.

Ce ratio de 0,93 obtenu pour $n = 8\,192$ est proche du ratio de 0,95 obtenu pour $n = 16\,384$. Dans l'ensemble des échantillons de taille supérieure ou égale à $n = 256$, la moyenne de ce ratio dans l'échantillon de validation se révèle être 0,94, ce qui implique que l'intervalle de confiance de la grille du Burundi en considérant 100% du seuil national de pauvreté et pour une taille d'échantillon donnée est plus restreint d'environ 6 pour cent que l'intervalle de confiance de l'approche directe via l'ECVMB de 2013/14. Ce ratio de 0,94 apparait dans le Tableau 8 comme le « facteur α de précision »,

²⁹ Du fait de l'arrondi, le Tableau 7 affiche 0,6, au lieu de 0,597.

puisque si $\alpha = 0,94$, alors la formule d'approximation de l'intervalle de confiance $\pm c$ de la grille en fonction de l'écart type σ est $\pm c = \pm z \cdot \alpha \cdot \sigma$. Cela implique que la formule d'approximation de l'écart type des estimations de taux de pauvreté via la grille est :

$$\alpha \cdot \sqrt{\frac{\widehat{p} \cdot (1 - \widehat{p})}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{N - 1}}.$$

En général, α peut être supérieur ou inférieur à 1,00. Lorsque α est inférieur à 1,00, cela signifie que la grille est plus précise que la mesure directe. C'est ce qui est observé pour 12 sur les 16 seuils de pauvreté du Burundi (Tableau 8) ; la valeur la plus grande de α est 1,06.

La formule de détermination de l'intervalle de confiance des estimations via la grille peut être modifiée de façon à obtenir la formule de la taille de l'échantillon à enquêter. Si \tilde{p} est le taux de pauvreté espéré, alors la formule de calcul de la taille d'échantillon n tiré d'une population de taille N et pour un niveau de confiance souhaité correspondant à z et un intervalle de confiance souhaité $\pm c$ est :

$$n = N \cdot \left(\frac{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p})}{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p}) + c^2 \cdot (N - 1)} \right).$$

Si la taille de la population N est relativement large par rapport à la taille n de l'échantillon espéré, alors le facteur d'exhaustivité ϕ peut être considéré égal à l'unité (1) et la formule de la taille de

$$l'échantillon devient $n = \left(\frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p}).$$$

Pour illustrer l'utilisation de cette formule, supposons que la taille de la population soit $N = 2\,022\,016$ (une estimation de l'effectif total des ménages au

Burundi en 2013/14), $c = 0,04608$, $z = 1,64$ (niveau de confiance à 90 pour cent), et le seuil de pauvreté pertinent soit 100% du seuil national, de façon à ce que le taux de pauvreté espéré \tilde{p} le plus raisonnable soit le taux de pauvreté du Burundi (58,3 pour cent) associé à ce seuil de pauvreté. Le facteur α étant égal à 0,94 (Tableau 8), on obtient alors :

$$n = 2\,022\,016 \cdot \left(\frac{1,64^2 \cdot 0,94^2 \cdot 0,583 \cdot (1 - 0,583)}{1,64^2 \cdot 0,94^2 \cdot 0,583 \cdot (1 - 0,583) + 0,04608^2 \cdot (2\,022\,016 - 1)} \right) = 273, \text{ qui}$$

n'est pas loin de la taille d'échantillon de 256 correspondant à ces mêmes paramètres dans le Tableau 7 pour 100% du seuil national. Lorsqu'on considère le facteur d'exhaustivité ϕ égal à l'unité, on aboutit au même résultat :

$$n = \left(\frac{0,94 \cdot 1,64}{0,04608} \right)^2 \cdot 0,583 \cdot (1 - 0,583) = 273.^{30}$$

Naturellement, les facteurs α dans le Tableau 8 sont spécifiques au Burundi, à ses seuils de pauvreté, ses taux de pauvreté, et à la présente grille. Cependant, la méthode de déduction des formules de l'écart-type en utilisant le facteur α est valable

³⁰ Bien que l'USAID n'ait pas spécifié le niveau de confiance ni l'intervalle de confiance requis, IRIS Center (2007a et 2007b) a affirmé que $n = 300$ est suffisant pour le rapportage à l'USAID. Les organismes d'appui aux microentreprises qui sont des partenaires de l'USAID au Burundi devraient utiliser le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 pour leur rapportage à l'USAID. Etant donné le facteur α égal à 0,92 pour ce seuil de pauvreté en 2013/14 (Tableau 8), un taux de pauvreté espéré (avant l'évaluation) de 63,7 pour cent (taux de pauvreté base ménage au Burundi en 2013/14 pour ce seuil, Tableau 1), et un niveau de confiance souhaité de 90 pour cent ($z = 1,64$), alors $n = 300$ implique un intervalle de confiance de $\pm 1,64 \cdot 0,92 \cdot \sqrt{\frac{0,637 \cdot (1 - 0,637)}{300}} = \pm 4,2$ points de pourcentage.

pour n'importe quel outil d'évaluation de la pauvreté qui utilise l'approche adoptée par ce document.

En pratique après la fin des travaux de collecte de l'ECVMB en mars 2014, une organisation pourrait choisir un seuil de pauvreté (soit 100% du seuil national), considérer la taille de population de ses participants (soit $N = 10\,000$ participants), choisir un niveau de confiance souhaité (soit 90 pour cent, ou $z = 1,64$), un intervalle de confiance souhaité (soit $\pm 2,0$ points de pourcentage, ou $c = \pm 0,02$), faire une supposition quant à la valeur de \bar{p} (peut être en se référant à une précédente estimation telle que le taux de pauvreté national base ménage de 58,3 pour cent obtenu par l'ECVMB de 2013/14 sous 100% du seuil national de pauvreté et affiché dans le Tableau 1), consulter α (ici, 0,94, Tableau 8), supposer que la grille reste applicable dans le futur et à des sous-groupes non représentatifs de la population nationale,³¹ et ainsi calculer la taille d'échantillon requise. Cette illustration aboutit à

$$n = 10\,000 \cdot \left(\frac{1,64^2 \cdot 0,94^2 \cdot 0,583 \cdot (1 - 0,583)}{1,64^2 \cdot 0,94^2 \cdot 0,583 \cdot (1 - 0,583) + 0,02^2 \cdot (10\,000 - 1)} \right) = 1\,263.$$

³¹ Ce document présente la précision de la grille appliquée à l'échantillon de validation mais n'a pas testé la précision pour les années suivantes ni pour d'autres sous-populations non représentatives de la population nationale. La performance après mars 2014 pourra probablement ressembler à celle de l'ECVMB de 2013/14 avec une certaine détérioration suivant l'évolution dans le temps dans la mesure où les relations entre les indicateurs et le statut de pauvreté changent et à travers les sous-groupes non représentatifs de la population nationale.

7. Estimations des variations de taux de pauvreté dans le temps

La variation du taux de pauvreté d'un groupe entre deux dates est exprimée comme la variation de la moyenne des probabilités de pauvreté des ménages constituant le groupe entre ces deux dates.

Avec les seules données de l'ECVMB de 2013/14, ce papier ne peut tester, pour Burundi, la précision des estimations du taux de variation annuel des taux de pauvreté, et il peut juste suggérer une formule d'approximation de l'écart type. Néanmoins, les concepts pertinents sont présentés dans ce papier car, en pratique, les organisations de lutte contre la pauvreté au Burundi peuvent utiliser la grille pour collecter leurs propres données et estimer la variation de pauvreté à travers le temps.

7.1 Mise en garde : une *variation* ne signifie nécessairement pas un *impact*

La grille peut estimer la variation du taux de pauvreté. La variation peut être positive comme négative, et la grille ne permet pas de déceler les causes de cette variation. Cet aspect est souvent oublié ou confus et de ce fait entretient la polémique selon laquelle : la grille estime simplement la variation du taux de pauvreté mais n'offre pas elle-même la possibilité de déterminer les causes de cette variation. En particulier, l'estimation de l'impact de la participation d'un ménage à un programme donné requiert la connaissance de ce qui adviendrait si ce dernier n'était pas participant au programme. Déterminer cet impact requiert des hypothèses fortes ou un groupe de

contrôle semblable en tout point de vue à la population des participants, excepté le fait qu'il n'est pas éligible au programme. Il est à retenir que la grille peut aider à évaluer l'impact d'un programme sur ses participants à condition qu'il y ait un moyen de déterminer ou de formuler des hypothèses claires/transparentes sur ce qui adviendrait si le ménage ne participait pas à ce programme. Naturellement, cette information devra provenir d'une autre source que la grille.

7.2 Estimations des taux de variation annuels des taux de pauvreté

Considérons l'exemple de la section précédente. Le 1^{er} janvier 2019, une organisation a enquêté trois ménages qui ont obtenu au bout de la grille les *scores* de 20, 30, et 40. Les probabilités de pauvreté correspondantes sont 91,2 pour cent, 78,1 pour cent, et 49,1 pour cent (100% du seuil national de pauvreté, Tableau 4). Le taux de pauvreté de *base* estimé du groupe est la moyenne des probabilités de pauvreté desdits ménages corrigés par rapport à l'erreur moyenne connue dans l'échantillon de validation de -0,4 point de pourcentage (Tableau 8). En effet ce taux est égal à $[(91,2 + 78,1 + 49,1) \div 3] - (-0,4) = 73,2$ pour cent.

Après la détermination du taux de pauvreté de *base*, deux approches

d'échantillonnages sont possibles pour l'étape de *suivi* :

- Enquêter et noter un autre échantillon de *suivi* indépendant tiré de la même population
- Enquêter et noter le même échantillon de l'étape de *base* une autre fois à l'étape de *suivi*

En guise d'illustration, à supposer que trois ans après (le 1^{er} janvier 2022), l'organisation enquête en plus trois autres ménages qui sont dans la même population que les trois premiers enquêtés et obtient les *scores* 25, 35, et 45 (correspondant respectivement aux probabilités de pauvreté de 84,7 pour cent, 70,5 pour cent, et 35,2 pour cent, selon 100% du seuil national de pauvreté, Tableau 4). Dans ce cas, la moyenne corrigée des probabilités de pauvreté à l'étape de *suivi* est égale à $[(84,7 + 70,5 + 35,2) \div 3] - (-0,4) = 63,9$ pour cent. Il y a donc une réduction du taux de pauvreté de $(73,2 - 63,9) = 9,3$ points de pourcentage.³²

En supposant que trois années exactement se sont écoulées entre la date moyenne de l'interview de l'enquête de *base* et celle de l'interview de l'enquête de *suivi*, alors le taux annuel de régression de la pauvreté est $9,3 \div 3 = 3,1$ points de pourcentage par an. Ainsi environ un ménage sur 32 dans cet exemple hypothétique a traversé le seuil de pauvreté chaque année.³³ Parmi ceux qui ont commencé en dessous du seuil de

³² Naturellement, une telle réduction du taux de pauvreté au bout de trois ans est improbable. Il s'agit ici d'un exemple pour montrer comment la grille peut être utilisée pour estimer une variation du taux de pauvreté.

³³ Il s'agit du chiffre net ; certains ménages commencent au-dessus du seuil et finissent en dessous dudit seuil, et vice versa.

pauvreté, environ un sur 24 ($3,1 \div 73,2 = 4,2$ pour cent) en net s'est hissé au-dessus du seuil chaque année.³⁴

Alternativement, supposons que les trois ménages originels qui ont été notés à la période de *base* ont été une fois encore notés au 1^{er} janvier 2022. Etant donné les *scores* de 25, 35, et 45 obtenus, leurs probabilités de pauvreté à la période de suivi sont 84,7, 70,5, et 35,2 pour cent. La moyenne à travers les ménages de la variation de probabilité de pauvreté de chacun des ménages entre la période de *base* et la période de *suivi* est : $[(91,2 - 84,7) + (78,1 - 70,5) + (49,1 - 35,2)] \div 3 = 9,3$ points de pourcentage.³⁵

Supposons que trois années exactement se sont écoulées entre les deux dates d'interviews de chacun des ménages, alors le taux annuel estimé de réduction de la pauvreté est $9,3 \div 3 = 3,1$ points de pourcentage par an.

Sous les hypothèses de la grille, les deux approches d'estimation du taux de variation annuel des taux de pauvreté sont correctes. En général (et contrairement à l'exemple simple pris ici), les deux approches pourraient cependant aboutir à des estimations différentes du fait des différences dans le calendrier des interviews, la composition des échantillons, et la nature des deux échantillons notés une fois versus un échantillon noté deux fois (Schreiner, 2014a).

³⁴ La grille ne révèle pas les raisons de cette variation.

³⁵ Dans cette approche, l'erreur correspondant à ce seuil affichée dans le Tableau 8 ne devrait y être soustraite.

7.3 Précision de l'estimation de la variation du taux de pauvreté entre deux échantillons indépendants

En ce qui concerne le cas de deux échantillons indépendants de même taille, la logique suivie précédemment peut être utilisée pour retrouver la formule de détermination de l'intervalle de confiance $\pm c$ des estimations de la variation de taux de pauvreté par un outil d'évaluation de la pauvreté en fonction de l'écart-type σ :

$$\pm c = \pm z \cdot \sigma = \pm z \cdot \alpha \cdot \sqrt{\frac{2 \cdot \hat{p} \cdot (1 - \hat{p})}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{N - 1}},$$

où c , z , \hat{p} , et N sont définis comme précédemment, n est la taille l'échantillon de *base* et aussi celle de l'échantillon de *suivi*,³⁶ et α est la moyenne (dans l'ensemble des échantillons *bootstrap* de tailles variées) du ratio de l'intervalle de confiance obtenu via une grille et de l'intervalle de confiance théorique obtenu via une évaluation directe de la pauvreté.

Comme précédemment, cette formule peut être modifier pour obtenir une formule de détermination des tailles d'échantillons requises pour une estimation de la pauvreté via la grille dans laquelle \tilde{p} est obtenu de précédentes évaluations et est supposée invariable à la période de *base* comme à la période de *suivi*:

$$n = 2 \cdot N \cdot \left(\frac{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p})}{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p}) + c^2 \cdot (N - 1)} \right). \text{ Si } \phi \text{ peut être considéré égal à 1, la}$$

$$\text{formule devient } n = 2 \cdot \left(\frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p}).$$

³⁶ Cela signifie que l'estimation du degré de précision de la variation de taux de pauvreté entre deux dates requiert quatre fois (pas deux fois) autant d'interviews que l'estimation du taux de pauvreté à un point du temps.

Les données disponibles pour Burundi ne permettent pas d'estimer dans ce papier les valeurs de α . Néanmoins, le facteur a été estimé pour 18 pays (Schreiner, 2017a, 2017b, 2017c, 2016a, 2016b, 2016c, 2016d, 2015b, 2015c, 2015d, 2015e, 2013a, 2013b, 2012c, 2010, 2009a, 2009b, et Chen et Schreiner, 2009). La moyenne arithmétique simple de α à travers les pays—après avoir calculé la moyenne de α à travers les seuils de pauvreté et les éditions des enquêtes au sein de chaque pays—vaut 1,08. Ce chiffre approximatif est le plus acceptable possible qui puisse être utilisé pour Burundi.

Pour illustrer l'utilisation de cette formule de détermination de la taille d'échantillon requise pour une estimation de variation de taux de pauvreté entre deux échantillons indépendants, supposons que le niveau de confiance souhaité soit de 90 pour cent ($z = 1,64$), l'intervalle de confiance souhaité soit de $\pm 2,0$ points de pourcentage ($\pm c = \pm 0,02$), le seuil de pauvreté est 100% du seuil national, $\alpha = 1,08$, $\tilde{p} = 0,583$ (le taux de pauvreté base ménage du Burundi en 2013/14 en considérant 100% du seuil national de pauvreté, Tableau 1), et la taille de population N soit relativement large par rapport à la taille d'échantillon n espérée de façon à ce que le facteur d'exhaustivité ϕ soit considéré égal à 1. Alors la taille de l'échantillon de base

est $n = 2 \cdot \left(\frac{1,08 \cdot 1,64}{0,02} \right)^2 \cdot 0,583 \cdot (1 - 0,583) \cdot 1 = 3\ 814$, et la taille de l'échantillon de

suiti se chiffre aussi à 3 814.

7.4 Précision de la variation estimée de taux de pauvreté au sein d'un même échantillon entre deux différentes dates

De façon analogue, la formule générale de détermination de l'intervalle de confiance $\pm c$ de la variation de taux de pauvreté au sein d'un même échantillon entre deux différentes dates en fonction de l'écart-type σ est:³⁷

$$\pm c = \pm z \cdot \sigma = \pm z \cdot \alpha \cdot \sqrt{\frac{\hat{p}_{12} \cdot (1 - \hat{p}_{12}) + \hat{p}_{21} \cdot (1 - \hat{p}_{21}) + 2 \cdot \hat{p}_{12} \cdot \hat{p}_{21}}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{n - 1}},$$

où z , c , α , N et n sont définis comme d'habitude, \hat{p}_{12} est la proportion des ménages qui étaient en-dessous du seuil de pauvreté et qui l'ont traversé, et \hat{p}_{21} est la proportion des ménages qui étaient au-dessus du seuil de pauvreté et qui se sont retrouvés en-dessous du seuil. Les données disponibles pour le Burundi ne permettent d'estimer ici la valeur de α .

La formule de la taille d'échantillon à enquêter peut être déduite de la précédente formule. Cela requiert une estimation (en se basant sur les résultats de précédentes évaluations ou enquêtes) des proportions de ménages qui traversent le seuil de pauvreté dans un sens comme dans l'autre \tilde{p}_{12} et \tilde{p}_{21} . Avant l'enquête, il est supposé que la variation de taux de pauvreté dans le temps est nulle (hypothèse mitigée), ce qui implique que $\tilde{p}_{12} = \tilde{p}_{21} = \tilde{p}_*$, et :

$$n = 2 \cdot \left(\frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \tilde{p}_* \cdot \sqrt{\frac{N - n}{n - 1}}.$$

³⁷ McNemar (1947) et Johnson (2007). John Pezzullo a aidé à trouver cette formule.

Puisque \tilde{p}_* pourrait prendre n'importe quelle valeur entre 0 et 0,5, des informations supplémentaires sont nécessaires pour appliquer cette formule. Supposons que la relation existante entre \tilde{p}_* , le nombre d'années y séparant la période de *base* et la période de *suivi*, et $p_{\text{pre-base}} \cdot (1 - p_{\text{pre-base}})$, est—comme au Pérou, voir Schreiner (2009c)—proche de $\tilde{p}_* = -0,02 + 0,016 \cdot y + 0,47 \cdot [p_{\text{pre-base}} \cdot (1 - p_{\text{pre-base}})]$.

Ainsi, une formule de détermination de la taille de l'échantillon de ménages auquel la grille du Burundi pourra être appliquée à deux dates différentes après mars 2014 est :

$$n = 2 \cdot \left(\frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \left\{ -0,02 + 0,016 \cdot y + 0,47 \cdot [p_{\text{pre-base}} \cdot (1 - p_{\text{pre-base}})] \right\} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{n - 1}}.$$

Au Pérou (la seule source d'estimation sur des données, Schreiner 2009c), la moyenne de α à travers les années et les seuils de pauvreté avoisine 1,30.

Supposons que le niveau de confiance souhaité soit de 90 pour cent ($z = 1,64$), l'intervalle de confiance souhaité soit de $\pm 2,0$ points de pourcentage ($\pm c = \pm 0,02$), le seuil de pauvreté soit 100% du seuil national, et la période de *base* de notation soit 2019, la période de notation pour le *suivi* soit 2022 ($y = 3$), et la taille N de la population soit relativement si large comparativement à taille d'échantillon n espéré de façon à ce que le facteur d'exhaustivité ϕ puisse être considéré égal à 1. Le taux de pauvreté base ménage observé d'avant l'année de *base* est 58,3 pour cent ($p_{2019} = 0,583$, Tableau 1), et supposons que $\alpha = 1,30$. Alors la taille de l'échantillon de *base* est :

$$n = 2 \cdot \left(\frac{1,30 \cdot 1,64}{0,02} \right)^2 \cdot \left\{ -0,02 + 0,016 \cdot 3 + 0,47 \cdot [0,583 \cdot (1 - 0,583)] \right\} \cdot 1 = 3\,234. \text{ Il est bien}$$

entendu que c'est le même groupe de 3 234 ménages qui est noté à la période de *suivi*.

8. Ciblage

Lorsqu'une organisation utilise la grille pour segmenter ses participants afin de leur offrir des traitements différenciés (*ciblage*), les ménages dont les *scores* se trouvent à la limite ou en dessous du point de coupure sont appelés *ménages ciblés* et reçoivent de ce fait un type de traitement donné de la part de l'organisation. En ce qui concerne les ménages dont les *scores* sont au-dessus du point de coupure, ils sont appelés *ménages non ciblés* et reçoivent un autre type de traitement donné de la part de l'organisation.

Il y a une différence entre le *statut de ciblage* (avoir un *score* à la limite ou en dessous d'un point de coupure) et le *statut de pauvreté* (avoir des dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté). Le *statut de pauvreté* est défini en fonction de la position des dépenses de consommation des ménages par rapport à un seuil de pauvreté donné, tandis que le *statut de ciblage* est un choix lié à la politique de l'organisation qui dépend d'un point de coupure (seuil de ciblage) et d'une évaluation indirecte de la pauvreté à partir d'un outil d'évaluation de la pauvreté.

Les ménages dont les *scores* sont égaux ou en dessous d'un point de coupure donné devraient être étiquetés comme *ménages ciblés*³⁸ et non comme *ménages pauvres*.

³⁸ D'autres étiquettes sont acceptables aussi longtemps qu'elles décrivent le segment et ne sème pas une confusion entre le statut de ciblage (avoir un *score* en dessous du point de coupure adopté par le programme) et le statut de pauvreté (avoir une consommation en dessous d'un seuil de pauvreté donné défini à l'externe). Voici quelques exemples d'étiquettes acceptables : Groupes A, B, et C ; ménages ayant des *scores* inférieurs ou égaux à 29, ménages ayant des *scores* variant de 30 à 69, et ménages ayant des *scores*

Après tout, à moins que tous les ménages ciblés aient une probabilité de pauvreté de 100%, certains d'entre eux sont non pauvres (leurs consommations sont au-dessus d'un seuil de pauvreté donné). Les termes *pauvres* et *non pauvres* ont des définitions spécifiques dans le contexte de la grille. Il n'est pas bien séant d'utiliser ces mêmes termes pour les statuts de ciblage.

Le ciblage est réussi lorsque les ménages effectivement en dessous du seuil de pauvreté sont ciblés (*inclusion*) et ceux au-dessus dudit seuil ne sont pas ciblés (*exclusion*). Naturellement, aucun outil d'évaluation de la pauvreté n'est parfait. En effet, le ciblage n'est pas efficace (n'a pas réussi) lorsque les ménages effectivement en dessous d'un seuil de pauvreté ne sont pas ciblés (*défaut de couverture*) ou lorsque ceux qui sont au-dessus dudit seuil sont ciblés (*fuite*).

Le Tableau 9 décrit les quatre résultats possibles du ciblage. La précision du ciblage varie selon le point de coupure des *scores*. Un point de coupure (seuil de ciblage) plus élevé correspond à une meilleure inclusion et un défaut de couverture moindre (mais à une fuite plus mauvaise et une exclusion moindre), tandis qu'un point de coupure plus bas correspond à une meilleure exclusion et une fuite moindre (mais à un défaut de couverture et une inclusion plus mauvais).

supérieurs ou égaux à 70 ; et ménages qualifiés pour la réduction des frais, ou ménages non qualifiés.

Les organisations devraient mettre en balance ces deux compromis lors de la fixation du point de coupure (seuil de ciblage). Un moyen formel d’y arriver, c’est d’attribuer des bénéfices nets—basés sur les valeurs et la mission de l’organisation—à chacun des quatre résultats possibles du ciblage. Alors, le point de coupure choisi est celui qui maximise le total des bénéfices nets (Adams et Hand, 2000 ; Hoadley et Olivier, 1998).

Le Tableau 10 montre la distribution des ménages selon le résultat du ciblage pour Burundi. Pour le point de coupure 39 ou moins appliqué à l’échantillon de validation, par exemple, les résultats relatifs à 100% du seuil national sont :

- Inclusion : 47,6 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et sont judicieusement ciblés
- Défaut de couverture : 10,5 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et par erreur ne sont pas ciblés
- Fuite : 14,7 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et par erreur sont ciblés
- Exclusion : 27,1 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et à raison ne sont pas ciblés

En relevant le point de coupure à 41 ou moins, il y a une amélioration de l’inclusion et du défaut de couverture mais une détérioration de la fuite et de l’exclusion :

- Inclusion : 50,1 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et sont judicieusement ciblés
- Défaut de couverture : 8,0 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et par erreur ne sont pas ciblés
- Fuite : 17,2 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et par erreur sont ciblés
- Exclusion : 24,7 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et à raison ne sont pas ciblés

Le point de coupure à choisir dépend du total des bénéfices nets issus de chaque résultat du ciblage. Si chaque résultat de ciblage a un coût ou bénéfice par ménage, alors le bénéfice total net pour un point de coupure donné est :

$$\begin{array}{llll}
 \text{Bénéfice par ménage correctement « inclus »} & \times & \text{L'effectif des ménages correctement « inclus »} & - \\
 \text{Coût par ménage « non couvert » par erreur} & \times & \text{L'effectif des ménages « non couverts » par erreur} & - \\
 \text{Coût par ménage « fuite » par erreur} & \times & \text{L'effectif des ménages « fuites » par erreur} & + \\
 \text{Bénéfice par ménage correctement « exclus »} & \times & \text{L'effectif des ménages correctement « exclus »} & .
 \end{array}$$

Pour fixer un point de coupure optimum, l'organisation devra :

- Assigner des bénéfices et des coûts aux quatre résultats possibles en se fondant sur ses valeurs et sa mission
- Calculer le total des bénéfices nets pour chaque point de coupure (confer Tableau 10) relatif au seuil de pauvreté donné
- Choisir le point de coupure ayant le total de bénéfice net le plus élevé

L'étape la plus difficile est l'attribution des bénéfices et coûts aux quatre résultats du ciblage. Un programme qui cible ses participants—avec ou sans la grille—devrait considérer avec attention la manière dont il évalue une inclusion et une exclusion bien réussies par rapport aux erreurs de défaut de couverture et de fuite. A cet effet, il s'avère salutaire de passer par un processus de réflexion explicite et intentionnelle sur les valeurs des résultats possibles du ciblage.

Une formule couramment choisie pour le calcul des bénéfices et coûts est le « taux de succès » pour lequel le bénéfice total net est l'effectif des ménages correctement inclus ou exclus :

$$\begin{array}{llll}
 \text{Taux de succès} = & 1 \times \text{L'effectif des ménages correctement « inclus »} & - \\
 & 0 \times \text{L'effectif des ménages « non couverts » par défaut} & - \\
 & 0 \times \text{L'effectif des ménages « fuites » par défaut} & + \\
 & 1 \times \text{L'effectif des ménages correctement « exclus »} & .
 \end{array}$$

Le Tableau 10 affiche le « taux de succès » pour tous les points de coupure de la grille du Burundi. Pour 100% du seuil national et l'échantillon de validation, le bénéfice total net le plus élevé (74,8) correspond aux points de coupure 39 ou moins ou 41 ou moins, avec environ trois quarts ménages du Burundi correctement classifiés.

Le « taux de succès » valorise l'inclusion avec succès des ménages en dessous du seuil de pauvreté au même degré que l'exclusion avec succès des ménages qui se trouvent au-dessus du seuil. Si un programme valorise l'inclusion plus que l'exclusion (disons deux fois plus), alors il peut le refléter en plaçant le bénéfice pour l'inclusion à 2 et celui de l'exclusion à 1. Ainsi le point de coupure retenu maximisera ($2 \times$ ménages correctement « inclus ») + ($1 \times$ ménages correctement « exclus »).³⁹

Comme alternative à l'attribution des bénéfices et coûts aux quatre résultats possibles du ciblage et choisir ensuite le point de coupure maximisant le bénéfice total net, un programme pourrait fixer un point de coupure correspondant à un taux de pauvreté souhaité au sein des ménages ciblés. La troisième colonne du Tableau 11 (« % ciblés qui sont pauvres ») montre, pour la grille appliquée à l'échantillon de validation, le taux de pauvreté espéré au sein des ménages qui sont en dessous ou à la limite d'un point de coupure donné. En prenant l'exemple de 100% du seuil national, cibler les

³⁹ Le tableau 10 affiche aussi le critère BPAC (« *Balanced Poverty Accuracy Criteria* ») qui est adopté par l'USAID pour certifier des outils d'évaluation de la pauvreté. IRIS Center (2005) a développé le BPAC pour apprécier la précision en terme d'erreur d'estimation de taux de pauvreté et en terme d'inclusion. $BPAC = (Inclusion - |Défaut de couverture - Fuite|) \times [100 \div (Inclusion + Défaut de couverture)]$. Schreiner (2014b) a expliqué pourquoi le critère BPAC n'apporte pas une information supplémentaire ou en dessous de ce qui est fourni par les autres critères standards présentés ici.

ménages qui ont un *score* inférieur ou égal à 39 impliquerait cibler 62,4 pour cent de tous les ménages (deuxième colonne, « % ménages ciblés ») et correspondrait à un taux de pauvreté de 76,4 pour cent (troisième colonne) au sein du groupe ciblé.

Le Tableau 11 renseigne aussi sur deux autres mesures de la précision du ciblage. La première méthode est semblable à celle du taux de couverture (« % pauvres qui sont ciblés »). Pour l'exemple de 100% du seuil national avec l'échantillon de validation et pour un point de coupure inférieur ou égal à 39, 82,0 pour cent des ménages pauvres sont couverts.

La dernière mesure de ciblage du Tableau 11 est l'effectif des ménages pauvres ciblés à raison pour chaque ménage non pauvre ciblé à tort (colonne de l'extrême droite). Pour 100% du seuil national, avec l'échantillon de validation, et pour un point de coupure inférieur ou égal à 39, 3,2 ménages pauvres couverts correspondent à un ménage non pauvre ciblé à tort.

9. Conclusion

Les programmes de lutte contre la pauvreté au Burundi peuvent utiliser la grille pour segmenter leurs participants afin de leur offrir des traitements différenciés, aussi bien que pour estimer :

- La probabilité qu'un ménage donné ait un niveau de dépenses de consommation en dessous d'un seuil de pauvreté donné
- Le taux de pauvreté d'une population à une date
- Le taux de variation annuel des taux de pauvreté d'une population

L'utilisation de ladite grille n'est pas onéreuse, et elle est aussi accessible aux non spécialistes. En effet, elle est conçue de façon à être d'usage pratique pour les programmes de lutte contre la pauvreté au Burundi qui veulent améliorer la gestion de leur performance sociale.

La grille est construite avec les données des trois cinquièmes des ménages de l'ECVMB de 2013/14 du Burundi. Les *scores* de ces ménages sont convertis en probabilités de pauvreté suivant 16 seuils de pauvreté. L'exactitude (les erreurs et la précision) de la grille a été testée du point de vue du ciblage, et des probabilités de pauvreté des ménages à un point du temps, sur des données « hors échantillon » qui n'ont pas servies à sa construction (échantillon de validation).

Lorsque la grille est appliquée aux 16 seuils de pauvreté dans l'échantillon de validation, le maximum d'erreur absolue des estimations de probabilités de pauvreté en un point du temps est de 1,1 point de pourcentage. La moyenne des erreurs absolues à travers les 16 seuils de pauvreté est d'environ 0,5 point de pourcentage. Les estimations

sans biais/corrigées peuvent être calculées en soustrayant l'erreur moyenne correspondant au seuil de pauvreté donné des estimations de taux de pauvreté originelles.

Pour une taille d'échantillon $n = 16\ 384$ et un niveau de confiance de 90 pour cent, les estimations de taux pauvreté à un point du temps ont une précision de $\pm 0,6$ point de pourcentage ou mieux. Pour $n = 1\ 024$, l'intervalle de confiance à 90 pour cent est $\pm 2,5$ points de pourcentage ou moins.

Si une organisation veut utiliser la grille pour la segmentation de ses participants afin de leur offrir des traitements différenciés, alors la présente étude comprend des informations utiles qui lui permettront de choisir un point de coupure (seuil de ciblage) qui corresponde à ses valeurs et à sa mission.

Bien que la technique statistique soit innovante et que la précision technique soit importante, la conception de la grille a intégré aussi bien l'aspect transparent et l'usage pratique voire facile. Après tout, la précision de la grille ne servirait à rien si les dirigeants des organisations se sentaient si découragées de la complexité ou du coût des outils d'évaluation de la pauvreté à tel point qu'ils ne les essaient même pas.

A cet effet, la simplicité de la grille a été assurée par l'emploi de 10 indicateurs claires, peu coûteux à collecter, et vérifiables. Les notes sont tous des nombres entiers naturels, et les *scores* varient de 0 à 100. Les *scores* sont convertis en probabilités de pauvreté via des tableaux de correspondance, et les points de coupure (seuils de ciblage) sont également faciles à appliquer. Les caractéristiques conceptuelles de ladite grille

s'attachent à la facilitation de son appropriation par les organisations. Elles ont été définies de manière à aider les dirigeants des organisations à comprendre et à faire confiance à la technique de notation et à permettre aux non spécialistes de calculer rapidement les *scores* sur le terrain.

En résumé, la grille est un moyen pratique, transparent, peu coûteux, et objectif permettant aux programmes de lutte contre la pauvreté au Burundi d'estimer les taux de pauvreté basés sur les dépenses de consommation des ménages, de suivre leurs variations dans le temps, et de segmenter leurs participants afin de leur offrir des traitements différenciés. La même démarche peut être menée dans n'importe quel pays en utilisant des données similaires.

Bibliographie

- Adams, Niall M.; et David J. Hand. (2000) « Improving the Practice of Classifier Performance Assessment », *Neural Computation*, Vol. 12, pp. 305–311.
- Baesens, Bart; Van Gestel, Tony; Viaene, Stijn; Stepanova, Maria; Suykens, Johan A. K.; et Jan Vanthienen. (2003) « Benchmarking State-of-the-Art Classification Algorithms for Credit Scoring », *Journal of the Operational Research Society*, Vol. 54, pp. 627–635.
- Brown, Caitlin; Ravallion, Martin; et Dominique van de Walle. (2016) “A Poor Means Test? Econometric Targeting in Africa”, World Bank Policy Research Working Paper No. 7915, documents.worldbank.org/curated/en/484991481639919564/pdf/WPS7915.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- Caire, Dean. (2004) « Building Credit Scorecards for Small Business Lending in Developing Markets », microfinance.com/English/Papers/Scoring_SMEs_Hybrid.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- ; et Mark Schreiner. (2012) « Cross-Tab Weighting for Credit Scorecards in Developing Markets », business-school.ed.ac.uk/crc/conferences/conference-archive?a=46055, récupéré le 02 septembre 2017.
- Camacho, Adriana; et Emily Conover. (2011) « Manipulation of Social-Program Eligibility », *American Economic Journal: Economic Policy*, Vol. 3, No. 2, pp. 41–65.
- Chen, Shiyuan; et Mark Schreiner. (2009) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Vietnam », SimplePovertyScorecard.com/VNM_2006_ENG.pdf, récupéré le 02 septembre 2017.
- Coady, David; Grosh, Margaret; et John Hoddinott. (2004) « Targeting of Transfers in Developing Countries », hdl.handle.net/10986/14902, récupéré le 24 octobre 2017.
- Cochran, William G. (1977) *Sampling Techniques, Third Edition*.
- Dawes, Robyn M. (1979) « The Robust Beauty of Improper Linear Models in Decision-Making », *American Psychologist*, Vol. 34, No. 7, pp. 571–582.

- Diamond, Alexis; Gill, Michael; Rebolledo Dellepiane, Miguel Angel; Skoufias, Emmanuel; Vinha, Katja; et Yiqing Xu. (2016) « Estimating Poverty Rates in Target Populations: An Assessment of the Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool and Alternative Approaches », World Bank Policy Research Working Paper No. 7793, hdl.handle.net/10986/25038, récupéré le 24 octobre 2017.
- Friedman, Jerome H. (1997) « On Bias, Variance, 0–1 Loss, and the Curse-of-Dimensionality », *Data Mining and Knowledge Discovery*, Vol. 1, pp. 55–77.
- Fuller, Rob. (2006) « Measuring the Poverty of Microfinance Clients in Haiti », microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_Haiti_Fuller.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- Goodman, Leo A.; et Kruskal, William H. (1979) *Measures of Association for Cross Classification*.
- Grosh, Margaret; et Judy L. Baker. (1995) « Proxy Means Tests for Targeting Social Programs: Simulations and Speculation », World Bank LSMS Working Paper No. 118, go.worldbank.org/W90WN57PD0, récupéré le 24 octobre 2017.
- Hand, David J. (2006) « Classifier Technology and the Illusion of Progress », *Statistical Science*, Vol. 22, No. 1, pp. 1–15.
- Haslett, Stephen. (2012) « Practical Guidelines for the Design and Analysis of Sample Surveys for Small-Area Estimation », *Journal of the Indian Society of Agricultural Statistics*, Vol. 66, No. 1, pp. 203–212.
- Hoadley, Bruce; et Robert M. Oliver. (1998) « Business Measures of Scorecard Benefit », *IMA Journal of Mathematics Applied in Business and Industry*, Vol. 9, pp. 55–64.
- Institut de Statistiques et d'Études Économiques du Burundi. (2015) *Burundi : Profil et Déterminants de sa Pauvreté*, www.isteebu.bi/images/isteebu/burundi%20-%20profil%20et%20dterminants%20de%20la%20pauvret%20-%20rapport%20final-%20isteebu%20df.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- IRIS Center. (2007a) « Manual for the Implementation of USAID Poverty Assessment Tools », povertytools.org/training_documents/Manuals/USAID_PAT_Manual_Eng.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.

- (2007b) « Introduction to Sampling for the Implementation of PATs », povertytools.org/training_documents/Sampling/Introduction_Sampling.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- (2005) « Notes on Assessment and Improvement of Tool Accuracy », povertytools.org/other_documents/AssessingImproving_Accuracy.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- Johnson, Glenn. (2007) « Lesson 3: Two-Way Tables—Dependent Samples », onlinecourses.science.psu.edu/stat504/node/96, récupéré le 24 octobre 2017.
- Kolesar, Peter; et Janet L. Showers. (1985) « A Robust Credit-Screening Model Using Categorical Data », *Management Science*, Vol. 31, No. 2, pp. 124–133.
- Lovie, Alexander D.; et Patricia Lovie. (1986) « The Flat-Maximum Effect and Linear Scoring Models for Prediction », *Journal of Forecasting*, Vol. 5, pp. 159–168.
- Martinelli, César; et Susan W. Parker. (2007) « Deception and Misreporting in a Social Program », *Journal of the European Economic Association*, Vol. 4, No. 6, pp. 886–908.
- Matul, Michal; et Sean Kline. (2003) « Scoring Change: Prizma’s Approach to Assessing Poverty », Microfinance Centre for Central and Eastern Europe and the New Independent States Spotlight Note No. 4, mfc.org.pl/sites/mfc.org.pl/files/spotlight4.PDF, récupéré le 24 octobre 2017.
- McNemar, Quinn. (1947) « Note on the Sampling Error of the Difference between Correlated Proportions or Percentages », *Psychometrika*, Vol. 17, pp. 153–157.
- Myers, James H.; et Edward W. Forgy. (1963) « The Development of Numerical Credit-Evaluation Systems », *Journal of the American Statistical Association*, Vol. 58, No. 303, pp. 779–806.
- Narayan, Ambar; et Nobuo Yoshida. (2005) « Proxy Means Tests for Targeting Welfare Benefits in Sri Lanka », World Bank Report No. SASPR-7, documents.worldbank.org/curated/en/2005/07/6209268/proxy-means-test-targeting-welfare-benefits-sri-lanka, récupéré le 24 octobre 2017.
- Onwujekwe, Obinna; Hanson, Kara; et Julia Fox-Rushby. (2006) « Some Indicators of Socio-Economic Status May Not Be Reliable and Use of Indexes with These Data Could Worsen Equity », *Health Economics*, Vol. 15, pp. 639–644.

- Ravallion, Martin. (1998) « Poverty Lines in Theory and Practice », World Bank LSMS Working Paper No. 133, go.worldbank.org/8P3IBJPQS1, récupéré le 24 octobre 2017.
- Rutstein, Shea Oscar; et Kiersten Johnson. (2004) « The DHS Wealth Index », DHS Comparative Reports No. 6, measuredhs.com/pubs/pdf/CR6/CR6.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- (2000) « Poverty Comparisons over Time and across Countries in Africa », *World Development*, Vol. 28, No. 12, pp. 2123–2155.
- SAS Institute Inc. (2004) « The LOGISTIC Procedure: Rank Correlation of Observed Responses and Predicted Probabilities », en *SAS/STAT User's Guide, Version 9*, support.sas.com/documentation/cdl/en/statug/63033/HTML/default/viewer.htm#statug_logistic_sect035.htm, récupéré le 24 octobre 2017.
- Schreiner, Mark. (A publier prochainement) « How Accurate is the Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool for Sub-National Groups? »
- (2017a) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Zambia », SimplePovertyScorecard.com/ZMB_2015_ENG.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- (2017b) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Mexico », SimplePovertyScorecard.com/MEX_2014_ENG.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- (2017c) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: El Salvador », SimplePovertyScorecard.com/SLV_2014_ENG.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- (2017d) « Comments on Brown, Ravallion, and van der Walle's 'A Poor Means Test? Econometric Targeting in Africa' ».
- (2016a) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: India », SimplePovertyScorecard.com/IND_2011_ENG.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- (2016b) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Guatemala », SimplePovertyScorecard.com/GTM_2014_ENG.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- (2016c) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Sri Lanka », SimplePovertyScorecard.com/LKA_2012_ENG.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- (2016d) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Cameroon », SimplePovertyScorecard.com/CMR_2014_ENG.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.

- (2015a) « There's No Place Like Home? How the Interview Method Affects Results with the Progress out of Poverty Index[®] », microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_Interview_Method_Effects_EN.pdf, récupéré le 26 avril 2017.
- (2015b) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Ghana », SimplePovertyScorecard.com/GHA_2012_ENG.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- (2015c) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Bolivia », SimplePovertyScorecard.com/BOL_2013_ENG.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- (2015d) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Malawi », SimplePovertyScorecard.com/MWI_2010_ENG.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- (2015e) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Cambodia », SimplePovertyScorecard.com/KHM_2011_ENG.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- (2014a) « The Process of Poverty-Scoring Analysis », SimplePovertyScorecard.com/Process_Poverty_Scoring_Analysis.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- (2014b) « How Do the Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool and the PAT Differ? », microfinance.com/English/Papers/Scorecard_versus_PAT.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- (2013a) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Bangladesh », SimplePovertyScorecard.com/BGD_2010_ENG.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- (2013b) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Nicaragua », SimplePovertyScorecard.com/NIC_2009_ENG.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- (2012a) « An Expert-Based Poverty Scorecard for Rural China », microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_China_EN.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- (2012b) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Colombia », SimplePovertyScorecard.com/COL_2009_ENG.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- (2012c) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Peru », SimplePovertyScorecard.com/PER_2010_ENG.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.

- (2010) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Honduras », SimplePovertyScorecard.com/HND_2007_ENG.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- (2009a) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Philippines », SimplePovertyScorecard.com/PHL_2004_ENG.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- (2009b) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Pakistan », SimplePovertyScorecard.com/PAK_2005_ENG.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- (2009c) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Peru », SimplePovertyScorecard.com/PER_2007_ENG.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- (2008) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Peru », SimplePovertyScorecard.com/PER_2003_ENG.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- (2006) « Is One Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool Enough for India? », microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_India_Segments.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- (2005a) « Herramienta del Índice de Calificación de la PobrezaTM: México », SimplePovertyScorecard.com/MEX_2002_SPA.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- (2005b) « IRIS Questions on the Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool », microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_Response_to_IRIS.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- (2002) *Scoring: The Next Breakthrough in Microfinance?* CGAP Occasional Paper No. 7, microfinance.com/English/Papers/Scoring_Breakthrough_CGAP.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- ; Matul, Michal; Pawlak, Ewa; et Sean Kline. (2014) « Poverty Scoring: Lessons from a Microlender in Bosnia-Herzegovina », *Poverty and Public Policy*, Vol. 6, No. 4, pp. 407–428.
- Sharif, Iffath Anwar. (2009) « Building a Targeting System for Bangladesh Based on Proxy-Means Testing », World Bank Social Protection Discussion Paper No. 0914, siteresources.worldbank.org/SOCIALPROTECTION/Resources/SP-Discussion-papers/Safety-Nets-DP/0914.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.

- Stillwell, William G.; Barron, F. Hutton; et Ward Edwards. (1983) « Evaluating Credit Applications: A Validation of Multi-Attribute Utility-Weight Elicitation Techniques », *Organizational Behavior and Human Performance*, Vol. 32, pp. 87–108.
- Tarozzi, Alessandro; et Angus Deaton. (2009) « Using Census and Survey Data to Estimate Poverty and Inequality for Small Areas », *Review of Economics and Statistics*, Vol. 91, No. 4, pp. 773–792.
- Toohig, Jeff. (2008) « PPI Pilot Training Guide », microfinancegateway.org/sites/default/files/mfg-en-paper-progress-out-of-poverty-index-ppi-pilot-training-mar-2008.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- United States Congress. (2004) « Microenterprise Results and Accountability Act of 2004 (HR 3818 RDS) », November 20, smith4nj.com/laws/108-484.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- Wainer, Howard. (1976) « Estimating Coefficients in Linear Models: It Don't Make No Nevermind », *Psychological Bulletin*, Vol. 83, pp. 223–227.
- World Bank. (2013) « Shared Prosperity: A New Goal for a Changing World », mai 8, worldbank.org/en/news/feature/2013/05/08/shared-prosperity-goal-for-changing-world, récupéré le 24 octobre 2017.
- (2012) *Targeting Poor and Vulnerable Households in Indonesia*, documents.worldbank.org/curated/en/2012/01/15879773/targeting-poor-vulnerable-households-indonesia, récupéré le 24 octobre 2017.
- (2008) « International Comparison Project: Tables of Results », siteresources.worldbank.org/ICPINT/Resources/icp-final-tables.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.
- Zeller, Manfred. (2004) « Review of Poverty Assessment Tools », pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADH120.pdf, récupéré le 24 octobre 2017.

Guide d'Entrevue

Les directives suivantes sont extraites de:

L'Institut de Statistiques et d'Études Économiques du Burundi. (2013) « Manuel d'Instructions aux Enquêteurs », [le *Manuel*].

Le *Manuel* comprend quatre parties paginées distinctement. Les trois parties qui sont citées ici sont nommées :

- *Manuel (Emploi)*
- *Manuel (QUIBB)*
- *Manuel (Dépense)*

Les étapes fondamentales de l'interview

Remplissez l'entête de la grille et la « Feuille de Travail » suivant les directives décrites sur cette dernière.

A l'en-tête de la grille, mentionnez l'effectif des membres du ménage à partir de la liste que vous avez dressée sur la « Feuille de Travail ».

Ne posez pas directement la question relative au premier indicateur (« Combien de membres du ménage sont âgés 18 ans ou moins ? »). Mentionnez plutôt la réponse appropriée en vous basant sur l'effectif des membres du ménage qui sont âgés 18 ans ou moins que vous aviez déjà inscrit sur la « Feuille de Travail ».

Ne posez pas directement la question relative au deuxième indicateur (« Tous les membres du ménage âgés de 7 à 16 ans fréquentent-ils actuellement (durant l'année scolaire en cours) une école ou un établissement d'enseignement ? »). Mentionnez plutôt la réponse appropriée en vous basant sur l'information que vous aviez dressée sur la « Feuille de Travail ».

Ne posez pas directement la question relative au troisième indicateur (« Parmi les membres du ménage âgés au moins 10 ans qui ont travaillé ne serait-ce qu'une heure dans les 7 derniers jours, combien ont leur emploi principal (celui qu'ils ont exercé ou celui qu'ils ont l'habitude d'exercer) dans l'activité de l'agriculture, élevage, ou pêche ? »). Mentionnez plutôt la réponse appropriée en vous basant sur l'effectif des membres du ménage qui travaillent dans le secteur de l'agriculture que vous aviez déjà inscrit sur la « Feuille de Travail ».

Ne posez pas directement la question relative au quatrième indicateur (« Si le chef de ménage masculin a travaillé ne serait qu'une heure dans les 7 derniers jours, est-ce qu'il a son emploi principal (celui qu'il a exercé ou qu'il a l'habitude d'exercer) dans l'activité de l'agriculture, élevage, ou pêche ? »). Mentionnez plutôt la réponse appropriée en vous basant sur l'effectif des membres du ménage qui travaillent dans le secteur de l'agriculture que vous aviez déjà inscrit sur la « Feuille de Travail ».

Posez directement au répondant toutes les autres questions de la grille, à l'exception de la question 5 (« La femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef sait-elle lire et écrire une phrase simple en Kirundi, Français, Swahili, ou une autre langue ? »). Pour cette question, suivez plutôt les directives spécifiques du « Guide » présentées plus loin.

Conseils pour conduire l'entretien

Etudiez attentivement ce « Guide » et gardez-le sur vous lors de vos travaux de terrain.

Selon la page 2 du *Manuel (Emploi)*, « Ce *Manuel* a pour but de vous guider dans votre tâche. Il contient les instructions concernant la manière dont vous allez exécuter votre travail. Vous devez donc en maîtriser le contenu. . . . Sur le terrain, les instructions contenues dans ce *Manuel* doivent être exécutées à la lettre. »

Noter que le répondant peut ne pas être le membre du ménage affilié à votre organisation. De même, « l'agent de terrain » à mentionner à l'en-tête de la grille n'est pas nécessairement vous, l'agent enquêteur, qui conduisez l'interview. « L'agent de terrain » est plutôt l'employé de l'organisation de lutte contre la pauvreté avec laquelle le participant est en relation permanente. Si l'organisation ne possède pas un tel agent de terrain, le champ y réservé à l'en-tête devra être laissé à blanc.

Lire chaque question mot pour mot et dans l'ordre de leur présentation sur la grille (sauf mentions spécifiques dans ce « Guide »).

Lorsque vous voulez marquer une réponse donnée par le répondant à un indicateur de la grille, prière encercler l'option de réponse concernée et la note correspondante et reporter la note dans la colonne « *Score* » comme ci-après indiqué :

2. Tous les membres du ménage âgés de 7 à 16 ans fréquentent-ils actuellement (durant l'année scolaire en cours) une école ou un établissement d'enseignement ?	A. Non	0	
	B. Oui	3	3
	C. Pas de membres de 7 à 16 ans	6	

Pour éviter des erreurs, vous pourriez encercler l'option de réponse, la note correspondante déjà imprimée sur la grille, et la note que vous avez reportée à la main.

Lorsque vous remplissez la « Feuille de Travail », vous devriez encercler toutes les réponses qui concernent chaque membre du ménage. Cet exemple de ménage comprend 5 membres.

Prénom (ou sobriquet)	Est-t-il [NOM] le chef ou la (plus ancienne) l'épouse/conjoint(e) du chef ?	Quel âge a [NOM] ?	Si [NOM] a 7 à 16 ans, est-ce que il/elle fréquente actuellement l'école ?	Si [NOM] a au moins 10 ans, est-ce qu'il/elle a travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours des 7 derniers jours ?	Si [NOM] a travaillé, est-ce que son emploi principal (celui qu'il/elle a exercé ou qu'il/elle a l'habitude d'exercer) est dans l'activité de l'agriculture, élevage, ou pêche ?
1. Claude	Chef masculin Chef féminin	48	<7 ou >16 Non Oui	<10 ans Non Oui	<10 Ne travaille pas Non Oui
2. Mariette	Épouse/conjoint(e) Autre	46	<7 ou >16 Non Oui	<10 ans Non Oui	<10 Ne travaille pas Non Oui
3. Immaculée	Autre	18	<7 ou >16 Non Oui	<10 ans Non Oui	<10 Ne travaille pas Non Oui
4. Evariste	Autre	16	<7 ou >16 Non Oui	<10 ans Non Oui	<10 Ne travaille pas Non Oui
5. Daphrose	Autre	8	<7 ou >16 Non Oui	<10 ans Non Oui	<10 Ne travaille pas Non Oui
...
13.	Autre		<7 ou >16 Non Oui	<10 ans Non Oui	<10 Ne travaille pas Non Oui
L'effectif des membres : 5		—	—	—	L'effectif dans l'agriculture : 2

Dans cet exemple, le ménage comprend cinq membres :

- Claude, de sexe masculin, âgé de 48 ans, est le chef de ménage. Il a une seule épouse qui s'appelle Mariette. Claude a travaillé au cours des 7 derniers jours dans son emploi d'enseignant d'une école publique. Il n'avait pas travaillé dans le champ de maïs familial
- Mariette, de sexe féminin et âgée de 46 ans, est la seule épouse de Claude. Elle a travaillé au cours des 7 derniers jours à semer du maïs dans le champ familial
- Immaculée, âgée de 18 ans, est une fille de Claude et Mariette. Elle ne fréquente plus l'école maintenant. Elle a aidé à semer du maïs dans le champ familial au cours des 7 derniers jours
- Evariste, âgé de 16 ans, est le fils de Claude et Mariette. Il a abandonné l'école, et il n'a pas travaillé au cours des 7 derniers jours
- Daphrose a 8 ans et est une fille de Claude et Mariette. Elle fréquente l'école et s'amuse avec ses ami(e)s

Les réponses aux indicateurs de la grille qui sont basés entièrement sur les informations renseignées sur la « Feuille de Travail » sont les suivantes:

- L'effectif des membres du ménage à mentionner à l'en-tête de la grille à côté de « Effectif des membres du ménage » est cinq
- La réponse au premier indicateur de la grille (« Combien de membres du ménage sont âgés 18 ans ou moins ? ») est « C. Trois » (parce que il y a trois enfants sont âgés de 18 ans ou moins)
- La réponse au deuxième indicateur de la grille (« Tous les membres du ménage âgés de 7 à 16 ans fréquentent-ils actuellement (durant l'année scolaire en cours) une école ou un établissement d'enseignement ? ») est « A. Non » (parce qu'il y a deux membres du ménage—Evariste et Daphrose—dans la tranche d'âge, mais seulement un enfant fréquente l'école actuellement)
- La réponse au troisième indicateur de la grille (« Parmi les membres du ménage âgés d'au moins 10 ans qui ont travaillé ne serait-ce qu'une heure dans les 7 derniers jours, combien ont leur emploi principal (celui qu'ils ont exercé ou celui qu'ils ont l'habitude d'exercer) dans l'activité de l'agriculture, élevage, ou pêche ? ») est « B. Deux » (parce que deux membres du ménage qui ont au moins 10 ans—Mariette et Immaculée—ont travaillé dans l'agriculture au cours des 7 derniers jours)
- La réponse au quatrième indicateur de la grille (« Si le chef de ménage masculin a travaillé ne serait qu'une heure dans les 7 derniers jours, est-ce qu'il a son emploi principal (celui qu'il a exercé ou qu'il a l'habitude d'exercer) dans l'activité de l'agriculture, élevage, ou pêche ? ») est « D. Il a travaillé, mais pas dans l'agriculture » (parce que Claude, le chef de ménage masculin, a travaillé au cours des 7 derniers jours mais il n'a pas travaillé dans l'agriculture)

La résolution de toute difficulté ou cas qui n'est pas traité dans le présent « Guide » est laissée au propre jugement de l'agent enquêteur puisque c'est ce qui a été apparemment adopté par l'Institut de Statistiques et d'Études Économiques du Burundi au cours de l'ECVMB de 2013/14. C'est-à-dire, toute organisation qui utilise la grille ne devrait pas instituer des définitions ou des règles à suivre par les agents enquêteurs en dehors de celles qui sont consignées dans le présent « Guide ». Tout ce qui n'est pas explicitement traité dans ce « Guide » devra être laissé au propre jugement de chaque agent enquêteur.

Ne pas lire les modalités de réponse à l'enquêté. Lire simplement la question et s'arrêter pour attendre une réponse. Si l'enquêté demande une clarification ou sinon hésite ou semble confus, alors relire la question ou lui fournir une assistance sur la base du « Guide » ou comme vous (l'agent enquêteur) le jugez approprié.

En règle générale, l'agent enquêteur devrait accepter telles quelles les réponses données par les enquêtés. Néanmoins, si l'enquêté dit quelque chose—ou l'agent enquêteur voit ou pressent quelque chose—qui suggère que la réponse peut ne pas refléter la réalité ou que l'enquêté est dubitatif par rapport à sa réponse ou que l'enquêté désire une assistance pour savoir comment répondre, l'agent enquêteur devra relire la question et fournir quelque assistance qu'il juge approprié sur la base du « Guide ».

Bien que la plupart des indicateurs de la grille soient vérifiables, vous n'avez—en général—pas besoin de vérifier les réponses données par le répondant. Vous pourriez vérifier une réponse seulement si vous pressentez qu'elle n'est pas correcte et que sa vérification améliorerait la qualité des données. Par exemple, vous pourriez choisir vérifier la réponse si le répondant hésite ou semble nerveux ou autrement présente un signe de quelqu'un qui semble mentir ou qui semble être confus. De même, la vérification peut être nécessaire—par exemple—si un enfant du ménage ou un voisin dit quelque chose qui ne correspond pas à la réponse du répondant. La vérification peut s'avérer aussi nécessaire lorsqu'il vous est donné de voir quelque chose par vous-même—tels que des biens de consommation durables que le répondant affirme ne pas posséder, ou un enfant en train de manger dans la chambre qui n'est pas compté comme un membre du ménage—qui suggère que la réponse peut ne pas être correcte.

En général, l'application de la grille devra mimer autant que possible celle de l'ECVMB de 2013/14 par l'Institut de Statistiques et d'Études Économiques du Burundi. Par exemple, l'interview devra être conduit au domicile de l'enquêté comme cela a été le cas lors de l'ECVMB de 2013/14.

Traduction du Questionnaire :

Pour l'instant, la grille elle-même, la « Feuille de Travail », et le « Guide » sont disponibles seulement en Anglais et Français. Il n'y a pas encore des traductions officielles en des langues locales parlées par une frange importante de la population Burundaise telles que Kirundi et Kiswahili. Les utilisateurs peuvent vérifier sur SimplePovertyScorecard.com pour voir si une traduction en une langue nationale donnée a été entre temps rendue disponible.

Jusqu'à ce qu'une traduction officielle en une langue nationale donnée ne soit rendue disponible, les utilisateurs devraient se référer à l'auteur de ce papier pour les conseils nécessaires s'ils entreprenaient d'effectuer une telle traduction. En particulier, la traduction des indicateurs de la grille devrait être aussi proche que possible de leur traduction originelle en Français dans la version officielle du questionnaire de l'ECVMB de 2013/14. Le « Manuel d'Instructions aux Enquêteurs » de l'ECVMB de 2013/14 est écrit seulement en Français, ainsi ce « Guide » ne devra être traduit en d'autres langues qu'à partir de la version originale en Français du *Manuel*.

Le rôle de l'enquêteur

Selon la page 9 du *Manuel (Emploi)*, « Vous, l'enquêteur, occupez une position centrale dans une enquête, puisque c'est vous qui recueillez les informations auprès des enquêtés. Par conséquent, le succès de [la grille] dépend de la qualité de votre travail.

« En général, vos responsabilités comme enquêteur seront les suivantes :

- « Conduire les interviews selon les instructions contenues dans ce « Guide » [y inclus cette même directive]
- Passer en revue [la grille] après chaque interview pour s'assurer que toutes les questions ont été posées et que les réponses sont enregistrées clairement et lisiblement »

Les comportements à éviter

Selon la page 9 du *Manuel (Emploi)*, « Il est interdit de :

- « Communiquer à une tierce personne les renseignements recueillis lors de l'enquête ; les informations collectées doivent rester secrètes. . . . De même, il est interdit de montrer [la grille] à une personne étrangère à l'opération ; il faut même se garder d'en faire les commentaires
- Demander des renseignements sans rapport avec [la grille]
- Se faire accompagner par qui que ce soit, encore moins faire votre travail par quelqu'un
- Demander à boire, à manger, ou de l'argent aux personnes enquêtées
- Tenir des débats politiques, religieux, ou toute autre discussion sortant du cadre de l'enquête et de s'afficher politiquement pendant cette période (vêtement, marche, causerie, etc.)
- Remplir les questionnaires de façon imaginaire sans être passé dans les ménages

Comment conduire une interview

Selon les pages 9 à 11 du *Manuel (Emploi)*, « Conduire une interview avec succès est un art et ne doit pas être considéré comme un procédé mécanique. Chaque interview est une nouvelle source d'informations, il faut donc la rendre intéressante et agréable. Il existe donc certains principes de base que les enquêteurs doivent suivre pour réussir.

« *Faites dès le début une bonne impression.* Soyez correctement vêtu, et commencez l'interview avec un sourire et en disant « Bonjour », puis présentez-vous à l'enquêté. Une bonne présentation pourrait être : « Je m'appelle <donner votre nom>. Je suis enquêteur travaillant pour <votre organisation>. Nous menons une enquête sur les conditions de vie des [membres des ménages de nos participants]. Je voudrais vous posez des questions. »

« *Ayez toujours une approche positive.* N'adopter jamais un air d'excuses, et n'utilisez pas des expressions telles que « Êtes-vous très occupé ? » ou « Pourriez-vous m'accorder quelques minutes ? » ou « Cela vous dérangerait-il de répondre à quelques questions ? ». De telles questions risquent d'entraîner un refus avant même de commencer.

« *Mettez l'accent sur le caractère confidentiel des réponses.* Si l'enquêté hésite à répondre à l'interview ou demande à quoi serviront ces informations, expliquez lui d'abord que les données que vous recueillez resteront confidentielles, qu'aucun nom d'individu ne sera utilisé dans aucun cas et dites-lui ensuite que les informations seront mises en commun pour rédiger un rapport qui servira de base à <votre organisation> pour des actions concrètes en matière [d'amélioration de nos produits et services].

« Par ailleurs, vous ne devez jamais montrer des questionnaires remplis à d'autres enquêteurs, aux contrôleurs, et/ou en parler devant un enquêté ou toute autre personne.

« Aussi, il est essentiel que l'interview soit conduite en privé et que toutes les questions reçoivent une réponse de l'enquêté lui-même. De manière générale, il faut rassurer la personne enquêtée sur la confidentialité et sur les objectifs de l'enquête, pour qu'elle se sente en confiance et qu'elle n'ait pas peur de donner son avis.

« *Soyez neutre pendant toute l'interview.* La plupart des interviewés sont polis et ont tendance à donner les réponses qu'ils pensent que vous souhaitez entendre. Par conséquent, il est très important que vous restiez absolument neutre pendant que vous posez les questions. Vous ne devez ni par l'expression du visage ou le ton de la voix amener l'enquêté à penser qu'il a donné une réponse « juste » ou « fausse ». De même vous ne devez pas suggérer des réponses aux enquêtés. Par contre, si l'enquêté donne une réponse ambiguë, essayez d'approfondir de façon neutre, en posant les questions telles que : « Pouvez-vous expliquer un peu plus ? », « Je n'ai pas bien compris, pouvez-vous répéter ? » Aussi, vous ne devez pas avoir d'idées préconçues sur l'enquêté, c'est-à-dire douter de ses capacités ou de ses connaissances.

« *Respectez la formulation et l'ordre des questions.* La formulation et l'ordre des questions dans le questionnaire doivent être respectés [sauf mention contraire dans une partie de ce « Guide »]. Si l'enquêté a mal compris une question, vous devez répéter la question lentement et clairement. Si elle persiste à ne pas comprendre, vous pouvez reformuler la question en prenant soin de ne pas modifier le sens de la question d'origine.

« *Traitez avec tact les enquêtés qui hésitent.* Dans le cas où l'enquêté semblerait ennuyé, désintéressé, ou contredira quelque chose qu'il a dit précédemment ou refusera de répondre à une question, vous devez essayer de le mettre en confiance avec tact.

« *Ne précipitez pas l'interview.* Posez les questions lentement pour que l'enquêté comprenne bien ce qu'on lui demande. Après avoir posé une question, attendez et donnez-lui le temps de réfléchir. Si l'enquêté ne dispose pas de temps pour réfléchir et donc de formuler sa propre opinion, il peut répondre « Je ne sais pas » ou donner une réponse inexacte. Si la personne interrogée répond lentement, il n'est pas nécessaire de la presser ou de suspendre l'interview.

« *Respecter l'emploi du temps convenu avec les membres du ménage.* Dans la mesure du possible, respectez l'emploi du temps-type. Soyez ponctuel. Toute dérogation ne peut provenir que des ménages enquêtés. C'est en effet le ménage qui est le maître de l'emploi du temps. Montrez-vous donc disponible, convaincant, et persuasif pour que le calendrier soit respecté. Une bonne sensibilisation des enquêtés devrait permettre à ceux-ci de prendre conscience qu'ils doivent être présents lors des rendez-vous qu'ils ont donnés. »

Comment poser les questions

Selon les pages 13 à 14 du *Manuel (Emploi)*, « Il est très important que chaque question soit posée exactement comme elle est écrite dans le questionnaire [sauf mention contraire dans une partie de ce « Guide »]. Quand vous posez une question, faites attention à parler lentement et clairement de façon à ce que l'enquêté que vous interrogez n'ait aucune difficulté à vous entendre ou à comprendre la question. Parfois, vous serez obligé de répéter la question pour être sûr que l'enquêté la comprend. Dans ce cas, ne paraphraser pas la question, répétez-la textuellement.

« Si, après lui avoir répété la question, l'enquêté ne la comprend toujours pas, il se peut que vous soyez obligé de la lui poser en d'autres termes. Faites cependant très attention, quand vous changez les termes, à ne pas modifier le sens de la question d'origine.

« Dans certains cas, il se peut que vous ayez à poser des questions supplémentaires (nous appelons cela *insister*) afin d'obtenir de l'enquêté une réponse complète. Si cela se produit, faites attention à ce que vos interventions soient « neutres » et à ce qu'elles ne suggèrent aucune réponse ni influencer la réponse de l'enquêté. Ces interventions demandent beaucoup de tact et de doigté et seront un des aspects le plus stimulant de votre travail d'enquêteur. »

Qui doit être l'enquêté ?

Noter que le répondant n'a pas besoin d'être le membre du ménage affilié à votre organisation.

Selon la page 9 du *Manuel (QUIBB)*, « La principale personne qui devra fournir les renseignements est le chef de ménage ou son représentant (par exemple, l'épouse, le fils/la fille aîné(e), ou le frère). Il peut se faire aider par les autres membres du ménage qui pourront apporter des compléments d'informations ou des précisions aux réponses, surtout quand les questions posées les concernent personnellement. »

Notez que le chef de ménage peut ou peut ne pas être la même personne qui est affiliée à votre organisation. Cela n'est pas un problème; le répondant n'a pas besoin d'être la même personne qui participe au programme de l'organisation (quoique le répondant puisse être cette personne).

Selon les pages 9 à 10 du *Manuel (QUIBB)*, « Le *chef de ménage* est le preneur de décision clé au sein du ménage, et son autorité est reconnue par les autres membres du ménage. Il est possible que le principal contributeur au revenu du ménage ne soit pas le chef de ménage. Dans beaucoup de sociétés africaines, l'adulte male le plus âgé est souvent considéré comme étant le chef de ménage, qu'il soit ou non le principal contributeur au revenu du ménage.

« En tant que preneur de décision clé, le chef de ménage est la personne qui est la plus au courant de ce qui se passe dans le ménage, et il/elle sera souvent la personne la plus appropriée à interroger. Cependant, il est possible que le chef de ménage ne soit pas en mesure de répondre à toutes les questions avec exactitude, par exemple, s'il n'est pas le principal contributeur au revenu du ménage, ou si d'autres membres du ménage possèdent leur propre domaine d'autorité. En de tels cas, d'autres membres du ménage peuvent assister le chef de ménage durant l'entretien. Par exemple, les frères et sœurs plus âgés peuvent être mieux informés sur le niveau exact de la scolarité des plus jeunes membres du ménage. »

Directives sur chaque indicateur de la grille

1. Combien de membres du ménage sont âgés 18 ans ou moins ?
 - A. Six ou plus
 - B. Quatre, ou cinq
 - C. Trois
 - D. Deux
 - E. Un
 - F. Aucun

Ne posez pas directement cette question à l'enquêté. Mentionnez plutôt la réponse appropriée en vous basant sur l'effectif total des membres du ménage que vous aviez déjà inscrit sur la « Feuille de Travail ».

Selon la page 9 du *Manuel (QUIBB)*, le ménage est « un ensemble de personnes [ou une seule personne] (apparentées ou non) partageant le plus souvent les mêmes repas, reconnaissant l'autorité d'un même individu (appelé le *chef de ménage*) et dont les ressources ou les dépenses sont communes. Elles habitent généralement sous le même toit. »

Les critères d'identification du ménage

Selon la page 9 du *Manuel (Dépense)*, « La définition du ménage suppose que pour identifier un ménage donné, les quatre critères suivants doivent être pris simultanément en compte :

- « Les individus du ménage doivent vivre dans la même résidence
- Ils doivent généralement partager les mêmes repas. Dans le milieu urbain, ce sera le plus souvent le repas du soir
- Ils doivent mettre en commun en totalité ou en partie leurs ressources pour les besoins du ménage. C'est-à-dire que tout ou partie des dépenses réalisées avec une partie des ressources amenées par un membre profitent dans une certaine mesure à l'ensemble des individus qui composent le ménage
- Ces individus reconnaissent tous l'autorité d'une même personne du ménage qui est considéré de fait comme le chef. C'est le critère le plus objectif pour l'identification du chef de ménage »

Selon la page 9 du *Manuel (QUIBB)*, « Est membre du ménage toute personne qui déclare avoir vécu dans le ménage au moins six mois au cours des 12 derniers mois [ou vivent actuellement dans le ménage et ont l'intention d'y séjourner pour une durée totale d'au moins six mois].

Les deux exemples ci-après concernent les personnes qui ne vivaient pas dans le ménage il y a au moins six mois qui ont été considérées comme des membres du ménage parce qu'ils vivent actuellement dans le ménage et ont l'intention d'y vivre pendant une durée totale d'au moins six mois :

- « Les nouveau-nés du ménage
- Celles qui ont rejoint le ménage depuis moins de 6 mois mais avec l'intention de s'y installer (c'est-à-dire en vue d'y résider). On peut noter dans ce cas les épouses qui quittent le ménage de leurs parents pour rejoindre le domicile conjugal, les personnes venues s'installer pour des raisons de travail ou de changement de résidence (déménagement d'une localité à une autre), etc.

« On note ainsi la difficulté de définir de façon très stricte le *ménage* et le *membre du ménage*. Pour cette raison, certaines précisions et illustrations sont nécessaires pour la définition de ces termes. Par exemple :

- « Un ménage peut être constitué d'une seule personne
- Il n'existe pas nécessairement de liens de parenté entre les membres d'un ménage
- Les membres d'un ménage peuvent ne pas partager le même bâtiment parce que certains, faute d'espace dans le ménage par exemple, ont des chambres dans une concession voisine. Cependant, ils font partie du ménage parce qu'ils remplissent les autres conditions (notamment, partager les repas, mettre leurs ressources en commun, et reconnaître l'autorité du chef de ménage)
- Les épouses d'un polygame qui vivent dans une même concession constituent un seul ménage mais si elles ne partagent pas le même logement (l'une d'elle peut être logée dans une concession voisine), chaque épouse prise isolément constitue un ménage ou fait partie d'un ménage. Dans le cas où les épouses appartiennent à des ménages distincts (l'une d'elles vit dans le ménage de son père par exemple), le mari est rattaché au ménage dans lequel il passe la plupart de son temps. S'il y passe autant de temps auprès d'elles, il fera partie du ménage de sa première épouse où il sera enregistré comme chef de ménage
- Les locataires ne font pas partie du ménage de leur propriétaire. De même, les domestiques [qui ne vivent pas dans le même ménage que leur employeur] ne sont pas considérés comme membres dans le ménage de leurs employeurs
- Les apprentis et les domestiques qui logent chez leur employeur sont considérés comme faisant partie du ménage de ce dernier »

Selon la page 4 du *Manuel (Emploi)*, « Un ménage est un ensemble de personnes [ou une seule personne], apparentées ou non, vivant [habituellement] sous le même toit (ou dans la même concession), partageant les mêmes repas, reconnaissant l'autorité d'un même individu (appelé *chef de ménage*), et dont les ressources ou les dépenses sont également communes ou au moins en partie.

« Une durée [totale espérée] minimum de six mois peut être utilisée comme l'un des critères pour déterminer *la résidence habituelle* au sein du ménage.

« Le *ménage* peut également comprendre plusieurs personnes qui peuvent être identifiées en fonction de l'un des critères suivants :

- Elles partagent le logement (soit en contribuant aux frais de logement soit en bénéficiant du fait que les frais sont supportés par les autres)
- Elles partagent au moins un repas par semaine
- Elles sont financièrement dépendantes en ce qui concerne au moins deux des trois types de postes suivants :
 - Nourriture
 - Logement
 - Autres dépenses »

Le *Manuel (Emploi)* (pages 4–5) a abordé un certain nombre de cas spécifiques où il peut être difficile de déterminer si une personne est membre du ménage ou non.

- *Une personne isolée (célibataire, veuf, ou divorcé)* ayant ses propres ressources doit être comptée comme un ménage d'une seule personne (ménage à part)
- *Une personne célibataire qui loge et mange dans un ménage* (soit d'une sœur, ou un parent célibataire) et qui a des ressources personnelles (travail salarié, commerce, etc.) qu'il met partiellement à la disposition du chef du ménage qui le loge ou le nourrit doit être compté comme :
 - Un membre du ménage du chef de ménage (s'il confie la plus grande partie de ses revenus au ménage [et] se plie à l'autorité du chef de ménage quant à l'emploi de ses ressources)
 - Ménage à part (s'il paie la pension pour ses repas et quitte ensuite, et demeure maître du reste de ses ressources)
- *Une personne vivant pleinement au « crochet » d'un ménage* (par exemple, un fils ou fille non marié qui vit avec sa mère/père, ou un jeune homme venu en ville pour chercher du travail qui vit chez un parent) pour le logement, entretien, et repas communs doit être comptée comme un membre du ménage ou il vit
- *Un ascendant ou collatéral avec des ressources nulles ou médiocres* qui vit à la charge d'un parent plus fortuné (et chez ce parent) doit être compté comme un membre du ménage ou il vit
- *Une femme et ses enfants habitant et mangeant séparément du mari (monogame ou polygame)* qui se manifeste épisodiquement (par visite, participation occasionnelle aux repas, réception occasionnelle de plats que lui envoie parfois la femme, etc.) doivent être comptés comme membres d'un ménage dont la femme est le chef. Le mari ne doit pas être compté comme membre du ménage dont la femme est le chef

- *Un mari polygame qui habite dans la même concession avec plusieurs de ses femmes* doit être compté comme membre du ménage qui comprend lui-même et ses femmes qui vivent avec lui
- *Les coépouses qui vivent dans des concessions différentes avec leurs enfants* doivent être comptés comme des ménages distincts dont les chefs de ménage sont les femmes. L'homme polygame est compté comme membre du ménage où il loge, et il en est le chef de ménage
- *Le ménage qui est provisoirement dépourvu de ressources et se trouvant « dépanné » par un autre ménage* (par exemple un ménage de la même concession) dont il reçoit de l'argent pour sa nourriture (ou dont il partage les repas sur invitation gratuite, son loyer, et son entretien comme cadeaux) doit être compté comme un ménage distinct à part du ménage qui lui donne le soutien temporaire
- *Les jeunes gens en « collocation »* (par exemple jeunes écoliers (ou étudiants), ou jeunes ruraux venus en ville chercher un emploi, etc.) doivent être comptés comme :
 - Un seul ménage (s'ils ont le logement et nourriture en commun)
 - Un seul ménage (s'ils ont la nourriture en commun et s'ils ont le logement distinct dans la même concession)
 - Ménages distincts (s'ils ont le logement commun et la nourriture à part)
- *Une bonne ou domestique* doit être comptée comme :
 - Membre du ménage qui l'emploie (s'elle est nourrie, logée, et entretenue par le ménage qui l'emploie)
 - Membre d'un autre ménage à part du ménage qui l'emploie (s'elle est nourrie par le ménage qui l'emploie mais n'est pas logée par le ménage qui l'emploie)
 - Membre d'un autre ménage à part du ménage qui l'emploie (s'elle n'est pas nourrie par le ménage qui l'emploie, peu importe s'il est logée ou non par le ménage qui l'emploie)

Lorsqu'on veut déterminer le ménage auquel appartient une personne donnée, il est important de garder à l'esprit les éléments suivants:

- Le concept de *famille* (unité sociale définie par les liens de sang ou matrimoniaux) diffère du concept de *ménage* (une unité économique définie par des liens de partage)
- Un même ménage peut, selon sa taille, habiter plusieurs logements voisins dans la même concession
- En général, une personne divorcée ne devrait pas être comptée comme membre du ménage auquel appartient son ex-conjoint/conjointe
- Les étudiants logés ailleurs que chez leurs parents doivent être traités comme les divorcés ; ces étudiants ne doivent être comptés comme membres du ménage de leurs parents, même si les parents habitent dans la même agglomération »

Selon la page 10 du *Manuel (QUIBB)*, « La liste des membres du ménage . . . doit être faite soigneusement de façon à ce que personne ne soit oublié. . . . Pour s'assurer que la liste est complète, vous devrez accorder une attention particulière à trois catégories de personnes qui sont fréquemment oubliées ou ajoutées par erreur dans les enquêtes :

- Les personnes temporairement absentes mais qui doivent être incluses
- Les domestiques et les locataires (généralement, il s'agit de personnes appartenant à un autre ménage qui ont été incluses par erreur au moment du dénombrement). Si c'est le cas, il faut les exclure de la liste des membres du ménage enquêté. Par contre, si rien n'indique qu'ils appartiennent à un autre ménage, il faudra les inclure dans la liste des membres du ménage enquêté (cas des domestiques qui partagent le logement et les repas du ménage enquêté au même titre que les autres membres)
- Les bébés ou les enfants à bas âge et les vieilles personnes qui ne sont pas souvent enregistrés »

Selon la page 10 du *Manuel (QUIBB)*, « L'ordre d'enregistrement des personnes est le suivant :

- La première personne à inscrire est le chef de ménage ; ensuite son (ses) épouse(s) selon le rang (s'il y a lieu)
- Tous les autres membres du ménage du plus jeune au plus vieux
- Après le chef de ménage polygame, on passe à la première épouse suivie des enfants, du plus jeune au plus âgé. Pour la deuxième épouse, on procède de la même manière . . . Viennent ensuite les autres membres du ménage, du plus jeune au plus âgé »

2. Tous les membres du ménage âgés de 7 à 16 ans fréquentent-ils actuellement (durant l'année scolaire en cours) une école ou un établissement d'enseignement ?
- A. Non
 - B. Oui
 - C. Pas de membres de 7 à 16 ans

Ne posez pas directement cette question à l'enquêté. Mentionnez plutôt la réponse appropriée en vous basant sur l'information que vous aviez déjà inscrite sur la « Feuille de Travail » au sujet des membres du ménage, leurs âges, et leur fréquentation scolaire.

Lorsque vous recherchez comment marquer la réponse appropriée pour cette question, garder en esprit que la question peut être vue comme une combinaison de deux questions :

- Y-a-t-il un membre du ménage âgé de 7 à 16 ans ?
- Tous les membres du ménage âgés de 7 à 16 ans fréquentent-ils actuellement (durant l'année scolaire en cours) une école ou un établissement d'enseignement ?

Marquez la réponse suivant la combinaison des réponses des deux questions ci-dessus :

Y-a-t-il un membre du ménage âgé de 7 à 16 ans ?	Tous les membres du ménage âgés de 7 à 16 ans fréquentent-ils actuellement (durant l'année scolaire en cours) l'école ou un établissement d'enseignement ?	Réponse
Non	N/A	C
Oui	Non	A
Non	N/A	C
Oui	Oui	B

3. Parmi les membres du ménage âgés au moins 10 ans qui ont travaillé ne serait-ce qu'une heure dans les 7 derniers jours, combien ont leur emploi principal (celui qu'ils ont exercé ou celui qu'ils ont l'habitude d'exercer) dans l'activité de l'agriculture, élevage, ou pêche ?
- A. Trois ou plus
 - B. Deux
 - C. Un, ou aucun

Ne posez pas directement cette question à l'enquêté. Mentionnez plutôt la réponse appropriée en vous basant sur l'information que vous aviez déjà inscrite sur la « Feuille de Travail » au sujet de l'effectif des membres du ménage qui travaillent dans l'agriculture.

Selon la page 6 du *Manuel (Emploi)*, l'emploi (*travail*) est « l'exercice (au cours d'une période de référence de 7 jours) d'une activité productive d'au moins une heure. On entend par *activité productive* toute activité de production de biens et services au sens du système de comptabilité nationale. Il s'agit alors de la production des biens et services marchands et des biens non marchands. »

Selon la page 19 du *Manuel (Emploi)*, « Le travail ménager dans sa propre maison ne correspond pas à [travail] [dans le contexte de cette question]. »

Les activités économiques suivantes sont considérées comme *travail* dans le contexte de cette question:

- « En délivrant un service » : Activités domestiques dans un autre ménage rémunérées
- « En aidant dans une entreprise familiale » : Aide familiale dans une entreprise du ménage bénéficiant d'une rémunération en espèce ou en nature
- « Etudiant qui réalise un travail » : Un étudiant qui réalise un travail (par exemple, il est artiste-peintre ou dispense des répétitions) est considéré comme [quelqu'un qui travaille]
- « En travaillant pour une autre famille » : Activités non domestiques rémunérées pour un autre ménage »

Selon la page 21 du *Manuel (Emploi)*, « *L'emploi principal* est celui que l'enquêté a exercé au cours des 7 jours précédant l'enquête ou l'emploi qu'il a l'habitude de faire.

« La détermination de l'emploi principal peut poser des problèmes dans le cas où l'enquêté exerce plusieurs emplois. En général, l'emploi principal est celui qui est déclaré comme tel par l'enquêté. Dans le cas où l'enquêté exerce plusieurs emplois et qu'il a un doute pour déterminer son emploi principal, vous choisirez celui auquel la personne consacre le plus de temps. Si l'enquêté reste indécis, considérez l'emploi qui lui procure le revenu le plus important. »

4. Si le chef de ménage masculin a travaillé ne serait qu'une heure dans les 7 derniers jours, est-ce qu'il a son emploi principal (celui qu'il a exercé ou qu'il a l'habitude d'exercer) dans l'activité de l'agriculture, élevage, ou pêche ?
- A. Ne travaille pas
 - B. Il a travaillé dans l'agriculture etc.
 - C. Il n'y a pas chef de ménage masculin
 - D. Il a travaillé, mais pas dans l'agriculture

Ne posez pas directement cette question à l'enquêté. Mentionnez plutôt la réponse appropriée en vous basant sur l'information que vous aviez déjà inscrit sur la « Feuille de Travail » au sujet du chef de ménage masculin (si il existe) et le fait qu'il travaille ou non, et— si il travaille —le fait qu'il travaille dans l'agriculture ou non.

Rappelez-vous que vous connaissez déjà le prénom du chef de ménage masculin (s'il existe) à partir des notes que vous avez prises lorsque vous remplissiez la « Feuille de Travail ». En conséquence, s'il existe un chef de ménage masculin, prière ne pas poser machinalement la question : « Si le chef de ménage masculin a travaillé ne serait qu'une heure dans les 7 derniers jours, est-ce qu'il a son emploi principal (celui qu'il a exercé ou qu'il a l'habitude d'exercer) dans l'activité de l'agriculture, élevage, ou pêche ? », et utiliser plutôt le prénom du chef de ménage masculin, comme par exemple : « Si Claude a travaillé ne serait qu'une heure dans les 7 derniers jours, est-ce qu'il a son emploi principal (celui qu'il a exercé ou qu'il a l'habitude d'exercer) dans l'activité de l'agriculture, élevage, ou pêche ? ». Si il n'y a pas chef de ménage masculin, alors prière ne pas lire la question à l'enquêté, et contentez-vous juste de marquer la réponse « C. Il n'y a pas chef de ménage masculin » puis passer à la question suivante.

Selon la grille, *le chef de ménage masculin* est :

- Le chef de ménage, au cas où le chef de ménage est de sexe masculin
- Le conjoint de la femme chef de ménage, au cas où la femme chef de ménage est de sexe féminin
- N'existe pas, au cas où la femme chef de ménage est de sexe féminin et elle n'a pas un conjoint qui est membre du ménage

Selon la page 19 du *Manuel (Emploi)*, « Le travail ménager dans sa propre maison ne correspond pas à [travail] [dans le contexte de cette question]. »

Les activités économiques suivantes sont considérées comme *travail* dans le contexte de cette question :

- « En délivrant un service » : Activités domestiques dans un autre ménage rémunérées
- « En aidant dans une entreprise familiale » : Aide familiale dans une entreprise du ménage bénéficiant d'une rémunération en espèce ou en nature
- « Etudiant qui réalise un travail » : Un étudiant qui réalise un travail (par exemple il est artiste-peintre ou dispense des répétitions) est considéré comme [quelqu'un qui travaille]
- « En travaillant pour une autre famille » : Activités non domestiques rémunérées pour un autre ménage »

Selon la page 21 du *Manuel (Emploi)*, « *L'emploi principal* est celui que l'enquêté a exercé au cours des 7 jours précédant l'enquête ou l'emploi qu'il a l'habitude de faire.

« La détermination de l'emploi principal peut poser des problèmes dans le cas où l'enquêté exerce plusieurs emplois. En général, l'emploi principal est celui qui est déclaré comme tel par l'enquêté. Dans le cas où l'enquêté exerce plusieurs emplois et qu'il a un doute pour déterminer son emploi principal, vous choisirez celui auquel la personne consacre le plus de temps. Si l'enquêté reste indécis, considérez l'emploi qui lui procure le revenu le plus important. »

Notez que le chef de ménage peut ou peut ne pas être la même personne qui est affiliée à votre organisation. Cela n'est pas un problème; le répondant n'a pas besoin d'être la même personne qui participe au programme de l'organisation (quoique le répondant puisse être cette personne).

Selon les pages 9 à 10 du *Manuel (QUIBB)*, « *Le chef de ménage* est le preneur de décision clé au sein du ménage, et son autorité est reconnue par les autres membres du ménage. Il est possible que le principal contributeur au revenu du ménage ne soit pas le chef de ménage. Dans beaucoup de sociétés africaines, l'adulte male le plus âgé est souvent considéré comme étant le chef de ménage, qu'il soit ou non le principal contributeur au revenu du ménage.

« En tant que preneur de décision clé, le chef de ménage est la personne qui est la plus au courant de ce qui se passe dans le ménage, et il/elle sera souvent la personne la plus appropriée à interroger. Cependant, il est possible que le chef de ménage ne soit pas en mesure de répondre à toutes les questions avec exactitude, s'il n'est pas le principal contributeur au revenu du ménage, ou si d'autres membres du ménage possèdent leur propre domaine d'autorité. En de tels cas, d'autres membres du ménage peuvent assister le chef de ménage durant l'entretien. Par exemple, les frères et sœurs plus âgés peuvent être mieux informés sur le niveau exact de la scolarité des plus jeunes membres du ménage. »

5. La femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef sait-elle lire et écrire une phrase simple en Kirundi, Français, Swahili, ou une autre langue ?
- A. Il n’y a pas femme chef de ménage/épouse du chef de ménage
 - B. Non
 - C. Kirundi seulement
 - D. Français, mais pas Swahili ou une autre langue (peu importe Kirundi)
 - E. Swahili ou une autre langue (peu importe Kirundi ou Français)

Selon la page 17 du *Manuel (QUIBB)*, « Si la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef sait lire mais ne sait pas écrire, [dans une langue donnée, alors elle n’est pas comptée comme une personne qui sait pas lire et écrire dans cette langue.]

« [La grille] n’inclut pas la passation de test rigoureux pour déterminer les aptitudes à lire et à écrire de la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef. Les enquêteurs devront se contenter des déclarations et des informations en provenance de la personne interrogée. »

Ne lisez pas la question telle qu’elle est libellée sur la grille. Lisez plutôt la série de trois questions suivantes :

- La femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef sait-elle lire et écrire une phrase simple en Kirundi ?
- La femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef sait-elle lire et écrire une phrase simple en Français ?
- La femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef sait-elle lire et écrire une phrase simple en Swahili ou une autre langue ?

Marquez la réponse suivant la combinaison des réponses des trois questions ci-dessus :

Kirundi ?	Français ?	Swahili ou une autre langue ?	Réponse
Non	Non	Non	B
Oui	Non	Non	C
Non	Oui	Non	D
Oui	Oui	Non	D
Non	Non	Oui	E
Oui	Non	Oui	E
Non	Oui	Oui	E
Oui	Oui	Oui	E

Rappelez-vous que vous connaissez déjà le prénom de la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef (s'elle existe) à partir des notes que vous avez prises lorsque vous remplissiez la « Feuille de Travail ». En conséquence, s'il existe une femme chef de ménage ou une épouse du chef, prière ne pas poser machinalement la question : « La femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef sait-elle lire et écrire une phrase simple en Kirundi, Français, Swahili, ou une autre langue ? », et utiliser plutôt le prénom de la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef, comme par exemple : « Mariette sait-elle lire et écrire une phrase simple en Kirundi, Français, Swahili, ou une autre langue ? ». Si il n'y a pas femme chef de ménage ou une épouse du chef, alors prière ne pas lire la question à l'enquêté, et contentez-vous juste de marquer la réponse « A. Il n'y a pas femme chef de ménage/épouse du chef de ménage » puis passer à la question suivante.

Selon la grille, la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef est :

- La chef de ménage, au cas où le chef de ménage est de sexe féminin
- La conjointe du chef de ménage, au cas où le chef de ménage est de sexe masculin
- N'existe pas, au cas où le chef de ménage est de sexe masculin et il n'a pas une conjointe qui est membre du ménage

Notez que le chef de ménage peut ou peut ne pas être la même personne qui est affiliée à votre organisation. Cela n'est pas un problème; le répondant n'a pas besoin d'être la même personne qui participe au programme de l'organisation (quoique le répondant puisse être cette personne).

Selon les pages 9 à 10 du *Manuel (QUIBB)*, « Le chef de ménage est le preneur de décision clé au sein du ménage, et son autorité est reconnue par les autres membres du ménage. Il est possible que le principal contributeur au revenu du ménage ne soit pas le chef de ménage. Dans beaucoup de sociétés africaines, l'adulte male le plus âgé est souvent considéré comme étant le chef de ménage, qu'il soit ou non le principal contributeur au revenu du ménage.

« En tant que preneur de décision clé, le chef de ménage est la personne qui est la plus au courant de ce qui se passe dans le ménage, et il/elle sera souvent la personne la plus appropriée à interroger. Cependant, il est possible que le chef de ménage ne soit pas en mesure de répondre à toutes les questions avec exactitude, s'il n'est pas le principal contributeur au revenu du ménage, ou si d'autres membres du ménage possèdent leur propre domaine d'autorité. En de tels cas, d'autres membres du ménage peuvent assister le chef de ménage durant l'entretien. Par exemple, les frères et sœurs plus âgés peuvent être mieux informés sur le niveau exact de la scolarité des plus jeunes membres du ménage. »

6. Quel est le type des lieux d'aisance utilisé par votre ménage pour le WC ?
- A. Trou ouvert, latrines publiques, chez le voisin, ou autre
 - B. Latrines traditionnelles
 - C. WC avec chasse eau, latrines à évacuation, ou latrines améliorées à ventilation

Selon la page 20 du *Manuel (QUIBB)*, « La modalité ['trou ouvert'] permet de désigner les ménages sans toilettes, c'est-à-dire ceux qui vont 'dans la nature' ou 'dans les champs' ou encore chez le voisin. Marquez « A. Trou ouvert, latrines publiques, chez le voisin, ou autre » chaque fois que vous êtes en présence d'un ménage qui ne dispose pas de toilettes dans l'unité d'habitation (ou la parcelle) dans laquelle se trouve le ménage.

« On désigne par *WC avec chasse d'eau* le genre de toilettes pour lesquelles l'eau chasse les déchets à travers des canalisations. Cette eau peut provenir d'un robinet ou être versée par le moyen de seaux ['latrines à évacuation']. Pour ces types de toilettes, les déchets 'vont' directement à l'égout ou dans une fosse (sceptique) qui sera vidée quand elle est pleine.

« Les [*latrines traditionnelles*] sont des trous creusés qui reçoivent directement les déchets. Elles peuvent être couvertes ou non.

« Les *latrines améliorées à ventilation* sont des toilettes qui, en plus de la fosse, sont équipées d'installations supplémentaires (construction de tuyaux par exemple) qui permettent l'évacuation des gaz. »

Selon la page 14 du *Manuel (Emploi)*, « Vous l'enquêteur devez encercler « A. Trou ouvert, latrines publiques, chez le voisin, ou autre » quand la réponse de l'enquêté ne figure pas parmi les autres réponses prévues pour cette question. »

7. Quelle est la principale source d'énergie utilisée pour la cuisine ?
- A. Bois ramassé/reçu, ou déchets d'animaux
 - B. Bois acheté, ou autre
 - C. Charbon, gaz, électricité, pétrole, ou ne fait pas de cuisine

Selon la page 20 du *Manuel (QUIBB)*, « Si plusieurs combustibles sont déclarés, considérez celui qui est le plus couramment utilisé. »

Selon la page 14 du *Manuel (Emploi)*, « Vous l'enquêteur devez encercler « B. Bois acheté, ou autre » quand la réponse de l'enquêté ne figure pas parmi les autres réponses prévues pour cette question. »

8. Quelle est la principale source d'éclairage de votre ménage ?
- A. Feu de bois, ou autre
 - B. Bobèche, ou gaz
 - C. Lampe tempête, énergie solaire, ou bougie
 - D. Electricité, ou groupe électrogène

Selon la page 20 du *Manuel (QUIBB)*, « Une *lampe à pétrole* (ou de fabrication artisanale ([c'est-à-dire, *bobèche*]) peut être un pot de Nescafé, une bouteille, une boîte de confiture, etc., où l'on met de l'huile ou du pétrole et une mèche pour l'éclairage.

« La *lampe tempête* est une lampe à pétrole mais de fabrication industrielle. »

Selon la page 14 du *Manuel (Emploi)*, « Vous l'enquêteur devez encercler « A. Feu de bois, ou autre » quand la réponse de l'enquêté ne figure pas parmi les autres réponses prévues pour cette question. »

9. Votre ménage possède-t-il un téléphone mobile actuellement ?
- A. Non
 - B. Oui

Selon Madame Jeanine Niyukuri, Directrice du Département des Etudes et Statistiques Démographiques et Sociales d'ISTEEBU, vous devriez prendre en compte seulement les téléphones mobiles qui sont en bon état de marche. Vous devriez prendre en compte aussi les téléphones mobiles qui fonctionnent quand même très bien mais qui ne peuvent pas servir actuellement pour émettre des appels parce que le ménage ne dispose pas de crédits de communication ou n'a pas souscrit au service de communication. Ne prenez pas en compte les téléphones mobiles qui sont en panne même si ils sont réparables et même si le ménage a l'intention de les réparer.

Selon Madame Jeanine Niyukuri, le critère clé est la propriété et non l'utilisation. Dans le contexte de cette question, sont pris en compte seulement les téléphones mobiles qui sont la propriété du ménage (même si le ménage interviewé ne les utilisait pas). Par exemple, si le ménage interviewé a acquis un téléphone mobile qu'il a prêté à un voisin ou à un parent qui l'utilise, alors ce téléphone devra quand même être compté. Mais si le ménage interviewé utilise un téléphone mobile emprunté ou loué qu'il n'a pas acquis (tel un téléphone mobile qui est la propriété du fournisseur de téléphone mobile et doit lui être retourné en fin de contrat) alors ce téléphone mobile ne devra pas être pris en compte.

Selon Madame Jeanine Niyukuri, les téléphones mobiles que le ménage utilise dans son activité commerciale (par exemple, si le ménage gère une cabine téléphonique) devraient être comptés.

Enfin, Madame Jeanine Niyukuri précise que tout téléphone mobile qui est en état de marche et que le ménage déclare en avoir la propriété, devra être pris en compte même s'il est acquis via un crédit ou un contrat de location-vente qui n'est pas encore à son terme.

Selon la page 21 du *Manuel (QUIBB)*, « Peu importe le membre du ménage à qui appartient le téléphone mobile. »

10. Votre ménage possède-t-il un poste radio actuellement ?
- A. Non
 - B. Oui

Selon Madame Jeanine Niyukuri, Directrice du Département des Etudes et Statistiques Démographiques et Sociales d'ISTEEBU, vous devriez prendre en compte seulement les postes radio qui sont en bon état de marche. Vous devriez prendre en compte aussi les postes radio qui fonctionnent quand même très bien mais qui ne peuvent pas être utilisés actuellement (par exemple, parce qu'il n'y a pas de batterie ou une autre source d'électricité). Ne prenez pas en compte les postes radio qui sont en panne même si ils sont réparables et même si le ménage a l'intention de les réparer.

Selon Madame Jeanine Niyukuri, le critère clé est la propriété et non l'utilisation. Dans le contexte de cette question, sont pris en compte seulement les postes radio qui sont la propriété du ménage (même si le ménage interviewé ne les utilisait pas). Par exemple, si le ménage interviewé a acquis un poste radio qu'il a prêté à un voisin ou à un parent qui l'utilise, alors ce poste radio devra quand même être compté. Mais si le ménage interviewé utilise un poste radio emprunté ou loué qu'il n'a pas acquis alors ce poste radio ne devra pas être pris en compte.

Selon Madame Jeanine Niyukuri, les postes radio que le ménage utilise dans son activité commerciale (par exemple, si le ménage joue un poste radio pour égayer les clients d'un restaurant qu'il gère) devraient être comptés.

Enfin, Madame Jeanine Niyukuri précise que tout poste radio qui est en état de marche et que le ménage déclare en avoir la propriété, devra être pris en compte même s'il est acquis via un crédit ou un contrat de location-vente qui n'est pas encore à son terme.

Selon la page 21 du *Manuel (QUIBB)*, « Peu importe le membre du ménage à qui appartient le poste radio. »

Tableau 1: Seuils de pauvreté nationaux, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon dans tout Burundi par échantillon de construction/validation au niveau ménage et individu en 2013/14

Échantillon	Seuil	Ménage	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
	ou Taux	ou Individu		Alimentaire	Nationaux (def. 2013)		
				100%	150%	200%	
Tout Burundi	Seuil	Individu		911	1 452	2 177	2 903
	Taux	Ménage	6 681	28,9	58,3	77,2	86,9
	Taux	Individu		34,1	64,9	82,1	90,1
Échantillon de construction et étallonnage:							
(Sélection des indicateurs, génération des notes, et conversion des scores en probabilités)							
	Taux	Ménage	4 020	28,9	58,5	77,2	86,9
Échantillon de validation:							
(Test d'efficacité)							
	Taux	Ménage	2 661	28,8	58,1	77,3	87,0

Source: ECVMB de 2013/14

Les seuils de pauvreté sont BIF par jour par équivalent adulte.

Les seuils de pauvreté sont BIF au prix de Bujumbura-Mairie en déc. 2013 à mars 2014.

Tableau 1: Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon dans tout Burundi par échantillon de construction/validation au niveau ménage et individu en 2013/14

Échantillon	Seuil	Ménage	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
	ou	ou		Intl. 2005 PPA (def. 2013)				Intl. 2011 PPA (def. 2013)	
	Taux	Individu		\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Tout Burundi									
	Seuil	Individu		1 305	2 088	2 611	5 221	1 216	1 984
	Taux	Ménage	6 681	67,5	85,1	89,9	98,0	63,7	83,7
	Taux	Individu		73,7	89,2	93,0	98,8	70,3	88,0
Échantillon de construction et étallonnage:									
(Sélection des indicateurs, génération des notes, et conversion des scores en probabilités)									
	Taux	Ménage	4 020	67,7	85,1	90,0	97,8	63,7	83,9
Échantillon de validation:									
(Test d'efficacité)									
	Taux	Ménage	2 661	67,2	85,2	89,8	98,2	63,7	83,4

Source: ECVMB de 2013/14

Les seuils de pauvreté sont BIF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont BIF au prix de Bujumbura-Mairie en déc. 2013 à mars 2014.

Tableau 1: Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon dans tout Burundi par échantillon de construction/validation au niveau ménage et individu en 2013/14

Échantillon	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2013)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Tout Burundi									
	Seuil	Individu		656	522	733	853	997	1 536
	Taux	Ménage	6 681	27,8	16,6	34,4	43,4	52,9	74,4
	Taux	Individu		32,5	20,0	40,0	50,0	60,0	80,0
Échantillon de construction et étallonage:									
(Sélection des indicateurs, génération des notes, et conversion des scores en probabilités)									
	Taux	Ménage	4 020	27,6	16,6	34,3	43,4	52,9	74,5
Échantillon de validation:									
(Test d'efficacité)									
	Taux	Ménage	2 661	28,0	16,5	34,5	43,5	52,9	74,3

Source: ECVMB de 2013/14

Les seuils de pauvreté sont BIF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont BIF au prix de Bujumbura-Mairie en déc. 2013 à mars 2014.

Tableau 2 (Tout Burundi): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2013)		
					100%	150%	200%
Urbain							
	Seuil	Individu		1 020	1 626	2 438	3 251
	Taux	Ménage	2 086	8,6	23,7	40,3	55,2
	Taux	Individu		11,7	28,1	46,5	60,7
Rural							
	Seuil	Individu		899	1 433	2 149	2 866
	Taux	Ménage	4 595	31,0	62,0	81,2	90,4
	Taux	Individu		36,6	68,9	86,0	93,3
Tout							
	Seuil	Individu		911	1 452	2 177	2 903
	Taux	Ménage	6 681	28,9	58,3	77,2	86,9
	Taux	Individu		34,1	64,9	82,1	90,1

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Tout Burundi): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Intl. 2005 PPA (def. 2013)				Intl. 2011 PPA (def. 2013)	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain									
	Seuil	Individu		1 462	2 339	2 923	5 847	1 362	2 222
	Taux	Ménage	2 086	30,2	50,5	61,6	88,3	27,0	48,1
	Taux	Individu		35,4	57,7	68,7	91,9	31,8	55,2
Rural									
	Seuil	Individu		1 288	2 061	2 577	5 153	1 200	1 958
	Taux	Ménage	4 595	71,5	88,8	93,0	99,0	67,6	87,5
	Taux	Individu		77,8	92,6	95,6	99,5	74,4	91,5
Tout									
	Seuil	Individu		1 305	2 088	2 611	5 221	1 216	1 984
	Taux	Ménage	6 681	67,5	85,1	89,9	98,0	63,7	83,7
	Taux	Individu		73,7	89,2	93,0	98,8	70,3	88,0

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Tout Burundi): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2013)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		735	585	821	955	1 116	1 720
	Taux	Ménage	2 086	7,9	5,0	9,7	13,9	18,3	36,9
	Taux	Individu		10,8	6,9	13,0	17,8	22,9	42,7
Rural									
	Seuil	Individu		647	515	724	842	984	1 516
	Taux	Ménage	4 595	29,9	17,8	37,0	46,6	56,7	78,5
	Taux	Individu		34,8	21,4	42,9	53,5	64,0	84,0
Tout									
	Seuil	Individu		656	522	733	853	997	1 536
	Taux	Ménage	6 681	27,8	16,6	34,4	43,4	52,9	74,4
	Taux	Individu		32,5	20,0	40,0	50,0	60,0	80,0

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Bujumbura-Mairie): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2013)		
					100%	150%	200%
Urbain							
	Seuil	Individu		1 094	1 744	2 616	3 488
	Taux	Ménage	616	5,2	17,4	32,7	48,1
	Taux	Individu		7,9	20,7	38,8	53,4
Rural							
	Seuil	Individu		—	—	—	—
	Taux	Ménage	—	—	—	—	—
	Taux	Individu		—	—	—	—
Tout							
	Seuil	Individu		1 094	1 744	2 616	3 488
	Taux	Ménage	616	5,2	17,4	32,7	48,1
	Taux	Individu		7,9	20,7	38,8	53,4

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Bujumbura-Mairie): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Intl. 2005 PPA (def. 2013)				Intl. 2011 PPA (def. 2013)	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain									
	Seuil	Individu		1 568	2 509	3 136	6 272	1 461	2 384
	Taux	Ménage	616	22,9	42,2	54,2	84,5	19,4	39,5
	Taux	Individu		27,4	49,8	62,3	88,5	23,1	46,8
Rural									
	Seuil	Individu		—	—	—	—	—	—
	Taux	Ménage	—	—	—	—	—	—	—
	Taux	Individu		—	—	—	—	—	—
Tout									
	Seuil	Individu		1 568	2 509	3 136	6 272	1 461	2 384
	Taux	Ménage	616	22,9	42,2	54,2	84,5	19,4	39,5
	Taux	Individu		27,4	49,8	62,3	88,5	23,1	46,8

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Bujumbura-Mairie): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2013)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		788	627	881	1 025	1 197	1 845
	Taux	Ménage	616	4,3	2,7	5,2	8,8	11,5	29,0
	Taux	Individu		6,6	4,1	7,9	12,0	15,2	34,5
Rural									
	Seuil	Individu		—	—	—	—	—	—
	Taux	Ménage	—	—	—	—	—	—	—
	Taux	Individu		—	—	—	—	—	—
Tout									
	Seuil	Individu		788	627	881	1 025	1 197	1 845
	Taux	Ménage	616	4,3	2,7	5,2	8,8	11,5	29,0
	Taux	Individu		6,6	4,1	7,9	12,0	15,2	34,5

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Bujumbura-Rural): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2013)		
					100%	150%	200%
Urbain							
	Seuil	Individu		867	1 381	2 072	2 763
	Taux	Ménage	106	10,1	25,9	40,4	61,6
	Taux	Individu		14,5	33,6	50,0	69,6
Rural							
	Seuil	Individu		867	1 381	2 072	2 763
	Taux	Ménage	286	11,4	35,6	62,7	79,6
	Taux	Individu		14,0	43,1	71,7	85,2
Tout							
	Seuil	Individu		867	1 381	2 072	2 763
	Taux	Ménage	392	11,3	35,2	61,8	78,9
	Taux	Individu		14,1	42,8	70,8	84,6

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Bujumbura-Rural): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Intl. 2005 PPA (def. 2013)				Intl. 2011 PPA (def. 2013)	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain									
	Seuil	Individu		1 242	1 987	2 484	4 968	1 157	1 888
	Taux	Ménage	106	30,0	61,4	74,0	92,3	27,7	58,2
	Taux	Individu		38,1	69,1	80,5	96,4	36,3	67,0
Rural									
	Seuil	Individu		1 242	1 987	2 484	4 968	1 157	1 888
	Taux	Ménage	286	48,7	76,1	83,9	97,8	44,0	74,2
	Taux	Individu		57,3	83,7	89,3	98,9	52,7	82,6
Tout									
	Seuil	Individu		1 242	1 987	2 484	4 968	1 157	1 888
	Taux	Ménage	392	47,9	75,5	83,5	97,6	43,4	73,6
	Taux	Individu		56,5	83,1	89,0	98,8	52,0	82,0

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Bujumbura-Rural): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2013)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		624	497	698	812	948	1 462
	Taux	Ménage	106	8,2	4,1	13,0	14,1	16,8	43,8
	Taux	Individu		12,1	5,5	19,0	20,3	23,1	54,3
Rural									
	Seuil	Individu		624	497	698	812	948	1 462
	Taux	Ménage	286	9,4	2,0	13,9	21,6	30,1	58,6
	Taux	Individu		11,1	2,5	16,9	26,4	37,3	67,5
Tout									
	Seuil	Individu		624	497	698	812	948	1 462
	Taux	Ménage	392	9,3	2,1	13,9	21,3	29,6	58,0
	Taux	Individu		11,1	2,7	17,0	26,2	36,7	67,0

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Babana): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2013)		
					100%	150%	200%
Urbain							
	Seuil	Individu		896	1 428	2 142	2 855
	Taux	Ménage	103	32,5	56,5	77,1	90,4
	Taux	Individu		39,0	64,7	81,5	92,8
Rural							
	Seuil	Individu		896	1 428	2 142	2 855
	Taux	Ménage	274	25,5	53,6	79,1	91,3
	Taux	Individu		32,0	62,9	84,7	93,9
Tout							
	Seuil	Individu		896	1 428	2 142	2 855
	Taux	Ménage	377	25,9	53,7	79,0	91,2
	Taux	Individu		32,5	63,1	84,5	93,8

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Bubanza): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Intl. 2005 PPA (def. 2013)				Intl. 2011 PPA (def. 2013)	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain									
	Seuil	Individu		1 284	2 054	2 567	5 135	1 196	1 951
	Taux	Ménage	103	65,8	92,5	96,3	100,0	63,3	90,6
	Taux	Individu		72,0	95,0	97,3	100,0	70,2	93,7
Rural									
	Seuil	Individu		1 284	2 054	2 567	5 135	1 196	1 951
	Taux	Ménage	274	67,4	90,1	95,0	98,9	64,4	89,3
	Taux	Individu		75,0	93,8	97,1	99,4	72,7	93,3
Tout									
	Seuil	Individu		1 284	2 054	2 567	5 135	1 196	1 951
	Taux	Ménage	377	67,3	90,3	95,1	99,0	64,4	89,3
	Taux	Individu		74,8	93,9	97,1	99,5	72,5	93,3

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Bubanza): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2013)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		645	513	721	839	980	1 511
	Taux	Ménage	103	35,9	22,7	37,8	47,2	56,0	73,9
	Taux	Individu		42,7	27,7	44,8	56,0	63,9	80,2
Rural									
	Seuil	Individu		645	513	721	839	980	1 511
	Taux	Ménage	274	25,4	14,6	31,7	39,4	52,7	78,8
	Taux	Individu		31,9	18,5	38,8	48,4	62,4	86,0
Tout									
	Seuil	Individu		645	513	721	839	980	1 511
	Taux	Ménage	377	26,1	15,1	32,1	39,9	52,9	78,5
	Taux	Individu		32,6	19,1	39,2	48,9	62,5	85,6

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Bururi): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2013)		
					100%	150%	200%
<u>Urbain</u>							
	Seuil	Individu		998	1 591	2 386	3 181
	Taux	Ménage	97	13,6	40,0	50,1	64,8
	Taux	Individu		17,5	48,1	58,5	69,7
<u>Rural</u>							
	Seuil	Individu		998	1 591	2 386	3 181
	Taux	Ménage	262	19,0	49,5	72,5	88,6
	Taux	Individu		23,4	57,1	77,7	92,1
<u>Tout</u>							
	Seuil	Individu		998	1 591	2 386	3 181
	Taux	Ménage	359	18,6	48,9	70,9	86,9
	Taux	Individu		23,0	56,6	76,5	90,7

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Bururi): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Intl. 2005 PPA (def. 2013)				Intl. 2011 PPA (def. 2013)	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain									
	Seuil	Individu		1 430	2 288	2 860	5 721	1 333	2 174
	Taux	Ménage	97	45,2	61,9	71,1	92,0	43,2	61,0
	Taux	Individu		53,4	69,7	75,9	96,2	52,2	69,1
Rural									
	Seuil	Individu		1 430	2 288	2 860	5 721	1 333	2 174
	Taux	Ménage	262	56,5	86,8	93,2	99,2	54,0	83,6
	Taux	Individu		63,6	90,5	96,0	99,8	60,9	88,0
Tout									
	Seuil	Individu		1 430	2 288	2 860	5 721	1 333	2 174
	Taux	Ménage	359	55,7	85,1	91,6	98,7	53,3	82,1
	Taux	Individu		63,0	89,3	94,8	99,6	60,4	86,8

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Bururi): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2013)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		719	572	804	935	1 092	1 683
	Taux	Ménage	97	13,6	9,5	14,5	18,2	30,1	47,8
	Taux	Individu		17,5	12,8	17,9	24,3	39,0	56,2
Rural									
	Seuil	Individu		719	572	804	935	1 092	1 683
	Taux	Ménage	262	18,9	10,5	25,0	34,2	45,0	68,9
	Taux	Individu		22,7	12,6	29,3	40,5	52,1	74,3
Tout									
	Seuil	Individu		719	572	804	935	1 092	1 683
	Taux	Ménage	359	18,5	10,4	24,2	33,1	44,0	67,5
	Taux	Individu		22,3	12,6	28,6	39,5	51,3	73,2

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Cankuzo): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2013)		
					100%	150%	200%
<u>Urbain</u>							
	Seuil	Individu		893	1 422	2 133	2 844
	Taux	Ménage	39	3,5	6,4	16,6	43,7
	Taux	Individu		6,2	8,2	23,4	56,0
<u>Rural</u>							
	Seuil	Individu		893	1 422	2 133	2 844
	Taux	Ménage	336	44,7	72,4	89,4	95,8
	Taux	Individu		51,3	79,3	92,3	96,8
<u>Tout</u>							
	Seuil	Individu		893	1 422	2 133	2 844
	Taux	Ménage	375	43,9	71,1	87,9	94,8
	Taux	Individu		50,3	77,8	90,8	95,9

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Cankuzo): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Intl. 2005 PPA (def. 2013)				Intl. 2011 PPA (def. 2013)	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain									
	Seuil	Individu		1 279	2 046	2 557	5 115	1 191	1 944
	Taux	Ménage	39	11,0	37,1	46,7	78,2	7,9	35,3
	Taux	Individu		16,4	46,2	58,3	94,1	9,9	42,6
Rural									
	Seuil	Individu		1 279	2 046	2 557	5 115	1 191	1 944
	Taux	Ménage	336	82,4	95,0	97,3	100,0	79,0	94,4
	Taux	Individu		87,0	96,4	97,8	100,0	84,8	96,2
Tout									
	Seuil	Individu		1 279	2 046	2 557	5 115	1 191	1 944
	Taux	Ménage	375	81,0	93,9	96,4	99,6	77,6	93,2
	Taux	Individu		85,5	95,3	97,0	99,9	83,2	95,0

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Cankuzo): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2013)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		643	511	718	836	976	1 505
	Taux	Ménage	39	3,5	3,5	3,5	3,5	6,4	16,6
	Taux	Individu		6,2	6,2	6,2	6,2	8,2	23,4
Rural									
	Seuil	Individu		643	511	718	836	976	1 505
	Taux	Ménage	336	43,7	23,4	50,5	58,0	68,2	86,9
	Taux	Individu		51,0	26,6	57,8	65,9	75,2	90,8
Tout									
	Seuil	Individu		643	511	718	836	976	1 505
	Taux	Ménage	375	42,9	23,0	49,5	57,0	67,0	85,5
	Taux	Individu		50,0	26,2	56,7	64,7	73,8	89,3

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Cibitoke): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2013)		
					100%	150%	200%
<u>Urbain</u>							
	Seuil	Individu		949	1 511	2 267	3 023
	Taux	Ménage	102	23,6	37,4	70,0	80,8
	Taux	Individu		33,2	47,8	75,6	84,9
<u>Rural</u>							
	Seuil	Individu		949	1 511	2 267	3 023
	Taux	Ménage	275	29,0	55,6	76,2	85,3
	Taux	Individu		32,9	60,4	80,2	87,3
<u>Tout</u>							
	Seuil	Individu		949	1 511	2 267	3 023
	Taux	Ménage	377	28,7	54,8	75,9	85,1
	Taux	Individu		32,9	59,8	80,0	87,1

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Cibitoke): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Intl. 2005 PPA (def. 2013)				Intl. 2011 PPA (def. 2013)	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain									
	Seuil	Individu		1 359	2 174	2 718	5 436	1 266	2 066
	Taux	Ménage	102	57,1	76,2	87,7	99,4	54,4	75,0
	Taux	Individu		67,2	82,2	92,0	99,7	64,1	81,2
Rural									
	Seuil	Individu		1 359	2 174	2 718	5 436	1 266	2 066
	Taux	Ménage	275	65,5	85,3	91,0	98,1	61,0	84,6
	Taux	Individu		70,4	87,9	92,9	99,3	65,6	87,3
Tout									
	Seuil	Individu		1 359	2 174	2 718	5 436	1 266	2 066
	Taux	Ménage	377	65,1	84,9	90,8	98,2	60,7	84,1
	Taux	Individu		70,2	87,6	92,9	99,3	65,5	87,0

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Cibitoke): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2013)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		683	543	764	888	1 038	1 599
	Taux	Ménage	102	22,4	15,2	29,2	30,2	36,5	66,9
	Taux	Individu		31,3	22,3	38,2	39,6	46,6	73,8
Rural									
	Seuil	Individu		683	543	764	888	1 038	1 599
	Taux	Ménage	275	27,2	18,3	31,3	42,2	51,4	73,4
	Taux	Individu		31,7	21,4	36,0	47,6	56,9	78,8
Tout									
	Seuil	Individu		683	543	764	888	1 038	1 599
	Taux	Ménage	377	26,9	18,1	31,2	41,6	50,7	73,1
	Taux	Individu		31,6	21,4	36,1	47,2	56,4	78,6

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Gitega): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2013)		
					100%	150%	200%
<u>Urbain</u>							
	Seuil	Individu		941	1 500	2 250	3 000
	Taux	Ménage	97	9,0	22,3	34,9	48,7
	Taux	Individu		11,5	28,8	39,9	56,1
<u>Rural</u>							
	Seuil	Individu		941	1 500	2 250	3 000
	Taux	Ménage	284	37,0	74,7	90,2	96,9
	Taux	Individu		45,2	82,4	94,0	98,6
<u>Tout</u>							
	Seuil	Individu		941	1 500	2 250	3 000
	Taux	Ménage	381	35,5	72,0	87,3	94,3
	Taux	Individu		43,3	79,3	90,9	96,1

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Gitega): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Intl. 2005 PPA (def. 2013)				Intl. 2011 PPA (def. 2013)	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain									
	Seuil	Individu		1 349	2 158	2 698	5 395	1 257	2 050
	Taux	Ménage	97	26,8	46,6	57,2	94,5	25,9	43,9
	Taux	Individu		33,3	53,1	64,6	97,9	32,4	50,6
Rural									
	Seuil	Individu		1 349	2 158	2 698	5 395	1 257	2 050
	Taux	Ménage	284	84,1	94,6	97,4	99,4	79,8	93,5
	Taux	Individu		90,0	97,4	98,8	99,8	86,2	96,8
Tout									
	Seuil	Individu		1 349	2 158	2 698	5 395	1 257	2 050
	Taux	Ménage	381	81,1	92,1	95,3	99,2	77,0	90,9
	Taux	Individu		86,7	94,8	96,8	99,7	83,0	94,1

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Gitega): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2013)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		678	539	758	881	1 030	1 587
	Taux	Ménage	97	8,1	3,3	10,0	11,1	18,1	33,2
	Taux	Individu		10,6	4,3	12,9	13,8	23,0	37,6
Rural									
	Seuil	Individu		678	539	758	881	1 030	1 587
	Taux	Ménage	284	34,8	19,8	44,7	58,5	70,9	87,6
	Taux	Individu		41,3	25,6	52,0	67,1	79,8	92,7
Tout									
	Seuil	Individu		678	539	758	881	1 030	1 587
	Taux	Ménage	381	33,4	18,9	42,9	56,0	68,1	84,8
	Taux	Individu		39,5	24,4	49,7	64,0	76,5	89,5

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Karusi): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2013)		
					100%	150%	200%
Urbain							
	Seuil	Individu		824	1 313	1 969	2 625
	Taux	Ménage	107	18,7	30,4	49,1	62,1
	Taux	Individu		21,4	35,1	52,7	68,9
Rural							
	Seuil	Individu		824	1 313	1 969	2 625
	Taux	Ménage	285	33,7	66,7	83,2	91,5
	Taux	Individu		41,4	75,4	89,3	95,7
Tout							
	Seuil	Individu		824	1 313	1 969	2 625
	Taux	Ménage	392	33,4	65,8	82,4	90,8
	Taux	Individu		41,0	74,4	88,4	95,1

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Karusi): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Intl. 2005 PPA (def. 2013)				Intl. 2011 PPA (def. 2013)	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain									
	Seuil	Individu		1 180	1 888	2 361	4 721	1 100	1 794
	Taux	Ménage	107	38,5	58,2	71,3	91,1	35,3	56,1
	Taux	Individu		43,1	65,1	79,9	97,1	40,4	62,8
Rural									
	Seuil	Individu		1 180	1 888	2 361	4 721	1 100	1 794
	Taux	Ménage	285	75,2	89,1	94,5	99,6	72,4	87,7
	Taux	Individu		83,5	94,4	97,2	99,9	80,5	93,3
Tout									
	Seuil	Individu		1 180	1 888	2 361	4 721	1 100	1 794
	Taux	Ménage	392	74,3	88,4	94,0	99,4	71,5	86,9
	Taux	Individu		82,6	93,7	96,8	99,9	79,6	92,6

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Karusi): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2013)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		593	472	663	771	901	1 389
	Taux	Ménage	107	16,8	11,4	21,5	23,8	29,0	44,9
	Taux	Individu		20,3	15,2	24,1	27,7	34,4	50,2
Rural									
	Seuil	Individu		593	472	663	771	901	1 389
	Taux	Ménage	285	34,9	22,9	40,2	52,6	60,3	82,3
	Taux	Individu		42,7	27,9	49,0	62,5	69,8	88,8
Tout									
	Seuil	Individu		593	472	663	771	901	1 389
	Taux	Ménage	392	34,4	22,6	39,7	51,9	59,5	81,4
	Taux	Individu		42,1	27,6	48,4	61,6	69,0	87,8

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Kayanza): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2013)		
					100%	150%	200%
<u>Urbain</u>							
	Seuil	Individu		894	1 424	2 136	2 848
	Taux	Ménage	79	19,9	47,2	61,6	79,1
	Taux	Individu		25,5	51,1	66,5	85,6
<u>Rural</u>							
	Seuil	Individu		894	1 424	2 136	2 848
	Taux	Ménage	293	42,5	73,4	88,5	95,5
	Taux	Individu		48,7	78,7	91,6	97,1
<u>Tout</u>							
	Seuil	Individu		894	1 424	2 136	2 848
	Taux	Ménage	372	41,2	71,8	86,9	94,5
	Taux	Individu		47,2	76,8	89,9	96,4

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Kayanza): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Intl. 2005 PPA (def. 2013)				Intl. 2011 PPA (def. 2013)	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain									
	Seuil	Individu		1 281	2 049	2 561	5 122	1 193	1 947
	Taux	Ménage	79	56,8	76,7	80,3	100,0	53,7	72,9
	Taux	Individu		59,0	82,2	86,4	100,0	57,5	79,1
Rural									
	Seuil	Individu		1 281	2 049	2 561	5 122	1 193	1 947
	Taux	Ménage	293	80,9	96,0	96,8	99,1	77,5	95,4
	Taux	Individu		85,3	97,1	98,0	99,7	83,2	96,5
Tout									
	Seuil	Individu		1 281	2 049	2 561	5 122	1 193	1 947
	Taux	Ménage	372	79,5	94,8	95,8	99,2	76,1	94,1
	Taux	Individu		83,6	96,1	97,2	99,8	81,5	95,4

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Kayanza): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2013)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		644	512	720	837	978	1 507
	Taux	Ménage	79	19,2	15,3	25,6	32,3	41,8	59,9
	Taux	Individu		25,1	18,9	32,0	38,2	48,2	62,1
Rural									
	Seuil	Individu		644	512	720	837	978	1 507
	Taux	Ménage	293	40,4	24,6	50,2	59,2	68,0	86,2
	Taux	Individu		45,0	27,8	56,6	65,2	74,1	89,9
Tout									
	Seuil	Individu		644	512	720	837	978	1 507
	Taux	Ménage	372	39,1	24,1	48,8	57,6	66,5	84,6
	Taux	Individu		43,7	27,2	54,9	63,4	72,4	88,1

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Kirundo): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2013)		
					100%	150%	200%
Urbain							
	Seuil	Individu		892	1 421	2 132	2 842
	Taux	Ménage	107	9,9	30,0	55,1	71,9
	Taux	Individu		9,0	29,7	61,0	74,8
Rural							
	Seuil	Individu		892	1 421	2 132	2 842
	Taux	Ménage	283	41,5	69,9	87,9	92,2
	Taux	Individu		50,1	77,3	92,4	95,6
Tout							
	Seuil	Individu		892	1 421	2 132	2 842
	Taux	Ménage	390	40,9	69,2	87,3	91,8
	Taux	Individu		49,4	76,4	91,8	95,2

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Kirundo): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Intl. 2005 PPA (def. 2013)				Intl. 2011 PPA (def. 2013)	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain									
	Seuil	Individu		1 278	2 045	2 556	5 112	1 191	1 943
	Taux	Ménage	107	41,2	66,6	78,6	93,3	40,7	63,4
	Taux	Individu		41,0	70,5	80,8	96,3	40,0	68,1
Rural									
	Seuil	Individu		1 278	2 045	2 556	5 112	1 191	1 943
	Taux	Ménage	283	78,4	91,2	93,3	98,9	74,8	90,3
	Taux	Individu		84,5	95,0	96,4	99,5	82,1	94,4
Tout									
	Seuil	Individu		1 278	2 045	2 556	5 112	1 191	1 943
	Taux	Ménage	390	77,8	90,8	93,1	98,8	74,2	89,9
	Taux	Individu		83,7	94,5	96,1	99,4	81,3	93,9

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Kirundo): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2013)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		642	511	718	835	976	1 504
	Taux	Ménage	107	10,6	5,0	11,4	17,3	25,7	52,9
	Taux	Individu		9,5	4,5	10,3	15,3	23,5	58,7
Rural									
	Seuil	Individu		642	511	718	835	976	1 504
	Taux	Ménage	283	41,1	27,0	47,5	56,5	65,6	84,6
	Taux	Individu		49,6	33,5	56,0	64,7	73,5	88,9
Tout									
	Seuil	Individu		642	511	718	835	976	1 504
	Taux	Ménage	390	40,6	26,6	46,8	55,8	64,9	84,0
	Taux	Individu		48,9	33,0	55,2	63,7	72,5	88,4

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Makamba): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2013)		
					100%	150%	200%
Urbain							
	Seuil	Individu		915	1 457	2 186	2 914
	Taux	Ménage	96	9,7	28,6	48,2	59,9
	Taux	Individu		11,5	30,6	54,2	67,8
Rural							
	Seuil	Individu		915	1 457	2 186	2 914
	Taux	Ménage	271	20,1	54,0	76,5	87,3
	Taux	Individu		26,3	64,8	83,5	91,7
Tout							
	Seuil	Individu		915	1 457	2 186	2 914
	Taux	Ménage	367	19,8	53,3	75,7	86,6
	Taux	Individu		25,9	63,9	82,7	91,1

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Makamba): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Intl. 2005 PPA (def. 2013)				Intl. 2011 PPA (def. 2013)	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain									
	Seuil	Individu		1 310	2 096	2 620	5 241	1 221	1 992
	Taux	Ménage	96	37,3	58,6	65,2	89,3	34,4	57,1
	Taux	Individu		40,7	65,9	73,1	93,6	37,1	64,2
Rural									
	Seuil	Individu		1 310	2 096	2 620	5 241	1 221	1 992
	Taux	Ménage	271	66,4	84,5	88,8	100,0	62,0	83,2
	Taux	Individu		76,0	91,0	93,3	100,0	72,8	89,9
Tout									
	Seuil	Individu		1 310	2 096	2 620	5 241	1 221	1 992
	Taux	Ménage	367	65,6	83,8	88,1	99,7	61,2	82,5
	Taux	Individu		75,1	90,4	92,8	99,8	71,8	89,2

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Makamba): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2013)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		658	524	736	856	1 000	1 542
	Taux	Ménage	96	9,1	4,2	11,4	21,0	24,3	42,0
	Taux	Individu		10,9	4,0	13,1	23,6	27,5	47,1
Rural									
	Seuil	Individu		658	524	736	856	1 000	1 542
	Taux	Ménage	271	17,3	7,3	30,6	36,6	48,4	73,0
	Taux	Individu		22,3	8,9	38,0	45,0	58,5	82,1
Tout									
	Seuil	Individu		658	524	736	856	1 000	1 542
	Taux	Ménage	367	17,1	7,2	30,1	36,2	47,8	72,2
	Taux	Individu		22,0	8,8	37,3	44,4	57,6	81,2

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Muramvya): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2013)		
					100%	150%	200%
Urbain							
	Seuil	Individu		903	1 439	2 159	2 878
	Taux	Ménage	107	8,9	24,2	55,4	67,8
	Taux	Individu		9,4	27,4	59,9	72,3
Rural							
	Seuil	Individu		903	1 439	2 159	2 878
	Taux	Ménage	287	13,1	48,5	73,5	87,5
	Taux	Individu		16,1	57,7	80,8	92,0
Tout							
	Seuil	Individu		903	1 439	2 159	2 878
	Taux	Ménage	394	13,0	48,0	73,1	87,1
	Taux	Individu		16,0	57,1	80,4	91,6

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Muramvya): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Intl. 2005 PPA (def. 2013)				Intl. 2011 PPA (def. 2013)	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain									
	Seuil	Individu		1 294	2 071	2 588	5 176	1 206	1 967
	Taux	Ménage	107	37,3	65,0	74,5	97,2	31,4	62,0
	Taux	Individu		41,4	70,9	79,1	98,0	34,8	67,9
Rural									
	Seuil	Individu		1 294	2 071	2 588	5 176	1 206	1 967
	Taux	Ménage	287	62,0	86,0	92,3	98,9	56,3	83,8
	Taux	Individu		71,2	91,5	95,8	99,6	65,9	89,3
Tout									
	Seuil	Individu		1 294	2 071	2 588	5 176	1 206	1 967
	Taux	Ménage	394	61,4	85,6	91,9	98,8	55,7	83,3
	Taux	Individu		70,6	91,1	95,5	99,6	65,2	88,9

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Muramvya): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2013)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		650	518	727	846	988	1 523
	Taux	Ménage	107	7,5	2,9	10,5	15,5	23,3	48,9
	Taux	Individu		8,6	3,0	10,8	16,8	25,0	52,8
Rural									
	Seuil	Individu		650	518	727	846	988	1 523
	Taux	Ménage	287	12,9	3,6	18,1	28,1	40,9	70,1
	Taux	Individu		15,7	5,0	21,8	34,1	47,8	78,8
Tout									
	Seuil	Individu		650	518	727	846	988	1 523
	Taux	Ménage	394	12,8	3,6	17,9	27,9	40,6	69,6
	Taux	Individu		15,6	5,0	21,6	33,7	47,4	78,2

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Muyinga): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2013)		
					100%	150%	200%
<u>Urbain</u>							
	Seuil	Individu		920	1 466	2 199	2 932
	Taux	Ménage	94	15,2	42,5	60,0	71,0
	Taux	Individu		16,7	50,2	66,6	76,1
<u>Rural</u>							
	Seuil	Individu		920	1 466	2 199	2 932
	Taux	Ménage	276	43,0	81,0	92,4	96,1
	Taux	Individu		48,7	86,0	94,6	97,6
<u>Tout</u>							
	Seuil	Individu		920	1 466	2 199	2 932
	Taux	Ménage	370	42,5	80,4	91,9	95,7
	Taux	Individu		48,1	85,3	94,1	97,2

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Muyinga): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Intl. 2005 PPA (def. 2013)				Intl. 2011 PPA (def. 2013)	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain									
	Seuil	Individu		1 318	2 109	2 637	5 274	1 228	2 004
	Taux	Ménage	94	49,7	68,1	78,1	89,4	49,2	66,7
	Taux	Individu		56,0	73,5	81,9	94,7	55,3	72,8
Rural									
	Seuil	Individu		1 318	2 109	2 637	5 274	1 228	2 004
	Taux	Ménage	276	87,1	95,3	96,5	99,4	84,1	94,6
	Taux	Individu		91,5	97,3	97,9	99,7	89,4	96,3
Tout									
	Seuil	Individu		1 318	2 109	2 637	5 274	1 228	2 004
	Taux	Ménage	370	86,5	94,9	96,3	99,2	83,6	94,2
	Taux	Individu		90,9	96,9	97,7	99,6	88,8	95,9

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Muyinga): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2013)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		663	527	741	862	1 007	1 551
	Taux	Ménage	94	14,4	11,4	17,7	22,0	34,0	57,0
	Taux	Individu		16,1	12,3	19,0	23,8	39,3	62,9
Rural									
	Seuil	Individu		663	527	741	862	1 007	1 551
	Taux	Ménage	276	43,3	27,9	52,4	64,2	73,8	90,6
	Taux	Individu		47,9	33,7	58,7	71,5	80,6	93,7
Tout									
	Seuil	Individu		663	527	741	862	1 007	1 551
	Taux	Ménage	370	42,8	27,7	51,8	63,6	73,2	90,1
	Taux	Individu		47,3	33,3	58,0	70,7	79,9	93,2

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Mwaro): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2013)		
					100%	150%	200%
Urbain							
	Seuil	Individu		892	1 421	2 132	2 842
	Taux	Ménage	53	9,2	27,7	50,6	62,1
	Taux	Individu		12,4	34,9	58,6	72,1
Rural							
	Seuil	Individu		892	1 421	2 132	2 842
	Taux	Ménage	341	15,5	40,1	67,8	76,5
	Taux	Individu		21,5	50,1	76,4	83,2
Tout							
	Seuil	Individu		892	1 421	2 132	2 842
	Taux	Ménage	394	15,4	39,9	67,6	76,3
	Taux	Individu		21,4	49,9	76,2	83,0

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Mwaro): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Intl. 2005 PPA (def. 2013)				Intl. 2011 PPA (def. 2013)	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain									
	Seuil	Individu		1 278	2 044	2 556	5 111	1 191	1 942
	Taux	Ménage	53	38,9	59,4	73,4	100,0	32,0	57,6
	Taux	Individu		48,5	65,9	82,0	100,0	40,0	64,4
Rural									
	Seuil	Individu		1 278	2 044	2 556	5 111	1 191	1 942
	Taux	Ménage	341	52,2	74,4	81,0	94,6	45,9	72,7
	Taux	Individu		61,2	81,8	87,2	96,4	55,3	80,9
Tout									
	Seuil	Individu		1 278	2 044	2 556	5 111	1 191	1 942
	Taux	Ménage	394	52,0	74,2	80,9	94,7	45,7	72,5
	Taux	Individu		61,0	81,6	87,2	96,4	55,1	80,7

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Mwaro): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2013)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		642	511	718	835	976	1 504
	Taux	Ménage	53	7,9	5,6	9,2	14,5	19,3	46,5
	Taux	Individu		10,5	6,6	12,4	17,5	23,8	54,2
Rural									
	Seuil	Individu		642	511	718	835	976	1 504
	Taux	Ménage	341	12,0	5,6	17,7	25,4	34,2	62,4
	Taux	Individu		17,2	8,1	24,8	34,5	43,9	71,5
Tout									
	Seuil	Individu		642	511	718	835	976	1 504
	Taux	Ménage	394	11,9	5,6	17,6	25,3	34,1	62,2
	Taux	Individu		17,1	8,1	24,7	34,3	43,6	71,3

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Ngozi): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2013)		
					100%	150%	200%
<u>Urbain</u>							
	Seuil	Individu		842	1 341	2 012	2 682
	Taux	Ménage	92	9,9	32,3	58,1	68,2
	Taux	Individu		11,0	34,5	61,6	68,8
<u>Rural</u>							
	Seuil	Individu		842	1 341	2 012	2 682
	Taux	Ménage	285	22,3	50,7	72,2	86,1
	Taux	Individu		25,6	57,3	78,2	89,6
<u>Tout</u>							
	Seuil	Individu		842	1 341	2 012	2 682
	Taux	Ménage	377	21,5	49,5	71,3	85,0
	Taux	Individu		24,5	55,7	77,0	88,1

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Ngozi): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Intl. 2005 PPA (def. 2013)				Intl. 2011 PPA (def. 2013)	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain									
	Seuil	Individu		1 206	1 930	2 412	4 824	1 124	1 833
	Taux	Ménage	92	41,0	65,5	76,5	96,2	36,3	65,5
	Taux	Individu		43,5	66,7	76,9	96,9	39,5	66,7
Rural									
	Seuil	Individu		1 206	1 930	2 412	4 824	1 124	1 833
	Taux	Ménage	285	61,3	83,2	90,0	99,7	56,4	81,6
	Taux	Individu		68,1	87,8	93,8	99,9	63,5	86,2
Tout									
	Seuil	Individu		1 206	1 930	2 412	4 824	1 124	1 833
	Taux	Ménage	377	60,0	82,1	89,2	99,4	55,2	80,6
	Taux	Individu		66,3	86,3	92,6	99,7	61,7	84,8

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Ngozi): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2013)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		606	482	678	788	921	1 419
	Taux	Ménage	92	10,8	6,4	15,5	25,7	29,6	52,4
	Taux	Individu		11,6	7,3	16,6	27,9	31,8	55,1
Rural									
	Seuil	Individu		606	482	678	788	921	1 419
	Taux	Ménage	285	20,3	12,9	26,1	34,3	44,9	68,7
	Taux	Individu		23,2	15,2	30,3	39,7	52,5	75,2
Tout									
	Seuil	Individu		606	482	678	788	921	1 419
	Taux	Ménage	377	19,7	12,5	25,4	33,7	44,0	67,7
	Taux	Individu		22,4	14,7	29,3	38,9	51,0	73,7

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Rutana): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2013)		
					100%	150%	200%
Urbain							
	Seuil	Individu		864	1 376	2 064	2 752
	Taux	Ménage	89	1,5	13,0	36,3	50,4
	Taux	Individu		1,2	17,9	42,5	55,0
Rural							
	Seuil	Individu		864	1 376	2 064	2 752
	Taux	Ménage	272	30,4	61,4	79,4	90,0
	Taux	Individu		38,1	69,5	86,4	93,6
Tout							
	Seuil	Individu		864	1 376	2 064	2 752
	Taux	Ménage	361	29,6	60,1	78,2	88,9
	Taux	Individu		37,1	68,0	85,1	92,5

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Rutana): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Intl. 2005 PPA (def. 2013)				Intl. 2011 PPA (def. 2013)	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain									
	Seuil	Individu		1 237	1 979	2 474	4 949	1 153	1 881
	Taux	Ménage	89	20,9	46,3	54,9	87,9	16,5	46,3
	Taux	Individu		27,6	52,8	59,3	91,5	23,7	52,8
Rural									
	Seuil	Individu		1 237	1 979	2 474	4 949	1 153	1 881
	Taux	Ménage	272	71,5	88,1	95,2	99,9	66,1	86,1
	Taux	Individu		80,1	93,4	97,1	99,9	75,7	91,4
Tout									
	Seuil	Individu		1 237	1 979	2 474	4 949	1 153	1 881
	Taux	Ménage	361	70,1	86,9	94,1	99,5	64,7	85,0
	Taux	Individu		78,7	92,3	96,0	99,7	74,2	90,4

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Rutana): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2013)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		622	495	695	808	945	1 456
	Taux	Ménage	89	0,0	0,0	3,4	5,3	11,3	34,6
	Taux	Individu		0,0	0,0	6,1	8,4	15,8	43,1
Rural									
	Seuil	Individu		622	495	695	808	945	1 456
	Taux	Ménage	272	30,7	17,4	34,4	44,3	52,7	78,5
	Taux	Individu		38,5	23,4	42,1	54,1	62,5	85,8
Tout									
	Seuil	Individu		622	495	695	808	945	1 456
	Taux	Ménage	361	29,8	16,9	33,5	43,2	51,6	77,3
	Taux	Individu		37,4	22,7	41,1	52,8	61,1	84,6

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Ruyigi): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2013)		
					100%	150%	200%
<u>Urbain</u>							
	Seuil	Individu		860	1 371	2 057	2 742
	Taux	Ménage	102	11,4	35,0	48,8	63,5
	Taux	Individu		11,6	38,7	49,8	67,6
<u>Rural</u>							
	Seuil	Individu		860	1 371	2 057	2 742
	Taux	Ménage	285	49,1	78,6	92,5	96,1
	Taux	Individu		56,5	85,0	95,6	97,5
<u>Tout</u>							
	Seuil	Individu		860	1 371	2 057	2 742
	Taux	Ménage	387	48,3	77,8	91,7	95,4
	Taux	Individu		55,6	84,0	94,7	96,9

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Ruyigi): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Intl. 2005 PPA (def. 2013)				Intl. 2011 PPA (def. 2013)	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain									
	Seuil	Individu		1 233	1 972	2 466	4 931	1 149	1 874
	Taux	Ménage	102	41,6	58,8	72,5	87,7	41,6	56,1
	Taux	Individu		44,4	62,5	77,7	92,7	44,4	59,9
Rural									
	Seuil	Individu		1 233	1 972	2 466	4 931	1 149	1 874
	Taux	Ménage	285	84,2	96,1	96,7	98,8	82,1	95,8
	Taux	Individu		90,9	97,5	97,8	99,2	88,8	97,4
Tout									
	Seuil	Individu		1 233	1 972	2 466	4 931	1 149	1 874
	Taux	Ménage	387	83,4	95,3	96,2	98,6	81,2	95,0
	Taux	Individu		89,9	96,8	97,4	99,1	87,9	96,6

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Ruyigi): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2013), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau ménage et individu en 2013/14

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2013)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		620	493	693	806	941	1 451
	Taux	Ménage	102	8,3	5,6	11,8	20,7	31,7	43,7
	Taux	Individu		8,2	5,8	11,8	21,1	33,5	46,4
Rural									
	Seuil	Individu		620	493	693	806	941	1 451
	Taux	Ménage	285	47,4	30,4	55,5	62,3	71,8	89,7
	Taux	Individu		54,6	36,9	63,6	71,1	79,9	94,6
Tout									
	Seuil	Individu		620	493	693	806	941	1 451
	Taux	Ménage	387	46,6	29,9	54,6	61,5	71,0	88,8
	Taux	Individu		53,6	36,3	62,6	70,1	78,9	93,6

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 3 : Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

Coefficient d'incertitude	Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)
840	Quelle est la principale source d'éclairage de votre ménage ? (Feu de bois, ou autre ; Bobèche, ou gaz ; Lampe tempête, énergie solaire, ou bougie ; Electricité, ou groupe électrogène)
836	Quelle est la principale source d'énergie utilisée pour la cuisine ? (Bois ramassé/reçu, ou déchets d'animaux ; Bois acheté, ou autre ; Charbon, gaz, électricité, pétrole, ou ne fait pas de cuisine)
770	Quel est le principal matériau du sol de votre logement ? (Bois, terre, ou autre ; Carreaux, ou ciment)
698	Quelle est la dernière classe suivie avec succès par le chef de ménage masculin ? (Jamais fréquenté/aucune, ou maternelle/petite ou moyenne section ; SIL/grande section, ou CP/CPS ; CE1 ; CE2 ; CM1 ; Il n'y a pas chef de ménage masculin ; CM2, 6 ^{ième} ou 1 ^{er} A.T., 5 ^{ième} ou 2 ^{ième} A.T., 4 ^{ème} ou 3 ^{ème} A.T., ou 3 ^{ème} ou 4 ^{ème} A.T. ; 2 ^{nde} G. ou T, 1 ^{ère} G. ou T, Tle G. ou T, ou 1 ^{ère} année Univ. ou plus)
634	Combien de membres du ménage sont âgés 18 ans ou moins ? (Six ou plus ; Quatre, ou cinq ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
615	Combien de membres le ménage compte-t-il ? (Huit ou plus ; Sept ; Six ; Cinq ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un)
602	Combien de membres du ménage sont âgés 16 ans ou moins ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
579	Combien de membres du ménage sont âgés 17 ans ou moins ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
571	Combien de membres du ménage sont âgés 15 ans ou moins ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
567	Tous les membres du ménage âges de 7 à 13 ans fréquentent-ils actuellement une école ou un établissement d'enseignement ? (Non ; Oui ; Pas de membres de 7 à 13 ans)
564	Combien de membres du ménage sont âgés 14 ans ou moins ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
560	Tous les membres du ménage âges de 7 à 16 ans fréquentent-ils actuellement (durant l'année scolaire en cours) une école ou un établissement d'enseignement ? (Non ; Oui ; Pas de membres de 7 à 16 ans)

Tableau 3 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

Coefficient d'incertitude	Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)
555	Quelle est la dernière classe suivie avec succès par la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage ? (Jamais fréquenté/aucune, ou maternelle/petite ou moyenne section ; SIL/grande section, CP/CPS, CE1, CE2, CM1, ou CM2 ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage ; 6 ^{ième} ou 1 ^{er} A.T., ou plus)
554	Tous les membres du ménage âges de 7 à 15 ans fréquentent-ils actuellement une école ou un établissement d'enseignement ? (Non ; Oui ; Pas de membres de 7 à 15 ans)
551	Tous les membres du ménage âges de 7 à 12 ans fréquentent-ils actuellement une école ou un établissement d'enseignement ? (Non ; Oui ; Pas de membres de 7 à 12 ans)
542	Tous les membres du ménage âges de 7 à 11 ans fréquentent-ils actuellement une école ou un établissement d'enseignement ? (Non ; Oui ; Pas de membres de 7 à 11 ans)
541	Combien de membres du ménage sont âgés 14 ans ou moins ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
516	Combien de membres du ménage sont âgés 12 ans ou moins ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
493	Quel est votre principal mode d'approvisionnement en eau de boisson ? (Puit à pompe, service de camion-citerne, puits/rivière/lac/marigot/source non aménagé(e), eau de pluie, ou autre ; Puits/source aménagée, ou forage ; Borne fontaine publique, ou autre robinet collectif ; Eau de robinet dans le logement, eau de robinet dans la cour/parcelle, robinet privé extérieur, robinet du voisin, revendeur d'eau de robinet, ou eau minérale)
493	Le chef de ménage masculin sait-il lire et écrire une phrase simple en Kirundi, Français, Swahili, ou autre langue ? (Aucune ; Kirundi seulement ; Il n'y a pas chef de ménage masculin ; Français, mais pas Swahili ou autre langue (peu importe Kirundi) ; Swahili, mais pas autre langue (peu importe Kirundi ou Français) ; Une autre langue (peu importe Kirundi, Français, ou Swahili))

Tableau 3 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
492	La femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef sait-elle lire et écrire une phrase simple en Kirundi, Français, Swahili, ou une autre langue ? (Il n'y a pas femme chef de ménage/épouse du chef de ménage ; Non ; Kirundi seulement ; Français, mais pas Swahili ou une autre langue (peu importe Kirundi) ; Swahili ou une autre langue (peu importe Kirundi ou Français))
486	Tous les membres du ménage âges de 7 à 17 ans fréquentent-ils actuellement une école ou un établissement d'enseignement ? (Non ; Oui ; Pas de membres de 7 à 17 ans)
484	Tous les membres du ménage âges de 7 à 18 ans fréquentent-ils actuellement une école ou un établissement d'enseignement ? (Non ; Oui ; Pas de membres de 7 à 18 ans)
472	Quelle est la catégorie socioprofessionnelle de la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage dans son emploi principal (celui qu'elle a exercé les 7 derniers jours ou celui qu'elle a l'habitude d'exercer) ? (Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage ; Ne travaille pas ; Aide-familial (non salarié), ou apprenti ou stagiaire non payé (non salarié) ; Travailleur pour compte propre (non salarié), ou manœuvre (salarié); cadre supérieur, ingénieur et assimilé (salarié), cadre moyen, agent de maîtrise (salarié), employé/ouvrier qualifié (salarié), employé/ouvrier semi qualifié (salarié), apprenti ou stagiaire payé (salarié), ou employeur ou associé (non salarié))
468	Combien de membres du ménage sont âgés 12 ans ou moins ? (Quatre ou plus ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
467	Votre ménage possède-t-il un téléphone mobile actuellement ? (Non ; Oui)
456	Si le chef de ménage masculin a travaillé ne serait qu'une heure dans les 7 derniers jours, est-ce qu'il a son emploi principal (celui qu'il a exercé ou qu'il a l'habitude d'exercer) dans l'activité de l'agriculture, élevage, ou pêche ? (Ne travaille pas; Il travaille dans l'agriculture etc.; Il n'y a pas chef de ménage masculin; Il travaille, mais pas dans l'agriculture)
448	Quel est le type des lieux d'aisance utilisé par votre ménage pour le WC ? (Trou ouvert, latrines publiques, chez le voisin, ou autre ; Latrines traditionnelles ; WC avec chasse eau, latrines à évacuation, ou latrines améliorées à ventilation)

Tableau 3 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
443	Est-ce qu'il y a un membre de ménage qui est manœuvre dans son emploi principal (celui qu'il/elle a exercé les 7 derniers jours ou celui qu'il/elle a l'habitude d'exercer) ? (Oui ; Non)
442	Le chef de ménage masculin sait-il lire et écrire une phrase simple en Français ? (Non ; Il n'y a pas chef de ménage masculin ; Oui)
440	La femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage exerce-t-elle son emploi principal (celui qu'elle a exercé les 7 derniers jours ou celui qu'elle a l'habitude d'exercer) dans l'activité de l'agriculture, élevage, ou pêche ? (Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage ; Ne travaille pas ; Elle travaille dans l'agriculture etc. ; Elle travaille, mais pas dans l'agriculture)
435	Quel est le type de votre logement ? (Chambrette ; Autre ; Maison dans une concession ; Maison individuelle (traditionnelle), appartement, ou villa moderne)
419	La femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage sait-elle lire et écrire une phrase simple en une autre langue que Kirundi, Français, ou Swahili ? (Non ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage ; Oui)
419	Le chef de ménage masculin sait-il lire et écrire une phrase simple en une autre langue que Kirundi, Français, ou Swahili ? (Non ; Il n'y a pas chef de ménage masculin ; Oui)
417	Combien de membres du ménage sont âgés 11 ans ou moins ? (Quatre ou plus ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
395	Quel est actuellement le nombre de hoes dans votre ménage ? (Un ; Deux ; Trois ou plus ; Aucune)
386	Quelle est la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage masculin dans son emploi principal (celui qu'il a exercé les 7 derniers jours ou celui qu'il a l'habitude d'exercer) ? (Travailleur pour compte propre (non salarié), aide-familial (non salarié), ou apprenti ou stagiaire non payé (non salarié) ; Ne travaille pas ; Manœuvre (salarié), employé/ouvrier semi qualifié (salarié), ou apprenti ou stagiaire payé (salarié) ; Il n'y a pas chef de ménage masculin ; Cadre supérieur, ingénieur et assimilé (salarié), cadre moyen, agent de maîtrise (salarié), employé/ouvrier qualifié (salarié). employeur ou associé (non salarié))

Tableau 3 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
372	Quel est le statut d'occupation de votre logement ? (Propriétaire sans titre ; Propriétaire avec titre ; location simple, location-vente, logé par l'employeur, ou logé par un parent/ami)
371	Votre ménage possède-t-il un téléviseur actuellement ? (Non ; Oui)
340	Le chef de ménage masculin sait-il lire et écrire une phrase simple en Swahili ? (Non ; Il n'y a pas chef de ménage masculin ; Oui)
326	Le chef de ménage masculin sait-il lire et écrire une phrase simple en Kirundi ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas chef de ménage masculin)
318	Quel est le principal matériau des murs de votre logement ? (Pisé/terre battue, planches, nattes/chaume/feuille/végétaux, tôle ondulée, ou autre ; Terre/brique simple ; Béton/parpaing/briques cuites, ou pierre de taille)
312	La femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage sait-elle lire et écrire une phrase simple en Français ? (Non ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage ; Oui)
306	La femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage sait-elle lire et écrire une phrase simple en Swahili ? (Non ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage ; Oui)
301	Votre ménage possède-t-il un salon/salle à manger actuellement ? (Non ; Oui)
296	Quel est actuellement le nombre de ustensiles de cuisine dans votre ménage ? (Aucun ; Un ; Deux ; Trois ; Quatre ; Cinq ; Six ou plus)
293	Votre ménage possède-t-il un fer à repasser électrique actuellement ? (Non ; Oui)
260	Votre ménage possède-t-il un buffet/armoire actuellement ? (Non ; Oui)
216	La femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage sait-elle lire et écrire une phrase simple en Kirundi ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage)
205	Combien de pièces utilisez-vous habituellement pour dormir ? (Un, ou aucun ; Deux ; Trois ou plus)
202	Quelle est en m ² la superficie de votre logement ? (15 ou moins ; 16 à 20 ; 21 à 25 ; 26 à 30 ; 31 à 35 ; 36 à 40 ; 41 à 45 ; 46 à 50 ; 51 à 60 ; 61 à 75 ; 76 ou plus)

Tableau 3 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
195	Au cours des 7 derniers jours, combien des membres du ménage ont travaillé ne serait-ce qu'une heure ? (Trois ou plus ; Deux ; Un ; Aucun)
173	Le chef de ménage a-t-il un(e) conjoint(e) ? (Oui ; Chef de ménage féminin sans conjoint ; Chef de ménage masculin sans conjointe)
167	Quel est le principal matériau du toit de votre logement ? (Nattes/chaume/feuille, ou autre ; Tôle/tuile, ciment, ou terre)
159	Combien de membres du ménage sont âgés 6 ans ou moins ? (Trois ou plus ; Deux ; Un ; Aucun)
154	Y-a-t-il des membres du ménage qui sont salariés et travaillent comme cadre supérieur, ingénieur et assimilé, cadre moyen, agent de maîtrise, employé/ouvrier qualifié, employé/ouvrier semi qualifié, ou apprenti ou stagiaire payé dans leurs emplois principaux (ceux qu'ils ont exercé les 7 derniers jours ou ceux qu'ils ont l'habitude d'exercer) ? (Non ; Oui)
144	Quel est le statut matrimonial du chef de ménage masculin ? (Union libre (monogame ou polygame, veuf, ou divorcé ou séparé ; Marié (légalement ou illégalement) ; Il n'y a pas chef de ménage masculin ; Célibataire)
130	Parmi les membres du ménage âgés au moins 10 ans qui ont travaillé ne serait-ce qu'une heure dans les 7 derniers jours, combien ont leur emploi principal (celui qu'ils ont exercé ou celui qu'ils ont l'habitude d'exercer) dans l'activité de l'agriculture, élevage, ou pêche ? (Trois ou plus ; Deux ; Un, ou aucun)
126	Votre ménage possède-t-il un réfrigérateur/frigo ou congélateur actuellement ? (Non ; Oui)
118	Quel est le statut matrimonial de la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage ? (Union libre monogame, ou célibataire ; Mariée (légalement ou illégalement) ; Union libre polygame ; Veuve, ou divorcée ou séparée ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage)
103	Votre ménage possède-t-il d'ordinateur poste laptop ou poste fixe actuellement ? (Non ; Oui)
94	Au cours des 7 derniers jours, le chef de ménage masculin ou la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage a-t-il travaillé à son propre compte dans une activité autre que l'agriculture, élevage, ou la pêche ? (Non ; Oui)

Tableau 3 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
93	Votre ménage possède-t-il un mortier avec pilon actuellement ? (Oui ; Non)
91	Votre ménage possède-t-il un poste radio actuellement ? (Non ; Oui)
56	Votre ménage possède-t-il une moto/mobylette actuellement ? (Non ; Oui)
40	Votre ménage possède-t-il un véhicule actuellement ? (Non ; Oui)
36	Quel est le nombre total de pièces de votre logement ? (Un, deux, ou zéro ; Trois ; Quatre ; Cinq ; Six ou plus)
12	Est-ce qu'il y a un membre de ménage qui est victime d'un handicap ? (Oui ; Non)
3	Votre ménage possède-t-il une bicyclette/vélo, une moto/mobylette, ou un véhicule actuellement ? (Non ; Oui)

Source: ECVMB de 2013/14 et le seuil de pauvreté alimentaire (définition 2013)

**Les tableaux relatifs à
100% du seuil national de pauvreté (définition 2013)**

**(et tableaux se rapportant
à tous les seuils de pauvreté)**

Tableau 4 (100% du seuil national (déf. 2013)): *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondantes

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-16	92,3
17-20	91,2
21-23	86,1
24-25	84,7
26-27	82,5
28-29	81,0
30-31	78,1
32-33	72,3
34-35	70,5
36-37	66,3
38-39	52,5
40-41	49,1
42-43	38,4
44-45	35,2
46-47	32,9
48-51	29,6
52-56	19,9
57-67	11,8
68-100	5,2

Tableau 5 (100% du seuil national (déf. 2013)) :
Détermination des estimations des probabilités de
pauvreté correspondant aux *scores*

Score	Nombre des ménages pauvres ayant obtenu ce score		Nombre des ménages ayant obtenu ce score		Probabilité de pauvreté (%)
0-16	4 057	÷	4 397	=	92,3
17-20	7 837	÷	8 595	=	91,2
21-23	7 226	÷	8 394	=	86,1
24-25	5 933	÷	7 004	=	84,7
26-27	6 660	÷	8 076	=	82,5
28-29	7 170	÷	8 855	=	81,0
30-31	7 754	÷	9 925	=	78,1
32-33	7 246	÷	10 017	=	72,3
34-35	7 379	÷	10 465	=	70,5
36-37	6 506	÷	9 816	=	66,3
38-39	5 417	÷	10 319	=	52,5
40-41	3 382	÷	6 886	=	49,1
42-43	3 634	÷	9 456	=	38,4
44-45	2 011	÷	5 710	=	35,2
46-47	2 145	÷	6 518	=	32,9
48-51	2 418	÷	8 160	=	29,6
52-56	1 064	÷	5 353	=	19,9
57-67	730	÷	6 172	=	11,8
68-100	424	÷	8 135	=	5,2

Effectif total des ménages normalisé à 100 000

Tableau 6 (100% du seuil national (déf. 2013)) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-16	-3,9	2,4	2,5	2,7
17-20	+8,3	2,7	3,3	4,1
21-23	-1,5	1,8	2,2	2,8
24-25	-1,8	2,2	2,6	3,3
26-27	-3,4	2,7	2,9	3,1
28-29	-5,6	3,6	3,9	4,3
30-31	+9,2	2,5	2,9	3,9
32-33	-4,9	3,4	3,6	4,1
34-35	-7,7	4,8	5,0	5,5
36-37	+13,5	3,1	3,7	4,8
38-39	-3,9	3,5	3,7	4,7
40-41	-2,7	3,1	3,8	5,0
42-43	+7,4	2,7	3,2	4,4
44-45	-14,6	9,0	9,2	9,9
46-47	+0,5	3,1	3,7	4,9
48-51	+3,8	3,2	3,9	4,9
52-56	-1,9	2,8	3,2	4,2
57-67	+3,7	1,5	1,8	2,5
68-100	-0,8	1,5	1,8	2,3

Tableau 7 (100% du seuil national (déf. 2013)) : Ecart
(moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réels)
des groupes des ménages en un instant du temps et la
précision des écarts selon la taille des échantillons, en
appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011
avec 1 000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	+0,1	72,6	78,9	89,7
4	0,0	36,4	42,9	54,2
8	+0,1	26,0	31,9	37,8
16	-0,2	18,2	21,5	29,5
32	-0,5	13,9	16,6	21,7
64	-0,3	9,9	11,4	14,2
128	-0,3	6,8	7,8	11,0
256	-0,5	4,6	5,6	7,3
512	-0,5	3,3	3,9	5,4
1 024	-0,5	2,5	3,0	3,8
2 048	-0,5	1,7	2,0	2,6
4 096	-0,4	1,2	1,5	2,0
8 192	-0,4	0,8	1,0	1,3
16 384	-0,4	0,6	0,7	0,9

Tableau 8 (Seuils nationaux de pauvreté, déf. 2013) : Ecart moyen, précision des écarts, et le facteur α provenant des estimations (par échantillonnage type *bootstrap*) des taux de pauvreté de groupes des ménages en un instant du temps en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2013/14

	Seuils de pauvreté			
	Alimentaire	Nationaux (def. 2013)		
		100%	150%	200%
Ecart entre valeur estimée et observée	+0,3	-0,4	-1,1	-0,6
Précision de l'écart	0,6	0,6	0,5	0,4
Facteur alpha	1,00	0,94	0,87	0,81

Résultats de la grille de notation relatifs aux données de 2013/14 à l'échantillon de validation de 2013/14.

Les écarts entre les valeurs estimées et observées sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision a un niveau de confiance de 90 pour cent et est exprimée en unités de \pm points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap ($n = 16\ 384$).

Alpha est calculé avec 1 000 échantillons de type bootstrap $n = 256, 512, 1.024, 2\ 048, 4\ 096, 8\ 192$ et $16\ 384$.

Tableau 8 (Seuils internationaux de pauvreté, déf. 2013) : Ecart moyen, précision des écarts, et le facteur α provenant des estimations (par échantillonnage type *bootstrap*) des taux de pauvreté de groupes des ménages en un instant du temps en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2013/14

	Seuils de pauvreté					
	Intl. 2005 PPA (def. 2013)				Intl. 2011 PPA (def. 2013)	
	\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Ecart entre valeur estimée et observée	-0,1	-0,5	+0,2	-0,3	-0,7	-0,1
Précision de l'écart	0,6	0,4	0,3	0,1	0,6	0,4
Facteur alpha	0,90	0,81	0,81	0,80	0,92	0,83

Résultats de la grille de notation relatifs aux données de 2013/14 à l'échantillon de validation de 2013/14.

Les écarts entre les valeurs estimées et observées sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision a un niveau de confiance de 90 pour cent et est exprimée en unités de \pm points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap ($n = 16\ 384$).

Alpha est calculé avec 1 000 échantillons de type bootstrap $n = 256, 512, 1.024, 2\ 048, 4\ 096, 8\ 192$ et $16\ 384$.

Tableau 8 (Seuils de pauvreté relatives et seuils définis comme des percentiles, déf. 2013) : Ecart moyen, précision des écarts, et le facteur α provenant des estimations (par échantillonnage type *bootstrap*) des taux de pauvreté de groupes des ménages en un instant du temps en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2013/14

	Seuils de pauvreté					
	Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2013)				
		20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Ecart entre valeur estimée et observée	-0,4	0,0	-0,7	-1,1	-0,8	-0,2
Précision de l'écart	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6	0,5
Facteur alpha	1,00	1,06	1,02	0,97	0,94	0,89

Résultats de la grille de notation relatifs aux données de 2013/14 à l'échantillon de validation de 2013/14.

Les écarts entre les valeurs estimées et observées sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision a un niveau de confiance de 90 pour cent et est exprimée en unités de \pm points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap ($n = 16\ 384$).

Alpha est calculé avec 1 000 échantillons de type bootstrap $n = 256, 512, 1.024, 2\ 048, 4\ 096, 8\ 192$ et $16\ 384$.

Tableau 9 (Tous les seuils de pauvreté) : Les résultats possibles obtenus d'un ciblage

		<u>Segment de ciblage</u>	
		<u>Ciblé</u>	<u>Non ciblé</u>
<u>Statut observé de la pauvreté</u>	<u>Pauvre</u>	<u>Inclusion</u> Pauvre judicieusement ciblé	<u>Défaut de couverture</u> Pauvre par erreur non ciblé
	<u>Non pauvre</u>	<u>Fuite</u> Non pauvre par erreur ciblé	<u>Exclusion</u> Non pauvre judicieusement non ciblé

Tableau 10 (100% du seuil national (déf. 2013)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation 2013/14

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=16	4,2	53,9	0,3	41,6	45,9	-85,0
<=20	8,5	49,6	0,9	40,9	49,4	-69,1
<=23	13,3	44,8	1,7	40,2	53,5	-51,2
<=25	17,0	41,1	2,3	39,5	56,5	-37,5
<=27	21,3	36,9	3,3	38,6	59,8	-21,1
<=29	26,4	31,7	4,3	37,5	64,0	-1,5
<=31	31,1	27,0	6,5	35,4	66,5	+18,4
<=33	36,3	21,8	8,3	33,6	70,0	+39,2
<=35	41,2	16,9	10,1	31,7	73,0	+59,4
<=37	44,4	13,7	12,4	29,5	73,9	+74,1
<=39	47,6	10,5	14,7	27,1	74,8	+74,6
<=41	50,1	8,0	17,2	24,7	74,8	+70,4
<=43	51,9	6,3	20,9	21,0	72,8	+64,0
<=45	53,8	4,4	23,4	18,5	72,3	+59,8
<=47	55,3	2,8	26,4	15,5	70,7	+54,5
<=51	56,3	1,8	30,0	11,9	68,2	+48,4
<=56	57,3	0,8	33,8	8,1	65,4	+41,9
<=67	57,8	0,3	37,6	4,3	62,1	+35,3
<=100	58,1	0,0	41,9	0,0	58,1	+27,9

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (100% du seuil national (déf. 2013)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2013/14

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=16	4,5	94,3	7,3	16,6:1
<=20	9,4	90,0	14,6	9,0:1
<=23	15,0	88,5	22,9	7,7:1
<=25	19,3	87,9	29,2	7,3:1
<=27	24,6	86,5	36,6	6,4:1
<=29	30,8	85,9	45,5	6,1:1
<=31	37,7	82,7	53,6	4,8:1
<=33	44,6	81,5	62,5	4,4:1
<=35	51,4	80,3	71,0	4,1:1
<=37	56,8	78,2	76,4	3,6:1
<=39	62,4	76,4	82,0	3,2:1
<=41	67,3	74,5	86,2	2,9:1
<=43	72,7	71,3	89,2	2,5:1
<=45	77,1	69,7	92,5	2,3:1
<=47	81,7	67,6	95,1	2,1:1
<=51	86,3	65,3	96,9	1,9:1
<=56	91,1	62,9	98,6	1,7:1
<=67	95,4	60,6	99,5	1,5:1
<=100	100,0	58,1	100,0	1,4:1

**Les tableaux relatifs
au seuil alimentaire de pauvreté (définition 2013)**

Tableau 4 (Seuil alimentaire (déf. 2013)) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondantes

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0–16	71,8
17–20	70,9
21–23	55,0
24–25	49,2
26–27	47,8
28–29	46,8
30–31	31,8
32–33	31,8
34–35	31,0
36–37	25,8
38–39	18,9
40–41	15,6
42–43	13,4
44–45	11,1
46–47	9,4
48–51	6,1
52–56	3,7
57–67	3,3
68–100	0,9

Tableau 6 (Seuil alimentaire (déf. 2013)) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		<u>Intervalle de confiance (\pmpoints de pourcentage)</u>		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-16	+3,1	3,3	3,9	4,9
17-20	+5,1	3,1	3,5	4,7
21-23	-2,1	3,0	3,4	4,5
24-25	+5,5	3,3	3,9	5,2
26-27	-5,6	4,3	4,5	5,2
28-29	+6,4	2,7	3,3	4,3
30-31	-9,2	5,9	6,0	6,7
32-33	-7,6	5,1	5,3	5,8
34-35	+9,2	2,2	2,6	3,4
36-37	+3,3	2,3	2,7	3,7
38-39	-7,8	5,1	5,4	5,9
40-41	+2,6	2,1	2,5	3,6
42-43	+7,4	1,3	1,5	2,0
44-45	-2,6	2,5	2,9	3,9
46-47	-5,6	4,1	4,3	4,8
48-51	+4,6	0,6	0,8	1,1
52-56	+1,6	0,9	1,0	1,3
57-67	+3,3	0,0	0,0	0,0
68-100	+0,8	0,1	0,1	0,1

Tableau 7 (Seuil alimentaire (déf. 2013)) : Ecart (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles) des groupes des ménages en un instant du temps et la précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-0,9	61,7	76,0	81,2
4	-1,0	35,3	41,9	54,4
8	-0,2	26,1	30,6	37,5
16	+0,4	19,3	22,5	28,7
32	+0,3	14,1	16,1	20,1
64	+0,2	9,5	11,3	14,1
128	+0,4	6,8	8,0	10,3
256	+0,2	4,7	5,6	7,4
512	+0,3	3,2	3,7	5,0
1 024	+0,2	2,3	2,8	3,6
2 048	+0,3	1,6	1,9	2,4
4 096	+0,3	1,2	1,4	1,8
8 192	+0,3	0,8	1,0	1,3
16 384	+0,3	0,6	0,7	0,9

Tableau 10 (Seuil alimentaire (déf. 2013)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation 2013/14

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=16	3,1	25,8	1,4	69,7	72,8	-73,9
<=20	6,3	22,6	3,2	68,0	74,2	-45,6
<=23	9,5	19,4	5,6	65,6	75,0	-15,0
<=25	11,5	17,4	7,9	63,3	74,8	+6,9
<=27	14,1	14,7	10,4	60,7	74,8	+34,2
<=29	16,6	12,3	14,2	56,9	73,5	+50,7
<=31	19,2	9,6	18,4	52,7	72,0	+36,2
<=33	21,8	7,0	22,8	48,4	70,2	+21,0
<=35	23,3	5,5	28,1	43,1	66,4	+2,7
<=37	24,7	4,1	32,1	39,1	63,8	-11,1
<=39	26,3	2,6	36,1	35,0	61,3	-25,3
<=41	26,9	1,9	40,4	30,8	57,7	-40,1
<=43	27,3	1,5	45,4	25,7	53,0	-57,5
<=45	27,8	1,0	49,3	21,9	49,7	-70,9
<=47	28,6	0,3	53,1	18,0	46,6	-84,1
<=51	28,7	0,1	57,6	13,6	42,3	-99,7
<=56	28,8	0,0	62,2	8,9	37,8	-115,8
<=67	28,8	0,0	66,5	4,6	33,5	-130,7
<=100	28,8	0,0	71,2	0,0	28,8	-146,7

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (Seuil alimentaire (déf. 2013)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2013/14

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=16	4,5	68,5	10,6	2,2:1
<=20	9,4	66,3	21,7	2,0:1
<=23	15,0	62,9	32,8	1,7:1
<=25	19,3	59,4	39,8	1,5:1
<=27	24,6	57,5	49,0	1,4:1
<=29	30,8	53,8	57,4	1,2:1
<=31	37,7	51,1	66,7	1,0:1
<=33	44,6	48,9	75,6	1,0:1
<=35	51,4	45,4	80,9	0,8:1
<=37	56,8	43,5	85,7	0,8:1
<=39	62,4	42,1	91,0	0,7:1
<=41	67,3	40,0	93,3	0,7:1
<=43	72,7	37,5	94,7	0,6:1
<=45	77,1	36,1	96,5	0,6:1
<=47	81,7	35,0	99,1	0,5:1
<=51	86,3	33,3	99,5	0,5:1
<=56	91,1	31,7	100,0	0,5:1
<=67	95,4	30,2	100,0	0,4:1
<=100	100,0	28,8	100,0	0,4:1

**Les tableaux relatifs
à 150% du seuil national de pauvreté (définition 2013)**

Tableau 4 (150% du seuil national (déf. 2013)) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondantes

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-16	98,5
17-20	97,9
21-23	94,9
24-25	94,8
26-27	92,9
28-29	92,9
30-31	92,9
32-33	91,9
34-35	87,9
36-37	85,0
38-39	81,8
40-41	76,1
42-43	68,6
44-45	65,3
46-47	63,7
48-51	63,7
52-56	47,0
57-67	28,2
68-100	12,4

Tableau 6 (150% du seuil national (déf. 2013)) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-16	-0,6	0,5	0,5	0,7
17-20	+0,9	0,9	1,1	1,5
21-23	-1,3	1,2	1,3	1,7
24-25	-2,6	1,8	1,9	2,0
26-27	-5,1	2,9	2,9	3,0
28-29	-2,8	1,8	1,9	2,0
30-31	+0,1	1,3	1,5	2,0
32-33	-3,8	2,3	2,3	2,5
34-35	-3,5	2,4	2,5	2,9
36-37	+1,5	2,1	2,5	3,5
38-39	-2,4	2,2	2,6	3,2
40-41	+0,7	2,7	3,3	4,1
42-43	+4,5	2,8	3,6	4,5
44-45	-13,9	8,3	8,6	9,1
46-47	+1,2	3,2	4,0	5,2
48-51	+13,1	3,2	3,8	4,7
52-56	+3,1	3,1	3,7	5,2
57-67	-5,0	4,3	4,7	5,4
68-100	-5,7	4,2	4,5	5,1

Tableau 7 (150% du seuil national (déf. 2013)) : Ecart
 (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les
 réelles) des groupes des ménages en un instant du temps
 et la précision des écarts selon la taille des échantillons,
 en appliquant la grille à l'échantillon de validation de
 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-0,3	67,4	76,2	91,3
4	-0,6	30,1	36,0	45,7
8	-0,6	20,3	24,7	32,8
16	-0,8	15,2	17,7	24,2
32	-1,0	11,0	12,7	16,7
64	-1,0	7,6	8,9	11,2
128	-1,0	5,3	6,3	8,5
256	-1,1	3,6	4,3	5,9
512	-1,1	2,7	3,0	4,1
1 024	-1,1	2,0	2,3	3,0
2 048	-1,1	1,3	1,5	2,1
4 096	-1,1	0,9	1,2	1,6
8 192	-1,1	0,6	0,7	1,0
16 384	-1,1	0,5	0,6	0,8

Tableau 10 (150% du seuil national (déf. 2013)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation 2013/14

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=16	4,4	72,9	0,1	22,7	27,1	-88,5
<=20	9,2	68,1	0,2	22,5	31,7	-75,9
<=23	14,6	62,7	0,4	22,3	36,9	-61,6
<=25	18,8	58,5	0,6	22,2	40,9	-50,7
<=27	23,8	53,4	0,8	22,0	45,8	-37,4
<=29	29,6	47,6	1,1	21,6	51,2	-21,8
<=31	35,9	41,4	1,7	21,0	56,9	-4,8
<=33	42,3	34,9	2,3	20,5	62,8	+12,5
<=35	48,5	28,8	2,9	19,8	68,3	+29,3
<=37	53,0	24,3	3,8	18,9	71,9	+42,1
<=39	57,6	19,7	4,8	17,9	75,5	+55,3
<=41	61,3	15,9	6,0	16,8	78,1	+66,5
<=43	64,8	12,4	7,9	14,8	79,6	+78,0
<=45	68,1	9,1	9,0	13,7	81,8	+88,0
<=47	70,8	6,5	10,9	11,8	82,6	+85,8
<=51	72,9	4,3	13,3	9,4	82,3	+82,7
<=56	75,2	2,1	15,9	6,8	82,0	+79,4
<=67	76,5	0,8	18,9	3,8	80,3	+75,5
<=100	77,3	0,0	22,7	0,0	77,3	+70,6

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (150% du seuil national (déf. 2013)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2013/14

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=16	4,5	98,3	5,7	57,9:1
<=20	9,4	97,5	11,9	38,4:1
<=23	15,0	97,0	18,9	32,5:1
<=25	19,3	97,0	24,3	32,0:1
<=27	24,6	96,9	30,8	31,6:1
<=29	30,8	96,3	38,4	26,0:1
<=31	37,7	95,4	46,5	20,6:1
<=33	44,6	95,0	54,8	18,8:1
<=35	51,4	94,3	62,7	16,6:1
<=37	56,8	93,3	68,6	13,9:1
<=39	62,4	92,3	74,5	12,0:1
<=41	67,3	91,1	79,4	10,3:1
<=43	72,7	89,1	83,9	8,2:1
<=45	77,1	88,3	88,2	7,6:1
<=47	81,7	86,6	91,6	6,5:1
<=51	86,3	84,5	94,4	5,5:1
<=56	91,1	82,5	97,3	4,7:1
<=67	95,4	80,2	99,0	4,0:1
<=100	100,0	77,3	100,0	3,4:1

**Les tableaux relatifs
à 200% du seuil national de pauvreté (définition 2013)**

Tableau 4 (200% du seuil national (déf. 2013)) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondantes

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-16	98,9
17-20	98,6
21-23	98,1
24-25	98,1
26-27	97,9
28-29	97,8
30-31	97,8
32-33	97,8
34-35	96,0
36-37	94,0
38-39	94,0
40-41	90,7
42-43	83,5
44-45	82,1
46-47	82,1
48-51	80,8
52-56	69,8
57-67	45,3
68-100	24,9

Tableau 6 (200% du seuil national (déf. 2013)) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-16	-0,5	0,4	0,5	0,6
17-20	+1,0	0,9	1,0	1,5
21-23	-1,2	0,8	0,8	0,8
24-25	-0,8	0,7	0,8	1,1
26-27	-0,9	0,7	0,7	0,9
28-29	-0,9	0,7	0,7	0,8
30-31	-1,1	0,8	0,8	0,9
32-33	-1,5	0,9	0,9	0,9
34-35	-1,8	1,2	1,2	1,3
36-37	-1,7	1,4	1,5	1,8
38-39	-0,8	1,1	1,3	1,8
40-41	-2,6	2,1	2,2	2,6
42-43	+3,1	2,3	2,9	4,1
44-45	-6,2	4,0	4,2	4,5
46-47	+0,6	2,4	2,8	3,5
48-51	+10,3	3,1	3,6	4,4
52-56	-0,4	3,0	3,6	4,6
57-67	+3,4	3,8	4,4	5,5
68-100	-7,3	5,4	5,7	6,5

Tableau 7 (200% du seuil national (déf. 2013)) : Ecart
 (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les
 réelles) des groupes des ménages en un instant du temps
 et la précision des écarts selon la taille des échantillons,
 en appliquant la grille à l'échantillon de validation de
 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-1,0	55,5	69,1	86,6
4	-0,2	22,4	28,1	38,6
8	-0,2	15,3	18,4	24,0
16	-0,5	11,3	13,4	18,0
32	-0,6	8,1	9,5	12,2
64	-0,6	5,9	6,8	8,9
128	-0,6	4,1	4,9	6,1
256	-0,6	2,7	3,3	4,0
512	-0,6	2,1	2,4	3,0
1 024	-0,6	1,4	1,7	2,2
2 048	-0,6	1,0	1,2	1,5
4 096	-0,6	0,7	0,8	1,0
8 192	-0,5	0,5	0,6	0,7
16 384	-0,6	0,4	0,4	0,5

Tableau 10 (200% du seuil national (déf. 2013)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation 2013/14

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=16	4,4	82,6	0,0	12,9	17,4	-89,8
<=20	9,3	77,7	0,2	12,8	22,1	-78,5
<=23	14,8	72,2	0,2	12,7	27,6	-65,7
<=25	19,1	68,0	0,3	12,7	31,7	-55,9
<=27	24,2	62,8	0,4	12,6	36,8	-43,9
<=29	30,3	56,7	0,5	12,5	42,8	-29,8
<=31	37,1	50,0	0,6	12,4	49,5	-14,1
<=33	43,9	43,2	0,7	12,3	56,1	+1,6
<=35	50,4	36,6	1,0	12,0	62,4	+17,0
<=37	55,5	31,5	1,2	11,7	67,3	+29,1
<=39	60,8	26,3	1,6	11,3	72,1	+41,5
<=41	65,3	21,7	2,0	11,0	76,3	+52,4
<=43	69,7	17,3	3,0	10,0	79,7	+63,7
<=45	73,5	13,6	3,7	9,3	82,8	+73,0
<=47	77,0	10,0	4,7	8,3	85,3	+82,4
<=51	80,3	6,8	6,0	6,9	87,2	+91,4
<=56	83,7	3,4	7,4	5,6	89,2	+91,5
<=67	85,5	1,5	9,9	3,1	88,6	+88,7
<=100	87,0	0,0	13,0	0,0	87,0	+85,1

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (200% du seuil national (déf. 2013)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2013/14

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=16	4,5	99,1	5,1	112,3:1
<=20	9,4	98,3	10,7	58,1:1
<=23	15,0	98,5	17,0	65,4:1
<=25	19,3	98,6	21,9	68,0:1
<=27	24,6	98,5	27,8	66,4:1
<=29	30,8	98,4	34,8	61,7:1
<=31	37,7	98,4	42,6	63,1:1
<=33	44,6	98,4	50,4	60,8:1
<=35	51,4	98,1	58,0	52,5:1
<=37	56,8	97,8	63,8	44,9:1
<=39	62,4	97,4	69,8	37,3:1
<=41	67,3	97,1	75,1	33,2:1
<=43	72,7	95,9	80,1	23,2:1
<=45	77,1	95,2	84,4	20,0:1
<=47	81,7	94,3	88,5	16,5:1
<=51	86,3	93,0	92,2	13,3:1
<=56	91,1	91,9	96,1	11,3:1
<=67	95,4	89,7	98,3	8,7:1
<=100	100,0	87,0	100,0	6,7:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$1,25/jour PPA 2005 (déf. 2013)**

Tableau 4 (Seuil de \$1,25/jour PPA 2005 (déf. 2013)) :
Scores et les probabilités de pauvreté estimées
correspondantes

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-16	96,4
17-20	94,0
21-23	91,5
24-25	89,7
26-27	87,6
28-29	87,3
30-31	86,6
32-33	84,5
34-35	80,1
36-37	75,1
38-39	67,7
40-41	62,3
42-43	55,7
44-45	48,9
46-47	45,6
48-51	44,4
52-56	31,6
57-67	15,9
68-100	7,3

Tableau 6 (Seuil de \$1,25/jour PPA 2005 (déf. 2013)) :

Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		<u>Intervalle de confiance (\pmpoints de pourcentage)</u>		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-16	-2,6	1,5	1,5	1,6
17-20	+1,3	1,7	2,1	2,9
21-23	+0,4	1,7	1,9	2,5
24-25	-0,7	2,1	2,4	3,0
26-27	-4,9	3,1	3,2	3,5
28-29	-4,0	2,7	2,8	3,0
30-31	+4,4	2,0	2,4	3,2
32-33	-5,5	3,4	3,5	3,9
34-35	-7,8	4,7	4,8	5,1
36-37	+8,7	3,1	3,7	4,9
38-39	-0,7	2,8	3,4	4,4
40-41	+2,4	3,1	3,7	4,8
42-43	+15,0	2,9	3,4	4,5
44-45	-13,6	8,4	8,7	9,3
46-47	+0,5	3,3	4,3	5,3
48-51	+8,6	3,4	4,0	5,2
52-56	+3,0	2,8	3,5	4,6
57-67	-2,0	2,9	3,4	4,5
68-100	-1,7	1,8	2,2	2,8

Tableau 7 (Seuil de \$1,25/jour PPA 2005 (déf. 2013)) : Ecart (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles) des groupes des ménages en un instant du temps et la précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	0,0	67,8	77,5	91,2
4	+0,4	33,6	40,4	52,0
8	+0,3	23,6	28,1	37,3
16	0,0	17,9	20,4	26,2
32	-0,2	12,6	15,1	18,4
64	0,0	9,0	10,6	14,3
128	+0,1	6,3	7,5	9,0
256	0,0	4,3	5,0	6,8
512	0,0	3,1	3,7	5,1
1 024	-0,1	2,2	2,7	3,5
2 048	-0,1	1,5	1,7	2,3
4 096	-0,1	1,1	1,3	1,7
8 192	0,0	0,8	0,9	1,3
16 384	-0,1	0,6	0,7	0,9

Tableau 10 (Seuil de \$1,25/jour PPA 2005 (déf. 2013)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation 2013/14

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=16	4,4	62,9	0,1	32,7	37,0	-86,8
<=20	9,0	58,2	0,4	32,4	41,4	-72,5
<=23	14,1	53,1	0,9	31,8	45,9	-56,6
<=25	18,0	49,2	1,3	31,5	49,5	-44,4
<=27	22,7	44,5	1,9	30,9	53,6	-29,7
<=29	28,2	39,0	2,6	30,2	58,4	-12,3
<=31	33,8	33,5	3,9	28,9	62,7	+6,2
<=33	39,8	27,4	4,7	28,0	67,9	+25,6
<=35	45,6	21,6	5,8	27,0	72,6	+44,3
<=37	49,4	17,8	7,3	25,4	74,9	+58,0
<=39	53,3	14,0	9,1	23,7	76,9	+72,0
<=41	56,2	11,0	11,1	21,7	77,8	+83,5
<=43	58,6	8,7	14,2	18,6	77,2	+78,9
<=45	61,1	6,2	16,1	16,7	77,8	+76,1
<=47	63,1	4,1	18,6	14,2	77,3	+72,4
<=51	64,6	2,7	21,7	11,0	75,6	+67,7
<=56	66,0	1,2	25,1	7,7	73,7	+62,7
<=67	66,8	0,5	28,6	4,2	70,9	+57,5
<=100	67,2	0,0	32,8	0,0	67,2	+51,3

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (Seuil de \$1,25/jour PPA 2005 (déf. 2013)) :

Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2013/14

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=16	4,5	97,9	6,5	46,0:1
<=20	9,4	95,7	13,4	22,4:1
<=23	15,0	93,8	21,0	15,2:1
<=25	19,3	93,3	26,8	13,9:1
<=27	24,6	92,4	33,8	12,2:1
<=29	30,8	91,6	41,9	10,9:1
<=31	37,7	89,7	50,2	8,7:1
<=33	44,6	89,4	59,3	8,4:1
<=35	51,4	88,7	67,8	7,9:1
<=37	56,8	87,1	73,5	6,7:1
<=39	62,4	85,4	79,3	5,9:1
<=41	67,3	83,5	83,6	5,1:1
<=43	72,7	80,5	87,1	4,1:1
<=45	77,1	79,2	90,8	3,8:1
<=47	81,7	77,3	93,9	3,4:1
<=51	86,3	74,8	96,0	3,0:1
<=56	91,1	72,5	98,1	2,6:1
<=67	95,4	70,0	99,3	2,3:1
<=100	100,0	67,2	100,0	2,1:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$2,00/jour PPA 2005 (déf. 2013)**

Tableau 4 (Seuil de \$2,00/jour PPA 2005 (déf. 2013)) :
***Scores* et les probabilités de pauvreté estimées**
correspondantes

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-16	98,9
17-20	98,6
21-23	97,7
24-25	97,7
26-27	97,6
28-29	97,5
30-31	97,5
32-33	97,5
34-35	94,9
36-37	92,1
38-39	92,1
40-41	89,2
42-43	80,7
44-45	79,6
46-47	77,9
48-51	77,2
52-56	64,9
57-67	40,9
68-100	19,1

Tableau 6 (Seuil de \$2,00/jour PPA 2005 (déf. 2013)) :

Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		<u>Intervalle de confiance (\pmpoints de pourcentage)</u>		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-16	-0,5	0,4	0,5	0,6
17-20	+1,0	0,9	1,0	1,5
21-23	-1,6	1,0	1,0	1,0
24-25	-0,6	0,8	0,9	1,2
26-27	-1,2	0,9	0,9	1,0
28-29	-1,2	0,8	0,9	1,0
30-31	0,0	0,8	0,9	1,2
32-33	-1,8	1,0	1,0	1,1
34-35	-3,8	2,1	2,2	2,2
36-37	-1,8	1,6	1,7	2,2
38-39	-2,1	1,6	1,7	1,9
40-41	-4,2	2,9	3,0	3,3
42-43	+0,1	2,4	2,8	4,0
44-45	-9,5	5,6	5,8	6,2
46-47	+4,9	2,9	3,3	4,3
48-51	+13,7	3,2	3,7	5,2
52-56	+5,0	3,2	3,9	5,2
57-67	+2,4	3,6	4,3	5,3
68-100	-5,0	4,1	4,4	4,8

Tableau 7 (Seuil de \$2,00/jour PPA 2005 (déf. 2013)) : Ecart (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles) des groupes des ménages en un instant du temps et la précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-0,3	56,1	74,2	89,3
4	+0,1	23,9	31,3	41,3
8	-0,1	16,2	19,4	26,3
16	-0,4	11,6	14,4	18,5
32	-0,5	8,2	10,1	13,0
64	-0,6	6,0	7,5	9,4
128	-0,6	4,4	5,2	6,6
256	-0,6	2,9	3,4	4,3
512	-0,6	2,1	2,5	3,2
1 024	-0,6	1,5	1,8	2,4
2 048	-0,6	1,0	1,3	1,7
4 096	-0,6	0,7	0,9	1,2
8 192	-0,5	0,5	0,6	0,8
16 384	-0,5	0,4	0,4	0,6

Tableau 10 (Seuil de \$2,00/jour PPA 2005 (déf. 2013)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation 2013/14

Point de coupure	<u>Inclusion:</u>	<u>Défaut de couverture:</u>	<u>Fuite:</u>	<u>Exclusion:</u>	<u>Taux de succès</u>	<u>BPAC</u>
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=16	4,4	80,7	0,0	14,8	19,2	-89,5
<=20	9,3	75,9	0,2	14,7	24,0	-78,0
<=23	14,8	70,3	0,2	14,6	29,4	-64,9
<=25	19,0	66,1	0,3	14,5	33,5	-55,0
<=27	24,2	61,0	0,4	14,4	38,6	-42,8
<=29	30,2	54,9	0,5	14,3	44,6	-28,3
<=31	36,9	48,2	0,7	14,1	51,0	-12,4
<=33	43,7	41,4	0,9	14,0	57,7	+3,7
<=35	50,4	34,8	1,0	13,8	64,2	+19,5
<=37	55,4	29,8	1,4	13,4	68,8	+31,7
<=39	60,5	24,6	1,9	13,0	73,5	+44,3
<=41	65,1	20,0	2,2	12,6	77,8	+55,5
<=43	69,5	15,6	3,2	11,6	81,1	+67,1
<=45	73,3	11,9	3,9	11,0	84,2	+76,6
<=47	76,5	8,7	5,2	9,6	86,1	+85,7
<=51	79,4	5,8	6,9	7,9	87,3	+91,9
<=56	82,3	2,8	8,7	6,1	88,4	+89,7
<=67	84,0	1,1	11,3	3,5	87,5	+86,7
<=100	85,2	0,0	14,8	0,0	85,2	+82,6

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (Seuil de \$2,00/jour PPA 2005 (déf. 2013)) :

Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2013/14

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=16	4,5	99,1	5,2	112,3:1
<=20	9,4	98,3	10,9	58,1:1
<=23	15,0	98,5	17,4	64,2:1
<=25	19,3	98,3	22,3	59,0:1
<=27	24,6	98,3	28,4	59,4:1
<=29	30,8	98,3	35,5	56,5:1
<=31	37,7	98,0	43,4	50,1:1
<=33	44,6	98,0	51,3	50,2:1
<=35	51,4	98,0	59,1	49,0:1
<=37	56,8	97,5	65,0	38,8:1
<=39	62,4	97,0	71,1	32,2:1
<=41	67,3	96,7	76,5	29,7:1
<=43	72,7	95,6	81,6	21,5:1
<=45	77,1	95,0	86,0	18,9:1
<=47	81,7	93,6	89,8	14,6:1
<=51	86,3	92,0	93,2	11,5:1
<=56	91,1	90,4	96,7	9,4:1
<=67	95,4	88,1	98,7	7,4:1
<=100	100,0	85,2	100,0	5,7:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$2,50/jour PPA 2005 (déf. 2013)**

Tableau 4 (Seuil de \$2,50/jour PPA 2005 (déf. 2013)) :
***Scores* et les probabilités de pauvreté estimées**
correspondantes

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-16	99,5
17-20	99,4
21-23	99,0
24-25	99,0
26-27	99,0
28-29	99,0
30-31	98,9
32-33	98,7
34-35	98,7
36-37	96,2
38-39	96,1
40-41	94,7
42-43	89,4
44-45	86,9
46-47	86,4
48-51	85,7
52-56	78,5
57-67	56,1
68-100	31,2

Tableau 6 (Seuil de \$2,50/jour PPA 2005 (déf. 2013)) :

Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		<u>Intervalle de confiance (\pmpoints de pourcentage)</u>		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-16	+0,1	0,4	0,5	0,6
17-20	+1,8	0,9	1,0	1,5
21-23	-0,7	0,5	0,5	0,5
24-25	+0,8	0,8	0,9	1,2
26-27	+0,2	0,6	0,7	0,9
28-29	-0,3	0,3	0,4	0,5
30-31	-0,7	0,5	0,5	0,5
32-33	-1,1	0,6	0,6	0,6
34-35	-0,5	0,4	0,5	0,5
36-37	-2,2	1,4	1,4	1,6
38-39	+0,7	1,1	1,3	1,7
40-41	-1,0	1,4	1,6	2,2
42-43	+4,7	2,1	2,6	3,6
44-45	-6,6	4,0	4,1	4,3
46-47	+3,5	2,5	2,8	3,7
48-51	+7,7	2,8	3,4	4,1
52-56	+3,5	2,7	3,4	4,7
57-67	+1,3	3,8	4,4	5,9
68-100	-7,6	5,7	6,0	6,6

Tableau 7 (Seuil de \$2,50/jour PPA 2005 (déf. 2013)) : Ecart (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles) des groupes des ménages en un instant du temps et la précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-0,6	38,8	65,1	83,1
4	+0,6	21,2	25,9	38,0
8	+0,6	14,3	17,5	23,2
16	+0,3	10,3	12,3	16,1
32	+0,3	7,4	8,5	11,7
64	+0,2	5,1	6,1	8,1
128	+0,1	3,7	4,5	5,5
256	+0,1	2,5	2,8	3,8
512	+0,1	1,8	2,2	2,9
1 024	+0,2	1,2	1,5	2,0
2 048	+0,2	0,9	1,1	1,4
4 096	+0,2	0,6	0,7	1,0
8 192	+0,2	0,4	0,5	0,7
16 384	+0,2	0,3	0,4	0,5

Tableau 10 (Seuil de \$2,50/jour PPA 2005 (déf. 2013)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation 2013/14

Point de coupure	<u>Inclusion:</u>	<u>Défaut de couverture:</u>	<u>Fuite:</u>	<u>Exclusion:</u>	<u>Taux de succès</u>	<u>BPAC</u>
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	
<=16	4,4	85,4	0,0	10,2	14,6	-90,1
<=20	9,3	80,5	0,2	10,0	19,3	-79,2
<=23	14,9	74,9	0,2	10,0	24,9	-66,7
<=25	19,1	70,7	0,3	9,9	29,0	-57,2
<=27	24,2	65,6	0,4	9,8	34,0	-45,7
<=29	30,3	59,5	0,4	9,8	40,1	-31,9
<=31	37,2	52,6	0,5	9,7	46,9	-16,7
<=33	44,1	45,7	0,5	9,7	53,7	-1,3
<=35	50,8	39,0	0,6	9,6	60,4	+13,8
<=37	56,0	33,8	0,8	9,4	65,5	+25,6
<=39	61,3	28,5	1,1	9,1	70,4	+37,7
<=41	66,1	23,7	1,3	8,9	75,0	+48,5
<=43	70,7	19,1	2,0	8,2	78,9	+59,7
<=45	74,7	15,1	2,4	7,8	82,4	+69,0
<=47	78,4	11,4	3,3	6,9	85,3	+78,3
<=51	82,0	7,8	4,3	5,9	87,8	+87,4
<=56	85,6	4,2	5,5	4,7	90,4	+93,9
<=67	88,0	1,8	7,4	2,8	90,8	+91,8
<=100	89,8	0,0	10,2	0,0	89,8	+88,6

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (Seuil de \$2,50/jour PPA 2005 (déf. 2013)) :

Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2013/14

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=16	4,5	99,1	4,9	112,3:1
<=20	9,4	98,3	10,3	58,1:1
<=23	15,0	98,7	16,5	78,2:1
<=25	19,3	98,5	21,2	67,6:1
<=27	24,6	98,5	27,0	66,1:1
<=29	30,8	98,6	33,8	68,0:1
<=31	37,7	98,7	41,4	76,4:1
<=33	44,6	98,8	49,1	84,5:1
<=35	51,4	98,8	56,5	82,6:1
<=37	56,8	98,7	62,4	74,3:1
<=39	62,4	98,3	68,3	56,4:1
<=41	67,3	98,1	73,6	52,6:1
<=43	72,7	97,2	78,7	34,6:1
<=45	77,1	96,8	83,2	30,6:1
<=47	81,7	95,9	87,3	23,6:1
<=51	86,3	95,0	91,3	19,0:1
<=56	91,1	94,0	95,3	15,7:1
<=67	95,4	92,2	98,0	11,9:1
<=100	100,0	89,8	100,0	8,8:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$5,00/jour PPA 2005 (déf. 2013)**

Tableau 4 (Seuil de \$5,00/jour PPA 2005 (déf. 2013)) :
Scores et les probabilités de pauvreté estimées
correspondantes

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-16	100,0
17-20	100,0
21-23	99,9
24-25	99,9
26-27	99,9
28-29	99,9
30-31	99,9
32-33	99,9
34-35	99,9
36-37	99,9
38-39	99,8
40-41	99,2
42-43	99,1
44-45	98,9
46-47	98,7
48-51	98,7
52-56	98,7
57-67	91,3
68-100	72,5

Tableau 6 (Seuil de \$5,00/jour PPA 2005 (déf. 2013)) :

Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-16	0,0	0,0	0,0	0,0
17-20	+1,1	0,6	0,7	0,9
21-23	-0,1	0,0	0,0	0,0
24-25	-0,1	0,0	0,0	0,0
26-27	-0,1	0,0	0,0	0,0
28-29	-0,1	0,0	0,0	0,0
30-31	-0,1	0,0	0,0	0,0
32-33	-0,1	0,0	0,0	0,0
34-35	-0,1	0,0	0,0	0,0
36-37	+0,3	0,2	0,3	0,4
38-39	-0,2	0,1	0,1	0,1
40-41	-0,8	0,4	0,4	0,4
42-43	-0,9	0,4	0,4	0,4
44-45	-1,1	0,6	0,6	0,6
46-47	+0,4	0,7	0,8	1,1
48-51	-1,3	0,7	0,7	0,7
52-56	+6,6	2,0	2,4	3,1
57-67	-1,7	1,7	1,9	2,4
68-100	-14,9	8,4	8,5	8,8

Tableau 7 (Seuil de \$5,00/jour PPA 2005 (déf. 2013)) : Ecart (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles) des groupes des ménages en un instant du temps et la précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	+0,4	4,4	13,8	61,3
4	-0,2	7,4	11,7	22,9
8	-0,3	5,6	8,6	15,3
16	-0,2	4,2	5,7	9,0
32	-0,3	3,1	4,2	5,6
64	-0,3	2,2	2,6	3,5
128	-0,3	1,4	1,7	2,3
256	-0,3	1,1	1,3	1,8
512	-0,3	0,8	0,9	1,3
1 024	-0,3	0,6	0,7	0,8
2 048	-0,3	0,4	0,4	0,6
4 096	-0,3	0,3	0,3	0,4
8 192	-0,3	0,2	0,2	0,3
16 384	-0,3	0,1	0,2	0,2

Tableau 10 (Seuil de \$5,00/jour PPA 2005 (déf. 2013)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation 2013/14

Point de coupure	<u>Inclusion:</u> Pauvre judicieusement ciblé	<u>Défaut de couverture:</u> Pauvre par erreur non ciblé	<u>Fuite:</u> Non pauvre par erreur ciblé	<u>Exclusion:</u> Non pauvre judicieusement non ciblé	<u>Taux de succès</u> Inclusion + Exclusion	<u>BPAC</u> Voir texte
<=16	4,5	93,7	0,0	1,8	6,3	-90,9
<=20	9,4	88,8	0,1	1,8	11,1	-80,8
<=23	15,0	83,2	0,1	1,8	16,7	-69,4
<=25	19,3	78,9	0,1	1,8	21,0	-60,7
<=27	24,5	73,7	0,1	1,8	26,3	-50,0
<=29	30,7	67,5	0,1	1,8	32,5	-37,4
<=31	37,6	60,6	0,1	1,8	39,4	-23,4
<=33	44,5	53,7	0,1	1,8	46,3	-9,2
<=35	51,3	46,8	0,1	1,8	53,1	+4,6
<=37	56,7	41,5	0,1	1,7	58,4	+15,6
<=39	62,3	35,9	0,1	1,7	64,0	+27,0
<=41	67,2	31,0	0,1	1,7	68,9	+37,0
<=43	72,7	25,5	0,1	1,7	74,4	+48,1
<=45	77,0	21,1	0,1	1,7	78,8	+57,0
<=47	81,5	16,7	0,2	1,6	83,1	+66,2
<=51	86,1	12,1	0,2	1,6	87,7	+75,6
<=56	90,6	7,6	0,5	1,3	91,9	+85,0
<=67	94,5	3,7	0,9	0,9	95,4	+93,4
<=100	98,2	0,0	1,8	0,0	98,2	+98,1

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (Seuil de \$5,00/jour PPA 2005 (déf. 2013)) :

Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2013/14

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=16	4,5	100,0	4,6	Uniquement pauvres ciblés
<=20	9,4	99,4	9,6	164,1:1
<=23	15,0	99,6	15,3	262,0:1
<=25	19,3	99,7	19,6	337,0:1
<=27	24,6	99,8	25,0	428,7:1
<=29	30,8	99,8	31,3	537,1:1
<=31	37,7	99,8	38,3	657,3:1
<=33	44,6	99,9	45,3	778,4:1
<=35	51,4	99,9	52,3	897,5:1
<=37	56,8	99,8	57,7	631,5:1
<=39	62,4	99,9	63,5	694,0:1
<=41	67,3	99,9	68,5	748,8:1
<=43	72,7	99,9	74,0	809,3:1
<=45	77,1	99,9	78,5	841,7:1
<=47	81,7	99,8	83,0	428,8:1
<=51	86,3	99,8	87,7	419,6:1
<=56	91,1	99,4	92,2	177,7:1
<=67	95,4	99,1	96,2	106,3:1
<=100	100,0	98,2	100,0	54,0:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011 (déf. 2013)**

Tableau 4 (Seuil de \$1,90/jour PPA 2011 (déf. 2013)) :
Scores et les probabilités de pauvreté estimées
correspondantes

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-16	95,1
17-20	93,6
21-23	89,8
24-25	87,4
26-27	85,9
28-29	84,8
30-31	84,5
32-33	79,0
34-35	76,2
36-37	70,9
38-39	62,6
40-41	58,6
42-43	46,5
44-45	41,7
46-47	38,3
48-51	36,2
52-56	25,4
57-67	13,4
68-100	5,9

Tableau 6 (Seuil de \$1,90/jour PPA 2011 (déf. 2013)) :
Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		<u>Intervalle de confiance (\pmpoints de pourcentage)</u>		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-16	-3,9	2,2	2,2	2,3
17-20	+2,9	1,9	2,2	3,1
21-23	-0,7	1,7	1,9	2,6
24-25	-2,5	2,2	2,5	3,0
26-27	-0,5	2,0	2,3	3,0
28-29	-4,8	3,2	3,3	3,6
30-31	+6,0	2,2	2,6	3,5
32-33	-7,7	4,7	4,8	5,1
34-35	-8,2	4,9	5,1	5,4
36-37	+9,9	3,2	3,7	5,2
38-39	+0,7	2,9	3,6	4,9
40-41	+3,1	3,1	3,8	4,7
42-43	+9,8	2,8	3,3	4,1
44-45	-16,3	9,7	10,0	10,8
46-47	-1,7	3,3	4,2	5,1
48-51	+4,5	3,4	4,1	5,2
52-56	+1,9	2,8	3,3	4,6
57-67	-3,2	3,0	3,3	4,4
68-100	-2,2	2,0	2,2	2,8

Tableau 7 (Seuil de \$1,90/jour PPA 2011 (déf. 2013)) : Ecart (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles) des groupes des ménages en un instant du temps et la précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-0,3	70,4	79,7	92,0
4	-0,5	36,1	43,3	54,8
8	-0,4	25,8	29,3	38,8
16	-0,5	18,6	21,4	27,1
32	-0,8	13,0	15,5	21,2
64	-0,6	9,3	11,0	14,4
128	-0,5	6,4	7,4	10,1
256	-0,7	4,4	5,2	7,3
512	-0,7	3,2	3,9	5,4
1 024	-0,7	2,3	2,8	3,8
2 048	-0,7	1,6	1,8	2,5
4 096	-0,7	1,2	1,4	1,8
8 192	-0,7	0,8	0,9	1,2
16 384	-0,7	0,6	0,7	0,9

Tableau 10 (Seuil de \$1,90/jour PPA 2011 (déf. 2013)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation 2013/14

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=16	4,4	59,3	0,1	36,2	40,6	-86,1
<=20	8,9	54,7	0,5	35,8	44,7	-71,2
<=23	13,9	49,7	1,1	35,2	49,2	-54,5
<=25	17,8	45,9	1,5	34,8	52,6	-41,7
<=27	22,1	41,5	2,4	33,9	56,0	-26,6
<=29	27,5	36,2	3,3	33,0	60,5	-8,5
<=31	32,8	30,8	4,8	31,5	64,3	+10,7
<=33	38,7	25,0	5,9	30,4	69,1	+30,8
<=35	44,1	19,6	7,3	29,0	73,2	+50,0
<=37	47,7	15,9	9,1	27,3	75,0	+64,1
<=39	51,3	12,4	11,1	25,2	76,4	+78,5
<=41	54,0	9,7	13,3	23,0	76,9	+79,0
<=43	56,1	7,6	16,7	19,6	75,7	+73,8
<=45	58,3	5,3	18,8	17,5	75,9	+70,5
<=47	60,2	3,5	21,5	14,8	75,0	+66,2
<=51	61,5	2,2	24,8	11,5	73,0	+61,0
<=56	62,6	1,1	28,5	7,8	70,4	+55,3
<=67	63,3	0,4	32,1	4,2	67,5	+49,6
<=100	63,7	0,0	36,3	0,0	63,7	+42,9

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (Seuil de \$1,90/jour PPA 2011 (déf. 2013)) :

Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2013/14

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=16	4,5	97,9	6,9	46,0:1
<=20	9,4	94,5	14,0	17,3:1
<=23	15,0	92,7	21,9	12,7:1
<=25	19,3	92,1	28,0	11,7:1
<=27	24,6	90,1	34,8	9,1:1
<=29	30,8	89,3	43,2	8,4:1
<=31	37,7	87,2	51,6	6,8:1
<=33	44,6	86,8	60,8	6,6:1
<=35	51,4	85,8	69,3	6,1:1
<=37	56,8	84,0	75,0	5,3:1
<=39	62,4	82,2	80,5	4,6:1
<=41	67,3	80,2	84,7	4,0:1
<=43	72,7	77,1	88,0	3,4:1
<=45	77,1	75,6	91,6	3,1:1
<=47	81,7	73,6	94,5	2,8:1
<=51	86,3	71,2	96,5	2,5:1
<=56	91,1	68,7	98,3	2,2:1
<=67	95,4	66,3	99,4	2,0:1
<=100	100,0	63,7	100,0	1,8:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$3,10/jour PPA 2011 (déf. 2013)**

Tableau 4 (Seuil de \$3,10/jour PPA 2011 (déf. 2013)) :
Scores et les probabilités de pauvreté estimées
correspondantes

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-16	98,9
17-20	98,6
21-23	97,0
24-25	97,0
26-27	96,9
28-29	96,9
30-31	96,9
32-33	96,9
34-35	94,3
36-37	91,6
38-39	91,6
40-41	87,5
42-43	78,7
44-45	76,7
46-47	75,9
48-51	75,0
52-56	62,1
57-67	37,9
68-100	17,6

Tableau 6 (Seuil de \$3,10/jour PPA 2011 (déf. 2013)) :

Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		<u>Intervalle de confiance (\pmpoints de pourcentage)</u>		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-16	-0,5	0,4	0,5	0,6
17-20	+1,0	0,9	1,0	1,5
21-23	-2,3	1,3	1,3	1,4
24-25	-1,3	1,0	1,1	1,2
26-27	-1,7	1,1	1,2	1,3
28-29	-1,4	1,0	1,0	1,1
30-31	+1,2	1,0	1,2	1,6
32-33	-2,4	1,3	1,3	1,4
34-35	-3,1	1,9	1,9	2,0
36-37	+4,2	2,0	2,3	3,1
38-39	-1,3	1,3	1,5	2,1
40-41	-3,8	2,7	2,9	3,1
42-43	+1,9	2,6	3,0	4,1
44-45	-9,2	5,6	5,8	6,1
46-47	+6,2	2,9	3,5	4,6
48-51	+14,9	3,3	3,8	4,9
52-56	+3,0	3,2	3,9	5,2
57-67	+1,3	3,6	4,4	5,3
68-100	-5,5	4,3	4,6	5,1

Tableau 7 (Seuil de \$3,10/jour PPA 2011 (déf. 2013)) : Ecart (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles) des groupes des ménages en un instant du temps et la précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	+0,4	56,9	76,8	89,7
4	+0,5	25,6	33,2	42,1
8	+0,4	17,6	20,9	26,9
16	+0,1	12,6	14,8	19,3
32	0,0	8,9	10,8	13,6
64	0,0	6,6	7,6	10,1
128	-0,1	4,4	5,5	7,1
256	-0,1	3,2	3,8	4,9
512	-0,1	2,2	2,6	3,5
1 024	-0,1	1,6	1,9	2,5
2 048	-0,1	1,1	1,3	1,7
4 096	-0,1	0,8	1,0	1,2
8 192	0,0	0,6	0,7	0,8
16 384	-0,1	0,4	0,5	0,6

Tableau 10 (Seuil de \$3,10/jour PPA 2011 (déf. 2013)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation 2013/14

Point de coupure	<u>Inclusion:</u>	<u>Défaut de couverture:</u>	<u>Fuite:</u>	<u>Exclusion:</u>	<u>Taux de succès</u>	<u>BPAC</u>
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=16	4,4	79,0	0,0	16,6	21,0	-89,3
<=20	9,3	74,1	0,2	16,4	25,7	-77,5
<=23	14,8	68,6	0,2	16,4	31,2	-64,2
<=25	19,0	64,4	0,3	16,3	35,3	-54,0
<=27	24,2	59,2	0,4	16,2	40,3	-41,6
<=29	30,2	53,2	0,6	16,0	46,2	-26,9
<=31	36,7	46,7	0,9	15,7	52,4	-10,8
<=33	43,5	39,9	1,1	15,6	59,1	+5,7
<=35	50,1	33,3	1,3	15,3	65,3	+21,7
<=37	54,8	28,6	2,0	14,6	69,4	+33,8
<=39	59,9	23,5	2,5	14,1	73,9	+46,6
<=41	64,3	19,1	3,0	13,6	77,9	+57,8
<=43	68,5	14,9	4,2	12,4	80,9	+69,4
<=45	72,1	11,3	5,0	11,6	83,7	+78,9
<=47	75,1	8,3	6,6	10,0	85,2	+88,1
<=51	77,9	5,5	8,4	8,2	86,0	+89,9
<=56	80,8	2,6	10,3	6,3	87,0	+87,6
<=67	82,3	1,1	13,0	3,6	85,9	+84,4
<=100	83,4	0,0	16,6	0,0	83,4	+80,1

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (Seuil de \$3,10/jour PPA 2011 (déf. 2013)) :

Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2013/14

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=16	4,5	99,1	5,3	112,3:1
<=20	9,4	98,3	11,1	58,1:1
<=23	15,0	98,5	17,8	64,2:1
<=25	19,3	98,3	22,8	59,0:1
<=27	24,6	98,3	29,0	56,9:1
<=29	30,8	98,1	36,2	51,1:1
<=31	37,7	97,6	44,1	40,1:1
<=33	44,6	97,6	52,2	41,4:1
<=35	51,4	97,4	60,0	37,7:1
<=37	56,8	96,5	65,7	27,7:1
<=39	62,4	95,9	71,8	23,6:1
<=41	67,3	95,6	77,1	21,5:1
<=43	72,7	94,2	82,2	16,2:1
<=45	77,1	93,5	86,4	14,3:1
<=47	81,7	92,0	90,1	11,4:1
<=51	86,3	90,2	93,4	9,2:1
<=56	91,1	88,7	96,8	7,8:1
<=67	95,4	86,3	98,7	6,3:1
<=100	100,0	83,4	100,0	5,0:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de la moitié le plus pauvre
en dessous de 100% du seuil national (déf. 2013)**

Tableau 4 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national (déf. 2013)) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondantes

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-16	68,9
17-20	68,2
21-23	53,0
24-25	49,6
26-27	44,5
28-29	43,2
30-31	28,9
32-33	28,9
34-35	28,9
36-37	25,4
38-39	19,2
40-41	17,6
42-43	13,7
44-45	10,3
46-47	8,8
48-51	5,6
52-56	3,1
57-67	2,4
68-100	0,6

Tableau 6 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national (déf. 2013)) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-16	+0,5	3,2	3,8	4,8
17-20	+4,2	3,0	3,7	4,7
21-23	-5,6	4,3	4,6	5,1
24-25	+4,2	3,4	4,0	5,1
26-27	-3,6	3,4	3,7	4,7
28-29	+0,7	2,8	3,2	4,4
30-31	-8,0	5,2	5,4	6,0
32-33	-13,2	8,0	8,2	8,6
34-35	+9,1	2,1	2,5	3,2
36-37	+6,8	2,3	2,6	3,4
38-39	-4,6	3,5	3,7	4,2
40-41	-1,6	2,4	2,8	4,1
42-43	+6,9	1,4	1,7	2,1
44-45	-1,0	2,2	2,6	3,5
46-47	+0,6	1,6	1,9	2,6
48-51	+0,9	1,5	1,7	2,5
52-56	+1,0	0,9	1,0	1,3
57-67	+2,4	0,0	0,0	0,0
68-100	+0,6	0,0	0,0	0,0

Tableau 7 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national (déf. 2013)) : Ecart (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles) des groupes des ménages en un instant du temps et la précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-2,0	63,8	75,3	80,1
4	-1,5	34,4	40,9	52,4
8	-1,1	26,4	30,8	39,4
16	-0,3	18,7	22,2	28,0
32	-0,4	13,4	15,4	19,6
64	-0,4	9,6	11,1	14,3
128	-0,3	6,7	7,8	10,1
256	-0,5	4,8	5,8	7,3
512	-0,5	3,2	3,8	5,1
1 024	-0,5	2,3	2,6	3,4
2 048	-0,4	1,6	1,8	2,4
4 096	-0,4	1,2	1,4	2,0
8 192	-0,4	0,8	1,0	1,3
16 384	-0,4	0,6	0,7	0,9

Tableau 10 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national (déf. 2013)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation 2013/14

Point de coupure	<u>Inclusion:</u>	<u>Défaut de couverture:</u>	<u>Fuite:</u>	<u>Exclusion:</u>	<u>Taux de succès</u>	<u>BPAC</u>
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=16	3,0	25,0	1,4	70,5	73,6	-73,2
<=20	6,2	21,9	3,3	68,7	74,8	-44,3
<=23	9,4	18,7	5,7	66,3	75,7	-12,9
<=25	11,4	16,7	8,0	64,0	75,4	+9,6
<=27	13,8	14,2	10,7	61,2	75,0	+36,9
<=29	16,3	11,7	14,4	57,6	73,9	+48,6
<=31	18,7	9,3	18,9	53,1	71,8	+32,6
<=33	21,4	6,6	23,1	48,8	70,3	+17,5
<=35	22,9	5,2	28,5	43,5	66,3	-1,8
<=37	24,0	4,0	32,7	39,3	63,3	-16,8
<=39	25,4	2,6	37,0	35,0	60,4	-31,9
<=41	26,4	1,7	40,9	31,0	57,4	-46,1
<=43	26,8	1,2	46,0	26,0	52,8	-64,0
<=45	27,2	0,8	49,9	22,1	49,3	-78,0
<=47	27,7	0,3	54,0	18,0	45,7	-92,7
<=51	27,9	0,1	58,4	13,6	41,5	-108,3
<=56	28,0	0,0	63,0	8,9	37,0	-125,0
<=67	28,0	0,0	67,3	4,6	32,7	-140,4
<=100	28,0	0,0	72,0	0,0	28,0	-156,9

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national (déf. 2013)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2013/14

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=16	4,5	67,9	10,8	2,1:1
<=20	9,4	65,1	22,0	1,9:1
<=23	15,0	62,3	33,4	1,6:1
<=25	19,3	58,7	40,5	1,4:1
<=27	24,5	56,2	49,3	1,3:1
<=29	30,8	53,1	58,3	1,1:1
<=31	37,6	49,8	66,9	1,0:1
<=33	44,6	48,1	76,5	0,9:1
<=35	51,4	44,5	81,6	0,8:1
<=37	56,8	42,4	85,8	0,7:1
<=39	62,4	40,7	90,7	0,7:1
<=41	67,3	39,2	94,1	0,6:1
<=43	72,7	36,8	95,6	0,6:1
<=45	77,1	35,3	97,2	0,5:1
<=47	81,7	33,9	98,9	0,5:1
<=51	86,3	32,3	99,6	0,5:1
<=56	91,1	30,8	100,0	0,4:1
<=67	95,4	29,4	100,0	0,4:1
<=100	100,0	28,0	100,0	0,4:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté du premier quintile
(20^{ème} percentile) (déf. 2013)**

Tableau 4 (Seuil du premier quintile (20^{ème} percentile) (déf. 2013)) : Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondantes

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-16	51,8
17-20	51,8
21-23	31,9
24-25	29,0
26-27	27,5
28-29	24,7
30-31	17,5
32-33	17,5
34-35	15,8
36-37	13,8
38-39	8,4
40-41	8,4
42-43	8,0
44-45	4,5
46-47	2,4
48-51	2,0
52-56	1,2
57-67	1,1
68-100	0,3

Tableau 6 (Seuil du premier quintile (20^{ème} percentile) (déf. 2013)) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		<u>Intervalle de confiance (\pmpoints de pourcentage)</u>		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-16	-8,2	5,8	6,0	6,8
17-20	+2,5	3,1	3,7	5,0
21-23	-8,0	5,5	5,7	6,2
24-25	+8,9	2,4	3,0	3,9
26-27	-2,1	3,1	3,5	4,3
28-29	+0,3	2,2	2,6	3,3
30-31	-6,6	4,4	4,7	5,2
32-33	-4,5	3,5	3,6	4,1
34-35	+11,4	0,9	1,1	1,4
36-37	+3,8	1,7	1,9	2,5
38-39	-2,3	2,1	2,3	3,2
40-41	-1,7	1,9	2,2	3,0
42-43	+7,9	0,1	0,1	0,1
44-45	-1,1	1,6	1,9	2,5
46-47	-2,4	1,8	1,9	2,3
48-51	+1,3	0,4	0,4	0,6
52-56	+1,1	0,1	0,1	0,1
57-67	+1,1	0,0	0,0	0,0
68-100	+0,3	0,0	0,0	0,0

Tableau 7 (Seuil du premier quintile (20^{ème} percentile) (déf. 2013)) : Ecart (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles) des groupes des ménages en un instant du temps et la précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-0,5	57,2	67,2	71,7
4	-1,0	29,5	35,2	45,7
8	-0,3	21,9	25,9	33,1
16	+0,3	15,8	18,7	23,1
32	+0,2	11,0	13,1	17,0
64	+0,1	8,3	9,3	12,3
128	+0,1	5,8	6,7	8,8
256	-0,1	4,0	4,9	6,2
512	0,0	2,8	3,4	4,3
1 024	0,0	2,0	2,4	3,2
2 048	0,0	1,4	1,6	2,1
4 096	0,0	1,0	1,2	1,6
8 192	0,0	0,7	0,9	1,1
16 384	0,0	0,5	0,6	0,8

Tableau 10 (Seuil du premier quintile (20^{ème} percentile) (déf. 2013)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation 2013/14

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=16	2,5	14,0	2,0	81,5	84,0	-57,9
<=20	4,8	11,7	4,6	78,9	83,7	-13,6
<=23	7,0	9,5	8,1	75,4	82,4	+33,3
<=25	7,9	8,6	11,4	72,1	80,0	+31,0
<=27	9,3	7,2	15,3	68,2	77,5	+7,6
<=29	10,8	5,7	20,0	63,5	74,4	-20,8
<=31	12,4	4,2	25,3	58,2	70,5	-53,1
<=33	13,7	2,8	30,8	52,6	66,4	-86,6
<=35	14,2	2,3	37,2	46,3	60,5	-125,3
<=37	14,8	1,7	41,9	41,5	56,4	-153,9
<=39	15,4	1,1	47,0	36,5	51,9	-184,4
<=41	15,9	0,6	51,4	32,1	48,0	-211,1
<=43	15,9	0,6	56,8	26,7	42,6	-243,9
<=45	16,2	0,3	61,0	22,5	38,7	-269,0
<=47	16,5	0,1	65,2	18,2	34,7	-295,0
<=51	16,5	0,0	69,8	13,7	30,2	-322,5
<=56	16,5	0,0	74,5	8,9	25,5	-351,3
<=67	16,5	0,0	78,9	4,6	21,1	-377,3
<=100	16,5	0,0	83,5	0,0	16,5	-405,3

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (Seuil du premier quintile (20^{ème} percentile) (déf. 2013)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2013/14

Point de coupe	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=16	4,5	55,7	15,1	1,3:1
<=20	9,4	51,2	29,3	1,1:1
<=23	15,0	46,4	42,3	0,9:1
<=25	19,3	41,0	48,0	0,7:1
<=27	24,6	37,9	56,4	0,6:1
<=29	30,8	35,2	65,6	0,5:1
<=31	37,7	32,8	74,8	0,5:1
<=33	44,6	30,8	83,2	0,4:1
<=35	51,4	27,6	85,9	0,4:1
<=37	56,8	26,1	89,8	0,4:1
<=39	62,4	24,7	93,3	0,3:1
<=41	67,3	23,6	96,3	0,3:1
<=43	72,7	21,9	96,4	0,3:1
<=45	77,1	21,0	97,9	0,3:1
<=47	81,7	20,1	99,6	0,3:1
<=51	86,3	19,1	99,9	0,2:1
<=56	91,1	18,1	100,0	0,2:1
<=67	95,4	17,3	100,0	0,2:1
<=100	100,0	16,5	100,0	0,2:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté du deuxième quintile
(40^{ème} percentile) (déf. 2013)**

**Tableau 4 (Seuil du deuxième quintile (40^{ème} percentile)
(déf. 2013)) : Scores et les probabilités de pauvreté
estimées correspondantes**

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-16	77,2
17-20	77,0
21-23	61,4
24-25	58,7
26-27	55,8
28-29	53,1
30-31	38,8
32-33	38,8
34-35	38,8
36-37	34,2
38-39	24,9
40-41	22,9
42-43	17,3
44-45	13,9
46-47	12,4
48-51	8,6
52-56	5,0
57-67	2,8
68-100	0,6

Tableau 6 (Seuil du deuxième quintile (40^{ème} percentile) (déf. 2013)) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-16	-4,4	3,4	3,7	4,3
17-20	+8,8	3,1	3,5	4,8
21-23	-0,8	3,0	3,6	4,4
24-25	+6,1	3,3	4,1	5,5
26-27	-1,7	3,0	3,6	4,5
28-29	+2,7	2,8	3,3	4,2
30-31	-8,5	5,6	5,8	6,2
32-33	-8,6	5,7	5,9	6,2
34-35	+2,1	2,6	3,2	4,4
36-37	+1,1	2,8	3,4	4,5
38-39	-6,6	4,6	5,0	5,3
40-41	+2,4	2,5	3,0	3,9
42-43	+7,0	1,7	2,1	2,6
44-45	-1,6	2,5	3,0	4,1
46-47	-3,0	2,8	3,1	3,5
48-51	-4,8	3,8	4,0	4,3
52-56	+1,0	1,2	1,4	1,6
57-67	+2,7	0,1	0,1	0,1
68-100	+0,6	0,0	0,0	0,0

Tableau 7 (Seuil du deuxième quintile (40^{ème} percentile) (déf. 2013)) : Ecart (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles) des groupes des ménages en un instant du temps et la précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-0,7	66,9	72,0	84,3
4	-0,5	37,7	43,0	55,2
8	-0,4	27,0	31,5	39,8
16	-0,1	20,2	23,2	29,6
32	-0,5	14,0	17,0	21,4
64	-0,6	9,6	11,6	14,8
128	-0,5	7,4	8,7	11,0
256	-0,7	5,4	6,1	8,2
512	-0,7	3,4	4,0	5,2
1 024	-0,7	2,4	2,8	3,6
2 048	-0,7	1,6	1,9	2,7
4 096	-0,7	1,2	1,5	2,0
8 192	-0,7	0,9	1,1	1,3
16 384	-0,7	0,6	0,7	1,0

Tableau 10 (Seuil du deuxième quintile (40^{ème} percentile) (déf. 2013)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation 2013/14

Point de coupure	<u>Inclusion:</u>	<u>Défaut de couverture:</u>	<u>Fuite:</u>	<u>Exclusion:</u>	<u>Taux de succès</u>	<u>BPAC</u>
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	
<=16	3,5	31,1	1,0	64,4	67,9	-77,0
<=20	6,8	27,7	2,6	62,9	69,7	-52,9
<=23	10,3	24,3	4,7	60,7	71,0	-26,7
<=25	12,6	21,9	6,7	58,7	71,4	-7,5
<=27	15,5	19,0	9,1	56,4	71,9	+16,0
<=29	18,5	16,0	12,3	53,2	71,7	+42,7
<=31	21,6	13,0	16,1	49,4	70,9	+53,5
<=33	24,6	9,9	20,0	45,5	70,1	+42,2
<=35	27,1	7,5	24,3	41,1	68,2	+29,7
<=37	29,0	5,5	27,8	37,7	66,7	+19,6
<=39	30,8	3,7	31,6	33,9	64,7	+8,6
<=41	31,9	2,7	35,5	30,0	61,8	-2,6
<=43	32,5	2,1	40,3	25,2	57,6	-16,6
<=45	33,1	1,4	44,0	21,4	54,5	-27,4
<=47	33,9	0,7	47,9	17,6	51,5	-38,5
<=51	34,3	0,3	52,0	13,5	47,7	-50,5
<=56	34,5	0,0	56,5	8,9	43,5	-63,6
<=67	34,5	0,0	60,8	4,6	39,2	-76,1
<=100	34,5	0,0	65,5	0,0	34,5	-89,4

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (Seuil du deuxième quintile (40^{ème} percentile) (déf. 2013)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2013/14

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=16	4,5	77,4	10,0	3,4:1
<=20	9,4	72,5	19,8	2,6:1
<=23	15,0	68,4	29,8	2,2:1
<=25	19,3	65,3	36,5	1,9:1
<=27	24,6	63,1	44,9	1,7:1
<=29	30,8	60,2	53,6	1,5:1
<=31	37,7	57,3	62,4	1,3:1
<=33	44,6	55,2	71,3	1,2:1
<=35	51,4	52,7	78,4	1,1:1
<=37	56,8	51,1	84,0	1,0:1
<=39	62,4	49,4	89,2	1,0:1
<=41	67,3	47,3	92,2	0,9:1
<=43	72,7	44,6	94,0	0,8:1
<=45	77,1	42,9	95,8	0,8:1
<=47	81,7	41,4	98,0	0,7:1
<=51	86,3	39,7	99,3	0,7:1
<=56	91,1	37,9	100,0	0,6:1
<=67	95,4	36,2	100,0	0,6:1
<=100	100,0	34,5	100,0	0,5:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de la médiane
(50^{ème} percentile) (déf. 2013)**

Tableau 4 (Seuil de la médiane (50^{ème} percentile) (déf. 2013)) : Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondantes

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-16	82,5
17-20	81,5
21-23	70,9
24-25	68,6
26-27	66,3
28-29	64,2
30-31	53,0
32-33	53,0
34-35	53,0
36-37	47,8
38-39	34,9
40-41	34,9
42-43	24,5
44-45	21,0
46-47	18,5
48-51	12,6
52-56	9,9
57-67	5,8
68-100	1,6

Tableau 6 (Seuil de la médiane (50^{ème} percentile) (déf. 2013)) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		<u>Intervalle de confiance (\pmpoints de pourcentage)</u>		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-16	-2,2	2,3	2,9	3,8
17-20	+3,9	2,9	3,5	4,5
21-23	-4,3	3,4	3,7	3,9
24-25	+3,1	3,2	3,9	4,8
26-27	-0,1	3,0	3,6	4,5
28-29	-5,6	4,0	4,3	4,8
30-31	-2,1	2,6	3,1	4,1
32-33	-9,4	6,0	6,2	6,5
34-35	-3,8	3,2	3,5	4,3
36-37	+8,3	3,1	3,6	4,6
38-39	-1,5	2,8	3,5	4,8
40-41	+6,4	2,8	3,4	4,6
42-43	+7,3	2,2	2,6	3,3
44-45	-7,6	5,4	5,8	6,5
46-47	-3,9	3,3	3,6	4,2
48-51	-4,0	3,4	3,7	4,2
52-56	-1,0	2,2	2,6	3,3
57-67	+2,2	1,0	1,2	1,6
68-100	+1,0	0,4	0,5	0,7

Tableau 7 (Seuil de la médiane (50^{ème} percentile) (déf. 2013)) :
Écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les
réelles) des groupes des ménages en un instant du temps
et la précision des écarts selon la taille des échantillons,
en appliquant la grille à l'échantillon de validation de
2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-0,3	65,7	74,9	86,3
4	-0,8	37,7	44,1	55,2
8	-0,4	26,7	31,5	40,4
16	-0,4	20,1	24,0	29,7
32	-0,7	14,0	15,7	20,4
64	-0,8	10,0	12,1	14,5
128	-0,9	7,1	8,3	10,6
256	-1,1	5,0	5,9	8,4
512	-1,1	3,4	4,1	5,6
1 024	-1,1	2,5	3,0	3,9
2 048	-1,1	1,7	2,0	2,7
4 096	-1,1	1,3	1,5	1,9
8 192	-1,1	0,9	1,0	1,3
16 384	-1,1	0,6	0,7	1,0

Tableau 10 (Seuil de la médiane (50^{ème} percentile) (déf. 2013)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation 2013/14

Point de coupure	<u>Inclusion:</u>	<u>Défaut de couverture:</u>	<u>Fuite:</u>	<u>Exclusion:</u>	<u>Taux de succès</u>	<u>BPAC</u>
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	
<=16	3,7	39,9	0,8	55,7	59,4	-81,2
<=20	7,6	35,9	1,8	54,7	62,3	-60,8
<=23	11,7	31,8	3,3	53,1	64,8	-38,6
<=25	14,6	29,0	4,8	51,7	66,2	-22,2
<=27	17,9	25,6	6,6	49,8	67,7	-2,4
<=29	22,0	21,6	8,8	47,6	69,6	+21,1
<=31	25,6	18,0	12,1	44,4	69,9	+45,2
<=33	29,5	14,0	15,0	41,4	71,0	+65,5
<=35	33,2	10,4	18,2	38,2	71,4	+58,1
<=37	35,4	8,1	21,3	35,1	70,6	+51,0
<=39	37,6	6,0	24,8	31,7	69,2	+43,0
<=41	39,1	4,5	28,3	28,2	67,2	+35,1
<=43	40,1	3,5	32,7	23,8	63,8	+25,0
<=45	41,2	2,4	36,0	20,5	61,7	+17,4
<=47	42,2	1,3	39,5	17,0	59,2	+9,3
<=51	42,8	0,7	43,5	13,0	55,8	+0,2
<=56	43,3	0,3	47,8	8,7	52,0	-9,7
<=67	43,5	0,0	51,9	4,6	48,1	-19,1
<=100	43,5	0,0	56,5	0,0	43,5	-29,6

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (Seuil de la médiane (50^{ème} percentile) (déf. 2013)) :
Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2013/14

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=16	4,5	82,6	8,5	4,8:1
<=20	9,4	80,9	17,5	4,2:1
<=23	15,0	77,9	26,9	3,5:1
<=25	19,3	75,3	33,4	3,0:1
<=27	24,6	73,0	41,2	2,7:1
<=29	30,8	71,4	50,5	2,5:1
<=31	37,7	67,9	58,7	2,1:1
<=33	44,6	66,3	67,9	2,0:1
<=35	51,4	64,5	76,1	1,8:1
<=37	56,8	62,4	81,4	1,7:1
<=39	62,4	60,2	86,3	1,5:1
<=41	67,3	58,0	89,7	1,4:1
<=43	72,7	55,1	92,0	1,2:1
<=45	77,1	53,4	94,5	1,1:1
<=47	81,7	51,7	96,9	1,1:1
<=51	86,3	49,6	98,3	1,0:1
<=56	91,1	47,5	99,4	0,9:1
<=67	95,4	45,6	99,9	0,8:1
<=100	100,0	43,5	100,0	0,8:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté du troisième quintile
(60^{ème} percentile) (déf. 2013)**

**Tableau 4 (Seuil du troisième quintile (60^{ème} percentile)
(déf. 2013)) : Scores et les probabilités de pauvreté
estimées correspondantes**

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-16	88,9
17-20	88,5
21-23	80,6
24-25	80,6
26-27	77,3
28-29	74,6
30-31	68,8
32-33	67,1
34-35	67,1
36-37	59,3
38-39	45,8
40-41	45,8
42-43	32,2
44-45	29,7
46-47	26,7
48-51	20,3
52-56	13,6
57-67	7,6
68-100	2,6

Tableau 6 (Seuil du troisième quintile (60^{ème} percentile) (déf. 2013)) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-16	-6,6	3,8	3,9	4,1
17-20	+6,9	2,8	3,3	4,2
21-23	-4,0	3,0	3,2	3,6
24-25	-1,9	2,4	2,8	3,5
26-27	-3,0	2,7	2,8	3,7
28-29	-10,8	6,3	6,4	6,8
30-31	+3,1	2,6	3,0	3,9
32-33	-6,1	4,1	4,5	4,9
34-35	-4,2	3,2	3,4	4,0
36-37	+12,9	3,1	3,8	5,2
38-39	+1,0	2,9	3,6	5,0
40-41	+6,9	3,2	3,7	5,0
42-43	+8,6	2,4	2,9	3,8
44-45	-16,8	10,1	10,5	11,0
46-47	+3,0	2,6	3,2	4,2
48-51	-3,2	3,2	3,8	4,8
52-56	-0,9	2,3	2,7	3,7
57-67	+2,4	1,2	1,4	1,8
68-100	-0,8	1,2	1,3	1,8

Tableau 7 (Seuil du troisième quintile (60^{ème} percentile) (déf. 2013)) : Ecart (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles) des groupes des ménages en un instant du temps et la précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-0,2	72,5	79,3	90,5
4	-0,4	37,0	43,6	56,4
8	-0,2	27,6	31,2	42,9
16	-0,3	19,2	22,9	30,7
32	-0,6	13,8	16,5	21,2
64	-0,6	9,5	11,6	14,3
128	-0,6	6,9	7,7	10,3
256	-0,8	4,7	5,5	7,9
512	-0,8	3,3	3,8	4,9
1 024	-0,8	2,5	2,9	3,6
2 048	-0,8	1,7	2,0	2,6
4 096	-0,8	1,2	1,5	2,0
8 192	-0,8	0,9	1,0	1,3
16 384	-0,8	0,6	0,7	1,0

Tableau 10 (Seuil du troisième quintile (60^{ème} percentile) (déf. 2013)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation 2013/14

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=16	4,1	48,8	0,3	46,7	50,9	-83,7
<=20	8,3	44,6	1,1	45,9	54,3	-66,4
<=23	13,0	40,0	2,1	45,0	57,9	-47,1
<=25	16,4	36,6	3,0	44,1	60,5	-32,5
<=27	20,3	32,6	4,2	42,8	63,2	-15,1
<=29	25,4	27,5	5,4	41,7	67,1	+6,1
<=31	29,9	23,1	7,8	39,3	69,2	+27,6
<=33	34,8	18,2	9,8	37,3	72,1	+49,9
<=35	39,3	13,7	12,1	34,9	74,2	+71,3
<=37	42,0	10,9	14,7	32,3	74,4	+72,2
<=39	44,8	8,2	17,6	29,4	74,2	+66,7
<=41	46,7	6,2	20,6	26,5	73,2	+61,1
<=43	48,1	4,8	24,6	22,4	70,5	+53,5
<=45	49,8	3,1	27,3	19,7	69,5	+48,4
<=47	50,9	2,0	30,8	16,3	67,2	+41,9
<=51	51,8	1,1	34,5	12,6	64,4	+34,9
<=56	52,5	0,5	38,6	8,4	60,9	+27,1
<=67	52,8	0,2	42,6	4,5	57,2	+19,5
<=100	52,9	0,0	47,1	0,0	52,9	+11,1

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (Seuil du troisième quintile (60^{ème} percentile) (déf. 2013)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2013/14

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=16	4,5	92,5	7,8	12,3:1
<=20	9,4	88,2	15,7	7,5:1
<=23	15,0	86,1	24,5	6,2:1
<=25	19,3	84,7	30,9	5,5:1
<=27	24,6	82,8	38,4	4,8:1
<=29	30,8	82,5	48,0	4,7:1
<=31	37,7	79,4	56,5	3,8:1
<=33	44,6	78,1	65,7	3,6:1
<=35	51,4	76,4	74,2	3,2:1
<=37	56,8	74,0	79,4	2,9:1
<=39	62,4	71,8	84,6	2,5:1
<=41	67,3	69,4	88,3	2,3:1
<=43	72,7	66,1	90,9	2,0:1
<=45	77,1	64,6	94,1	1,8:1
<=47	81,7	62,4	96,2	1,7:1
<=51	86,3	60,0	97,8	1,5:1
<=56	91,1	57,6	99,1	1,4:1
<=67	95,4	55,3	99,7	1,2:1
<=100	100,0	52,9	100,0	1,1:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté du quatrième quintile
(80^{ème} percentile) (déf. 2013)**

**Tableau 4 (Seuil du quatrième quintile (80^{ème} percentile)
(déf. 2013)) : Scores et les probabilités de pauvreté
estimées correspondantes**

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-16	97,9
17-20	96,8
21-23	93,9
24-25	93,7
26-27	92,4
28-29	92,2
30-31	91,2
32-33	89,6
34-35	86,4
36-37	82,5
38-39	78,7
40-41	71,2
42-43	63,8
44-45	60,6
46-47	58,3
48-51	58,3
52-56	42,7
57-67	23,3
68-100	9,8

Tableau 6 (Seuil du quatrième quintile (80^{ème} percentile) (déf. 2013)) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		<u>Intervalle de confiance (\pmpoints de pourcentage)</u>		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-16	-1,3	0,8	0,9	0,9
17-20	+3,5	1,7	2,1	2,9
21-23	-3,5	2,1	2,2	2,3
24-25	-3,7	2,3	2,4	2,5
26-27	-3,8	2,4	2,5	2,6
28-29	-3,2	2,1	2,2	2,3
30-31	+3,5	1,6	1,9	2,5
32-33	-4,8	2,9	3,0	3,2
34-35	-3,9	2,6	2,8	3,0
36-37	+0,6	2,2	2,5	3,6
38-39	-2,8	2,5	2,8	3,5
40-41	+0,1	2,9	3,4	4,5
42-43	+14,1	3,0	3,6	4,8
44-45	-5,2	4,2	4,5	5,1
46-47	+7,3	3,3	4,0	5,7
48-51	+11,8	3,4	4,0	5,4
52-56	-3,9	3,5	4,0	5,0
57-67	-0,4	3,1	3,6	4,8
68-100	-8,5	5,7	6,1	6,4

Tableau 7 (Seuil du quatrième quintile (80^{ème} percentile) (déf. 2013)) : Ecart (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles) des groupes des ménages en un instant du temps et la précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2011 avec 1 000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	0,0	62,1	74,2	92,0
4	+0,2	32,0	38,1	46,9
8	+0,1	22,1	25,6	34,2
16	-0,1	15,9	18,9	23,4
32	-0,2	11,7	13,1	16,8
64	-0,2	7,9	9,4	12,8
128	-0,1	5,6	6,8	9,2
256	-0,2	3,9	4,6	6,2
512	-0,2	2,8	3,3	4,5
1 024	-0,2	2,0	2,4	3,1
2 048	-0,2	1,4	1,6	2,1
4 096	-0,2	1,0	1,1	1,4
8 192	-0,2	0,7	0,8	1,1
16 384	-0,2	0,5	0,6	0,8

Tableau 10 (Seuil du quatrième quintile (80^{ème} percentile) (déf. 2013)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation 2013/14

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=16	4,4	69,9	0,1	25,6	30,0	-88,1
<=20	9,1	65,2	0,3	25,4	34,5	-75,0
<=23	14,5	59,8	0,6	25,1	39,6	-60,3
<=25	18,6	55,7	0,7	25,0	43,7	-48,9
<=27	23,6	50,7	1,0	24,7	48,3	-35,2
<=29	29,4	44,9	1,4	24,3	53,7	-19,0
<=31	35,3	39,0	2,4	23,3	58,6	-1,9
<=33	41,7	32,6	2,9	22,8	64,5	+16,1
<=35	47,7	26,6	3,7	22,0	69,7	+33,4
<=37	52,1	22,2	4,7	21,0	73,1	+46,5
<=39	56,6	17,7	5,8	19,9	76,4	+60,1
<=41	60,1	14,2	7,2	18,5	78,6	+71,5
<=43	63,1	11,2	9,6	16,0	79,1	+82,8
<=45	65,8	8,5	11,3	14,4	80,2	+84,8
<=47	68,2	6,1	13,5	12,2	80,5	+81,9
<=51	70,2	4,1	16,1	9,6	79,8	+78,3
<=56	72,5	1,9	18,6	7,1	79,5	+75,0
<=67	73,5	0,8	21,9	3,8	77,3	+70,6
<=100	74,3	0,0	25,7	0,0	74,3	+65,4

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (Seuil du quatrième quintile (80^{ème} percentile) (déf. 2013)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2013/14

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=16	4,5	98,4	5,9	61,9:1
<=20	9,4	96,4	12,2	26,8:1
<=23	15,0	96,3	19,5	26,2:1
<=25	19,3	96,4	25,1	27,0:1
<=27	24,6	96,0	31,8	23,9:1
<=29	30,8	95,4	39,5	20,9:1
<=31	37,7	93,7	47,5	14,8:1
<=33	44,6	93,5	56,1	14,4:1
<=35	51,4	92,8	64,2	13,0:1
<=37	56,8	91,8	70,1	11,1:1
<=39	62,4	90,7	76,1	9,7:1
<=41	67,3	89,3	80,9	8,3:1
<=43	72,8	86,7	84,9	6,5:1
<=45	77,1	85,3	88,6	5,8:1
<=47	81,7	83,5	91,8	5,1:1
<=51	86,3	81,3	94,5	4,4:1
<=56	91,1	79,6	97,5	3,9:1
<=67	95,4	77,1	98,9	3,4:1
<=100	100,0	74,3	100,0	2,9:1